

## ORDRE DU JOUR

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 février 2025

\*

\* \*

Le conseil municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le jeudi 6 février 2025 à 18:00, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

### MOTIONS :

- Pour la défense de l'autonomie budgétaire réelle des collectivités territoriales
- Carte scolaire 2025 : refus de fermeture de classes à Beauvais

#### Ville attractive et solidaire

001 - Vie éducative - Communication du rapport et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la compétence scolaire de la Ville

#### Ville durable et responsable

002 - État récapitulatif des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2024

003 - Budget primitif de l'exercice 2025 et modification de la Programmation Pluriannuelle - budget principal et annexes

004 - Budget de l'exercice 2025 - Mise à jour des autorisations de programme - autorisations d'engagement et crédits de paiement

005 - Définition du cadre de la délégation du conseil municipal au Maire sur les besoins de financement

006 - Vote des taux d'imposition de l'année 2025

007 - Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année d'exonération, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

008 - Ajustement du tableau des emplois

009 - Instauration du nouveau régime indemnitaire pour les agents de la filière police municipale **RETIREE**

010 - Présentation du rapport d'activité du crématorium de Beauvais - année 2023

011 - Règlement intérieur des cimetières beauvaisiens

012 - Environnement - Assainissement - Programme d'investissement pluvial 2025 (1ère tranche)

013 - Approbation de programmes de travaux en vue de réaliser des demandes de subventions :  
Renaturation des cours des groupes scolaires Jean Macé et Lanfranchi, démolition-reconstruction du groupe scolaire Morvan, réalisation d'une piste cyclable entre Unilasalle et le plan d'eau du Canada, réaménagement du Parc Kennedy

014 - Délibération rectificative - Cession de la parcelle AR n°737 – Ilot 3 Tisserands

015 - Foncier - Acquisition de l'immeuble situé 32 rue Carnot

016 - Foncier - Acquisition de la parcelle cadastrée section S n°530 - Rue de Wagicourt

017 - Foncier – Acquisition de parcelles en nature de jardin - « Hauts de Marissel – Chemin de Surmontier»

018 - Foncier – Désaffectation suivi du déclassement du domaine public de l'espace vert situé rue de Plouy en vue d'une vente future

019 - Signature d'une convention tripartite entre la commune de Saint-Martin-Le-Noeud, Beauvais, et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel de GRDF au contrat de concession de la ville de Beauvais

020 - Cohésion sociale – Bourse aux initiatives citoyennes – Reconduction du dispositif en 2025 et approbation du règlement

Ville attractive et solidaire

021 - Convention d'objectifs et de financement "Animation globale de coordination et animation collective" avec la CAF de l'Oise

022 - Autorisation de signature d'une convention annuelle d'objectifs entre la ville de Beauvais et la ligue de l'enseignement de l'Oise, dans le cadre du projet économique d'intérêt général, relatif au départ en séjour d'enfants beauvaisiens durant l'été 2025

023 - Subvention aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

024 - Subventions exceptionnelles : coup de pouce « manifestations »

025 - Sports - Subventions sur projets

026 - Sports - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles - ASPTT - BBCO - BOUC HANDBALL

027 - Sports - Présentation du rapport annuel d'activités de la concession de service public de la patinoire - année 2023

028 - Elispace - programmation prévisionnelle de l'année 2025

Compte rendu des décisions prises par le Maire.

Fait à Beauvais, le 31 janvier 2025

**MME LUNDY** : C'est simplement pour vous indiquer que je souhaite déposer une liste d'amendements sur le budget comme le prévoit le règlement intérieur. C'est pour que ce soit bien inscrit à l'ordre du jour. Je passe vous les apporter.

**M. LE MAIRE** : Une liste d'amendements c'est noté.

Je vais demander à Antoine SALITOT de faire l'appel puisque ce sera lui qui sera le secrétaire de séance.

Le jeudi 6 février 2025 à 18:00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121 9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Mamadou LY - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU

POUVOIRS Sandra PLOMION à Franck PIA - Corinne FOURCIN à Antoine SALITOT - Philippe VIBERT à Guylaine CAPGRAS - Jacqueline MÉNOUBÉ à Ali SAHNOUN - Farida TIMMERMAN à Mamadou LY - Caroline CAYEUX à Lionel CHISS - Catherine THIEBLIN à Jacques DORIDAM - Patricia HIBERTY à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Isabelle SOULA - Halima KHARROUBI à Frédéric BONAL - Mohrad LAGHRARI à Thierry AURY - Marianne SECK à Mamadou BATHILY - Hatice KILINC-SIGINIR à Dominique CLINCKEMAILLIE - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS à Roxane LUNDY

Date d'affichage	13 février 2025
Date de la convocation	31 janvier 2025
Nombre de présents	29
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

**M. LE MAIRE** : Nous avons bien le quorum.

Mes chers collègues, je vous informe avoir reçu pour ce Conseil Municipal deux motions de Caroline CAYEUX pour le groupe Beauvais Pour Tous. La première motion porte sur la défense de l'autonomie budgétaire réelle des collectivités territoriales.

## **Motion : Pour la défense de l'autonomie budgétaire réelle des collectivités territoriales**

Depuis les lois Defferre, premières lois de décentralisation en faveur des collectivités territoriales votées en 1981, les coups de butoir ou les atteintes réelles à ces actes de décentralisation sont malheureusement trop réguliers, et ce, quel que soient les couleurs politiques des différents gouvernements successifs.

Pour mémoire, les lois Defferre reposaient sur 3 principes :

1. L'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre
2. Le maintien des différentes structures d'administration locales existantes
3. La compensation financière des transferts de compétences

Ces 3 lois de mars 82, janvier 82 et juillet 83 avaient un but unique qui visait à rapprocher les citoyens des centres de décisions et à responsabiliser les autorités élues.

Or, depuis ces dates fondatrices de l'autonomie fiscale de nos collectivités, force est de constater son affaiblissement régulier, car l'État - à travers différentes politiques publiques castratrices, à travers l'empilement de normes réglementaires supplémentaires ou le transfert de compétences à la charge des communes (sans contrepartie financière réelle) réduit l'autonomie budgétaire réelle des collectivités locales.

Car, en matière de budget, contrairement à l'État, les actes budgétaires des collectivités locales sont soumis à un contrôle qui leur est propre : le contrôle budgétaire. Ainsi, nos collectivités doivent voter l'équilibre réel du budget soumis à un contrôle à posteriori par le Préfet en liaison avec la Chambre régionale des comptes.

Depuis de trop nombreuses années, l'État a affaibli, voire corseté, le principe d'autonomie des collectivités territoriales. La multiplication d'initiatives centrales a, petit à petit, déshabillé nos collectivités au point de réduire leurs marges de manœuvres et leur pouvoir réel d'action.

Pêle-mêle : suppression de la taxe professionnelle, suppression de la taxe d'habitation, réforme des rythmes scolaires, contrat de Cahors, gel ou baisses radicales des dotations d'État sous les gouvernements successifs de ces 20 dernières années, dispositifs d'État supprimés, modifiés ou amputés (fonds verts, réussite éducative, etc...) sans compter les transferts de charges non compensées intégralement par l'État. Tout cela a pesé lourdement et défavorablement sur nos budgets communaux.

Depuis plus de dix ans, les dotations globales de fonctionnement (DGF) allouées par l'État aux collectivités locales ont connu une chute marquée, passant de 41,4 milliards d'euros en 2012 à 27 milliards d'euros en 2023.

Nous, élus locaux, sommes attachés à l'autonomie de nos collectivités territoriales qui sont indispensables pour protéger nos concitoyens au quotidien. Ce sont nos communes qui sont en première ligne pour assurer la cohésion républicaine, le respect des valeurs laïques, l'adaptation au changement climatique et le soutien actif à la vie associative locale, ainsi qu'à la mise en place de solidarités de terrain concrètes.

Ce sont nos communes qui assurent la sécurité de nos concitoyens, qui développent l'économie locale, qui soutiennent la culture, l'éducation, les transports, le sport, la santé, bref, la vie réelle des habitants de nos villes.

Nous avons été choqués par les propos d'un précédent ministre de l'économie faisant peser sur les collectivités le poids d'une grande partie de la dette publique de la France désormais autour de 3 mille 200 milliards.

Ce chiffre vertigineux, et qui engage la responsabilité de l'Etat depuis des décennies, n'est pas comparable à la part de la dette des collectivités locales dans la dette du pays : soit à peine 7% de la dette nationale. En revanche, elles représentent 70% de l'investissement public local. Cette commande publique qui fait vivre nos entreprises locales, consolide ou développe des emplois créateurs de richesses et pouvoir d'achat.

Sans les collectivités locales, pas de service public local, essentiel à nos vies quotidiennes : cantines, écoles, centres de loisirs, salles des fêtes, gymnases, terrains de sport, activités et équipements culturels, sportifs, associatifs, entretien des voiries, etc. Les collectivités publiques sont les bassins de vie dans lesquels nous vivons, travaillons, habitons, et nous y créons des liens sociaux où nous fondons des familles.

Déjà le gouvernement de Mr Barnier avait souhaité mettre en place un rabet de 5 milliards d'euros à prendre sur les budgets des collectivités et en réalité sur l'argent des contribuables locaux. Dans le cadre du budget voté hier à l'Assemblée nationale, nous appelons le Premier ministre, élu lui-même local puisque Maire de Pau, à ne pas sanctionner nos collectivités locales et à renoncer à la ponction amère annoncée de 2,5 milliards d'euros. Dans une période d'instabilité économique, sociale, financière, elles sont le ciment du pacte républicain qui noue notre Nation, elles sont le garant d'une solidité républicaine à toute épreuve et d'une confiance non contestable qui lie les élus locaux à leurs concitoyens.

Oui, les efforts budgétaires doivent être consentis et fournis pour ne pas jeter les générations futures dans un puits sans fond, oui l'Etat doit prendre ses responsabilités en matière de gestion de déficit public, mais sans diluer ses propres responsabilités avec celles et ceux qui agissent localement avec rigueur, sérieux et qui font preuve de justice fiscale.

C'est pourquoi le conseil municipal de Beauvais, uni dans sa diversité et ses sensibilités, appelle le Premier ministre à ne pas pénaliser les collectivités locales, elles qui ont la confiance de nos concitoyens et agissent comme des remparts dans la vie démocratique de notre pays.

Le conseil municipal a approuvé à l'Unanimité la motion pour la défense de l'autonomie budgétaire réelle des collectivités territoriales.

## **MOTION POUR LA DÉFENSE DE L'AUTONOMIE BUDGÉTAIRE RÉELLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**M. LE MAIRE :** J'informe notre assemblée que j'ai apporté une correction de forme à la motion, liée à la temporalité du budget, puisque dans la motion qui vous a été envoyée initialement, nous parlions du débat budgétaire, que la France a désormais un budget, qu'elle n'avait pas quand on a rédigé cette motion. Je vous propose donc d'apporter cette modification.

Je précise que cette motion aussi s'inscrit dans la continuité d'une interpellation qui avait été faite par Madame LUNDY lors du précédent Conseil Municipal. Je lui avais alors indiqué que je ne connaissais pas encore le sort budgétaire réservé aux collectivités par le nouveau Gouvernement. Nous avons préféré attendre le moment opportun pour présenter cette motion. Et, comme précisé par mail à Madame LUNDY, j'ai adressé la semaine dernière ce projet de motion déposé par la majorité municipale aux groupes d'opposition afin qu'ils puissent l'amender ou l'enrichir. Je n'ai reçu aucune proposition de la part des oppositions municipales, à moins qu'il n'y en ait ce soir, et je vous sou mets donc aujourd'hui, au nom de la majorité, cette motion qui, je l'espère, fera consensus.

Je précise en outre que nous avons toujours ici, quand il s'agissait de défendre l'intérêt supérieur de notre Ville, et quelle que soit la couleur politique des gouvernements en place, uni nos forces pour défendre Beauvais et ses habitants, et nous le faisons une fois encore.

Je ne vais peut-être pas forcément vous lire toute la motion, puisque c'était tout simplement un paragraphe que nous avons modifié dans cette motion. Ce n'était pas l'avant-dernier paragraphe mais celui d'au-dessus, où je disais « déjà le Gouvernement de Monsieur BARNIER avait souhaité mettre en place un rabet de 5 milliards d'euros à prendre sur les budgets des collectivités, et en réalité sur l'argent des contribuables locaux ».

Ce que je vous propose, c'est de changer et de mettre « dans le cadre du budget voté hier à l'Assemblée Nationale, nous appelons le Premier Ministre, élu lui-même local puisque Maire de Pau, à ne pas sanctionner nos collectivités locales et à renoncer à cette ponction amère », puisqu'il y a toujours une ponction annoncée de 2,5 milliards d'euros, ce que nous estimons en effet injuste par rapport aux efforts budgétaires que nous devons réaliser et qui serait bien sûr au détriment des contribuables de nos collectivités.

Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais vous proposer. Je ne vous lis pas la motion que vous avez tous déjà lue, et vous propose de la voter. Madame LUNDY.

**MME LUNDY :** Je vous remercie, Monsieur le Maire, tout particulièrement puisque c'est vrai qu'en décembre dernier, nous vous avons adressé une lettre, je vous avais adressé une lettre pour vous demander que nous puissions agir de manière unitaire et consensuelle sur ce sujet, puisqu'en effet, nous sommes de familles politiques différentes, on a des visions de ce budget national évidemment qui peuvent être parfaitement différentes, et c'est la démocratie, je crois qu'il faut le respecter.

En revanche, nous sommes toutes et tous attachés dans notre collectivité, en particulier ce soir dans cette assemblée, à défendre l'autonomie de nos collectivités. Et c'est vrai que face aux premières annonces qui avaient été faites sous le Gouvernement BARNIER, de coupes budgétaires extrêmement fortes dans le cadre du redressement fiscal qui était annoncé, nous étions extrêmement inquiets. Le Débat d'Orientations Budgétaires avait notamment évalué pour notre collectivité un certain impact que cela aurait eu, une perte de 885 000 € en budget de fonctionnement et de 1,4 million d'euros en investissement.

**MME LUNDY (SUITE)** : Le fait de pouvoir avoir une voix collectivement unitaire pour dénoncer ces coupes budgétaires et faire en sorte que nous soyons respectés dans notre autonomie et que nous puissions continuer tout simplement à avoir des budgets qui respectent les habitants qui nous font confiance, pouvoir continuer à avoir des marges de manœuvre, ça nous semblait extrêmement important.

Donc je vous remercie vraiment, c'était l'objectif de cette main tendue, qu'on arrive à travailler ensemble. Et en effet, nous n'avons pas amendé ce texte parce qu'il me semblait parfaitement correspondre à l'état d'esprit que nous pouvons défendre collectivement. Donc je vous remercie d'avoir répondu favorablement à ma lettre et je me félicite qu'on ait pu avoir ce travail en commun, je crois que ce sera le cas sur d'autres choses ce soir, et je m'en félicite. Je pense que c'est un très bon signal parce qu'on le sait, trop souvent, nationalement, le Gouvernement peut jouer de la division qu'il y aurait entre les uns et les autres. Et montrer qu'on est unis pour aller mener cette bataille, ça me semble important.

**M. LE MAIRE** : En effet, nous avons le souci également, le groupe majorité, de pouvoir avoir une voix unitaire sur l'avenir des finances locales. Et c'est vrai que, là encore, je le redis, nous, les élus locaux, nous avons besoin de stabilité. Et qu'en effet, ces budgets qui d'une part, par exemple, mettent en place des fonds verts, qu'ensuite on diminue alors que nous-mêmes, nous mettons des investissements, nous réalisons des investissements sans savoir finalement ce qu'on nous réserve l'année prochaine, ça devient très compliqué.

Écoutez, je vais mettre aux voix cette motion qui, je suppose, va être adoptée à l'unanimité.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est adoptée à l'unanimité.

Écoutez, c'est formidable, on démarre bien ce Conseil, Madame LUNDY, c'est formidable.

Ensuite, il y a une autre motion qui, je pense, fera aussi consensus, c'est cette fameuse carte scolaire 2025 que je vais vous lire, qui concerne le refus de fermeture de classes à Beauvais.

## **MOTION Carte Scolaire 2025 : REFUS DE FERMETURES DE CLASSES À BEAUVAIS**

La Ville de Beauvais a toujours défendu des conditions d'apprentissage optimales pour tous les enfants de ses écoles. Elle a toujours investi pour que tous les petits beauvaisiennes et beauvaisiens disposent des meilleures conditions de vie et de travail dans nos écoles.

Le dédoublement des classes de grande section, de CP et de CE1 alors même qu'aucune obligation ne l'imposait encore en est la preuve, de même que le budget de l'éducation et de l'enfance, 1<sup>er</sup> budget de la ville.

Des annonces récentes de risques de réduction de postes dans plus d'une dizaine d'écoles de la Ville font craindre des fermetures de classes.

Le Conseil Municipal affirme son opposition totale aux fermetures de classes et demande à l'Éducation nationale de :

1. **Maintenir les moyens humains dans nos écoles** afin d'assurer un environnement d'apprentissage serein pour chaque élève.
2. **Renoncer à toute fermeture de postes et de classes** dans les établissements scolaires de Beauvais, afin de garantir la stabilité et la pérennité d'enseignements de nos enfants.
3. **Renforcer le soutien aux enseignants** pour qu'ils puissent bénéficier de la formation et des ressources nécessaires à l'accompagnement de nos élèves.

**Ensemble, nous devons garantir à chaque enfant de Beauvais les meilleures conditions d'apprentissage possibles, car leur réussite est notre avenir.**

Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITE la motion contre la fermeture de classes à Beauvais.

## CARTE SCOLAIRE 2025 : REFUS DE FERMETURE DE CLASSES À BEAUVAIS

**M. LE MAIRE** : La ville de Beauvais a toujours défendu des conditions d'apprentissage optimales pour tous les enfants de ses écoles. Elle a toujours investi pour que tous les petits Beauvaisiennes et Beauvaisiens disposent des meilleures conditions de vie et de travail dans nos écoles. Le dédoublement des classes de grande section, de C.P., de C.E.1, alors même qu'aucune obligation ne l'imposait encore, en est la preuve ; de même que le budget de l'éducation de l'enfance, 1<sup>er</sup> budget de la Ville, je vous le rappelle.

Des annonces récentes de risque de réduction de postes dans plus d'une dizaine d'écoles de la Ville font craindre, en effet, des fermetures de classes.

Le Conseil Municipal affirme son opposition totale aux fermetures de classes et demande à l'Éducation nationale d'une part de maintenir les moyens humains dans nos écoles, afin d'assurer un environnement d'apprentissage serein pour chaque élève ; de renoncer à toute fermeture de postes et de classes dans les établissements scolaires de Beauvais, afin de garantir la stabilité et la pérennité d'enseignement de nos enfants ; et enfin, de renforcer le soutien aux enseignants pour qu'ils puissent bénéficier de la formation et des ressources nécessaires à l'accompagnement de nos élèves.

Ensemble, nous devons garantir à chaque enfant de Beauvais les meilleures conditions d'apprentissage possibles car leur réussite est notre avenir.

**M. NARZIS** : Dans la droite ligne de ce que nous avons voté sur la motion précédente, on sera bien sûr unis avec vous sur cette question-là. Vous savez l'importance qu'on accorde aux questions d'éducation dans notre Ville. Les annonces de fermetures, d'ailleurs qui commencent à tomber, sont profondément injustes quand on regarde la situation de notre Ville. On aura l'occasion de discuter sans doute de la démographie scolaire tout à l'heure, mais c'est un autre sujet, mais en tout cas vous nous trouverez avec vous sur cette question-là, donc bien sûr nous la voterons sans état d'âme.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur NARZIS. S'il n'y a pas d'opposition, je mets donc cette motion aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La motion est **adoptée à l'unanimité**.

**M. LE MAIRE** : Je vous demande aussi d'adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2024. Est-ce que vous avez des demandes d'information ?

**M. NARZIS** : Monsieur le Maire, ce n'est pas sur le procès-verbal du 26 novembre 2024, mais c'est sur le précédent Conseil Municipal. Juste une question à vous poser, puisque je l'avais déjà formulée sur le Conseil Municipal du 19 décembre.

Je vous avais posé une question sur les subventions versées au pôle mobilité du Beauvaisis depuis le début du mandat. Vos services m'ont répondu mais partiellement, c'est-à-dire que je n'ai eu les indications que sur les deux dernières années et pas depuis 2020. Donc est-ce que vous pouvez rectifier et faire envoyer les éléments ?

Et j'en profite pour vous poser une autre question concernant le pôle mobilité, je voudrais savoir s'il y a eu un audit de la Ville concernant le pôle mobilité, comme il y a parfois des audits orchestrés par la Ville sur les aides qui sont versées. Je voudrais savoir s'il y a eu une initiative de la Ville dans ce sens.

**M. LE MAIRE** : D'abord, je vais vous répondre par rapport à votre demande complémentaire d'informations concernant le pôle mobilité, sur les subventions que nous octroyons à ce pôle mobilité. Sachez que, normalement, c'est plutôt la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis en l'occurrence qui, dans le cadre de ses compétences, finance le pôle mobilité, puisque c'est une association qui a vocation, à intervenir sur l'ensemble du territoire, je parle sous le contrôle de la Présidente, du territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Néanmoins, c'est vrai que nous remboursons en quelque sorte dans le cadre du budget, puisque l'association, vous savez que maintenant, par souci de transparence, l'association occupe la maison des associations. Donc par transparence aujourd'hui, nous faisons payer le loyer que nous remboursons dans le cadre du budget associatif.

Autrement, à ma connaissance, il n'y a pas eu d'autres versements. Peut-être 400 € qui ont été versés pour une action. C'est tout ce qui a été versé en tout cas au niveau de la ville de Beauvais.

Après, sur cet audit, il faudrait qu'on sache exactement s'il y a vocation ou pas à organiser un audit. Aujourd'hui, je n'ai eu aucune information me disant qu'il pourrait y avoir des problématiques, au niveau financier de cette association. Peut-être que j'en saurais plus parce que le Président de l'association a pris rendez-vous avec moi la semaine prochaine, ainsi que, je crois, la Directrice ou le trésorier, et ils auront peut-être l'occasion de me donner des informations complémentaires. Et sachez bien, comme nous l'avons toujours fait pour les associations que nous finançons, que quand il y a des problématiques de ce genre, eh bien nous n'hésitons pas à saisir le Procureur de la République au besoin, s'il y avait effectivement des difficultés de détournement. Je ne sais pas si c'est le cas aujourd'hui, a priori je n'ai eu aucune information de ce type, sauf des bruits qui courent, mais sans fondements réels. Et en l'occurrence, le premier à agir dans ce cas, ce n'est pas le Maire de Beauvais, ni même la Présidente de l'Agglomération du Beauvaisis, c'est au Président. Donc peut-être qu'effectivement, on aura un peu plus d'informations dans les jours qui viennent, Monsieur NARZIS. Mais croyez bien que, puisque vous avez déjà soulevé ce problème, à moins que vous n'en sachiez plus, et dans ce cas-là il faudrait peut-être aller un peu plus loin, parce que dire les choses à moitié, il faut peut-être aller un peu plus loin dans vos questions ou dans vos questionnements. Mais aujourd'hui, moi, je n'ai pas plus de réponses à vous apporter que celle-ci.

**M. NARZIS** : Très bien, Monsieur le Maire, de toute façon c'est un dossier que nous surveillons. Alors, vous entendez des bruits, les choses sont un peu plus précises quand même dans ce que nous, nous entendons. Mais là encore, je n'affirme pas des choses qui ne sont pas prouvées, donc c'est pour ça que je demande, je vous pose la question d'un audit, comme on posera la question également à la Présidente de l'Agglomération, on lui fera un courrier en ce sens, Madame la Présidente, parce qu'il y a quand même de l'argent public. Il y a même essentiellement de l'argent public. Donc on est en droit de se poser cette question. Et comme vous recevrez effectivement la semaine prochaine le Président, vous aurez sans doute un peu plus d'éclaircissements.

**M. LE MAIRE** : Je vous informe par ailleurs que nous avons une nouvelle délibération que vous avez dû trouver sur vos tables, qui est la délibération supplémentaire n° 29. Il s'agit, on en est un petit peu désolé, c'est vrai qu'elle ne vous a pas été présentée dans les rapports du Conseil Municipal, parce qu'il y a eu un oubli de la part des services. Mais croyez bien qu'on ne peut pas leur en vouloir parce que ces dernières semaines ont été compliquées par le fait que nous avons une personne qui était absente pour des raisons de santé, que nous avons eu à gérer les 800 ans de la Cathédrale, notamment avec la programmation, que nous avons eu à gérer l'inauguration du théâtre, que nous avons aussi à gérer les questions du Quadrilatère et qui fait que nous avons effectivement la signature d'avenants aux conventions pluriannuelles qui concernent l'A.S.C.A., La Batoude et le Centre des Arts de la rue du Cirque, qui avait été oubliée. Et pour ne pas mettre en difficulté ces associations, parce que sinon je serais obligé d'attendre le prochain Conseil qui ne se tient que fin avril, donc je vous propose quand même qu'on puisse les présenter à vos voix, donc aujourd'hui même si ça ne vous pose pas de problèmes. Mais je dois faire voter votre acceptation. Il n'y a pas d'oppositions ? Donc ce sera la délibération n° 29.

**MME LUNDY** : Ce n'est pas à ce sujet, c'est pour une autre question, Monsieur le Maire, mais qui concerne directement notre exercice budgétaire.

Nous avons une session régionale la semaine dernière et, dans le cadre de l'exercice budgétaire, nous avons voté une délibération relative à la mise à disposition de véhicules de la Région dans le cadre de l'exercice de certaines fonctions au mandat.

Il se trouve que ces délibérations sont votées de manière annuelle au niveau de la Région, dans le cadre de l'exercice budgétaire. Donc j'étais assez surprise que nous n'ayions jamais voté ce type de délibération. J'ai vérifié, et il semblerait que nous n'ayions jamais voté ce type de délibération. C'est pourtant une obligation, une obligation légale, d'après le Code Général de la Fonction Publique. Et il y a une circulaire, je vous donnerai la référence, DAGEMO/BCG du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service.

En fait, en la regardant bien, l'attribution et l'usage des véhicules de fonction et de service par les agents et les élus doit faire l'objet de délibérations en Conseil Municipal, conformément au principe de transparence et de bonne gestion des deniers publics. À ce jour, nous n'avons aucune trace récente de délibérations concernant les conditions d'attribution et d'utilisation des véhicules de fonction de la collectivité. Ça doit être voté de manière annuelle. Pouvez-vous donc nous préciser si de telles délibérations ont déjà été votées, ce qui ne me semble pas être le cas d'après nos archives, comme l'exige la loi, parce que ça a un impact direct sur la gestion de l'argent public dans le cadre du budget.

**M. LE MAIRE** : Écoutez, on va faire vérifier cela. On a pris bonne note de votre question. Là, je ne suis pas capable forcément d'y répondre. On va le faire vérifier. Et si effectivement il y a une communication à vous faire et surtout un vote à opérer, bien sûr on ne manquera pas de le faire, il faut se conformer à la loi si telles sont les conditions du Code Général des Collectivités Territoriales. En tout cas, on vous fera une réponse, Madame LUNDY, ainsi qu'à l'ensemble de vos collègues.

**MME LUNDY** : C'est quand même important qu'on puisse le regarder rapidement puisque normalement ça doit être voté dans le cadre de l'exercice budgétaire, puisque ça impacte directement le budget, et notamment sur les années précédentes. Donc ce serait bien que ce soit vérifié assez rapidement puisque sinon tout cet argent qui a été utilisé dans le cadre de cette mise à disposition a été fait de manière non-conforme à la loi. Et, dans ce cadre-là, s'il est possible également de nous communiquer les carnets de bord puisque ces documents sont des documents publics, donc les notes de frais afférentes et les carnets de bord des années précédentes.

**M. LE MAIRE** : Écoutez, on note, je ne peux pas aujourd'hui vous répondre précisément. Ça aurait été bien d'ailleurs que vous nous donniez l'information avant, mais j'imagine que vous nous réserviez la petite surprise en Conseil. Donc on va vérifier les choses, Madame LUNDY.

**MME LUNDY** : Il n'y a pas de petite surprise, Monsieur le Maire, je vous dis, j'ai vu cette délibération qui a été votée la semaine dernière, jeudi de la semaine dernière, je pensais que c'était seulement au niveau régional, et après avoir regardé les textes, nous avons eu confirmation que c'était bien l'intégralité des collectivités qui devait normalement s'y conformer. Et en regardant les archives, n'en voyant pas, je me suis demandée si ce n'étaient pas des décisions qui avaient été prises et dont nous n'avions pas connaissance.

**M. LE MAIRE** : On vous donnera les informations. En tout état de cause, si ça devait impacter le budget, il y a les décisions modificatives, mais je ne vois pas en quoi d'ailleurs ça pourrait l'impacter puisque les véhicules font partie du patrimoine.

Le jeudi 6 février 2025 à 18:00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Mamadou LY - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Loïc BARBARAS - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Sandra PLOMION à Franck PIA - Philippe VIBERT à Guylaine CAPGRAS - Jacqueline MÉNOUBÉ à Ali SAHNOUN - Farida TIMMERMAN à Mamadou LY - Catherine THIEBLIN à Jacques DORIDAM - Patricia HIBERTY à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Isabelle SOULA - Halima KHARROUBI à Frédéric BONAL - Mohrad LAGHRARI à Thierry AURY - Marianne SECK à Mamadou BATHILY - Hatice KILINC-SIGINIR à Dominique CLINCKEMAILLIE - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS à Roxane LUNDY

Date d'affichage	13 février 2025
Date de la convocation	31 janvier 2025
Nombre de présents	31
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0324**

Vie éducative - Communication du rapport et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la compétence scolaire de la Ville

M. Franck\_PIA, Maire

Suivant le code de juridiction financière, article R243, la Chambre Régionale des Comptes Hauts-de-France (CRC) a réalisé une enquête sur l'exercice de la compétence scolaire en primaire par la commune sur les années 2019 et suivantes.

En conséquence, le conseil municipal doit prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives « enquête école primaire » et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la politique et la gestion de la compétence scolaire sur les exercices 2019 et suivants.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives « enquête école primaire » et des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la politique et la gestion de la compétence scolaire sur les exercices 2019 et suivants.

## **1 – VIE ÉDUCATIVE – COMMUNICATION DU RAPPORT ET DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES PORTANT SUR LA COMPÉTENCE SCOLAIRE DE LA VILLE**

**M. LE MAIRE** : Tout d’abord, en préambule de ce Conseil Municipal, j’ai souhaité que vous soit présenté en effet ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui a consacré une enquête à l’école primaire à Beauvais.

Ce rapport d’observations porte sur la période 2019-2023, il est donc à cheval sur deux mandatures. Il s’intéresse à l’évolution des comptes et à la gestion par la Ville de ses compétences scolaires, ce qui recouvre, je vous le rappelle, la construction et l’entretien des locaux des écoles, l’organisation de la restauration scolaire ainsi que du périscolaire et la gestion des personnels non-enseignants des écoles, les A.T.S.E.M. Ce rapport comporte aussi de nombreux satisfecit sur notre politique en matière d’éducation et sur les choix que nous avons faits dernièrement, mais aussi depuis de très nombreuses années.

Je profite d’ailleurs de l’occasion qui m’est offerte pour remercier Caroline CAYEUX pour cet engagement constant, depuis 2001. Je sais qu’elle a profondément ancré en elle la conviction que l’école est un lieu essentiel au cœur de la cité, un lieu au sein duquel les enfants d’aujourd’hui se construisent pour devenir les citoyens de demain.

Je salue et je remercie aussi les maires adjoints qui ont été en charge de l’éducation depuis 2001. Alors bien sûr, il y a Olivier TABOUREUX, et puis ensuite Cécile PARAGE, c’était à partir de 2014. Et puis 2020, Anne-François LEBRETON. Depuis plus de 20 ans, avec les services, je voudrais aussi remercier leur efficacité, ils ont travaillé dans la continuité avec cette même volonté, cette même détermination à faire de l’éducation une priorité réelle dans nos politiques publiques. Alors bien sûr, la Chambre Régionale des Comptes émet des recommandations qui doivent être prises en compte, et nous le ferons, car nous avons toujours suivi ces recommandations. Mais je note surtout que la Chambre Régionale des Comptes souligne que les actions menées par la Ville, je cite, ont contribué à augmenter la réussite scolaire des élèves entre 2019 et 2023 ; salue également l’attention que nous portons à la réussite de tous les élèves ; et enfin, insiste aussi sur les investissements majeurs et structurants de la Ville pour l’école.

Je vous rappelle que ce rapport n’appellera pas de vote, puisque c’est simplement soumis au Conseil Municipal, et bien sûr vous aurez l’occasion d’intervenir, j’imagine, que nous pouvons échanger sur ce rapport. Et je voudrais également, parce que ce rapport, c’est le travail de ma prédécesseuse, si je ne m’abuse, Caroline CAYEUX. Et puis ensuite aussi laisser la parole à Anne-Françoise LEBRETON qui ira dans le détail des différents sujets qui ont été abordés dans ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

**MME CAYEUX** : Merci beaucoup, Monsieur le Maire, de me donner la parole sur ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, qui couvre en effet un certain nombre d’années où nous étions en responsabilité puisque c’est entre 2019 et 2023.

Je vais aller directement aux faits, en vous commentant l’essentiel de ce qui est écrit dans les pages 39 et 40. La C.R.C. le souligne dans sa conclusion intermédiaire, et je voudrais évidemment la citer : « Le taux de réussite scolaire des enfants en classes élémentaires augmente entre 2019 et 2023 ». Alors bien sûr, ce taux résulte d’une pluralité de facteurs, nous en sommes tous convaincus, mais la collectivité y a participé en prenant en compte des enjeux sociodémographiques de son territoire dans le cadre de ses compétences dans le scolaire et le périscolaire. Je voudrais aussi ajouter que la hausse de la performance des élèves existe dans tous les quartiers de Beauvais, y compris bien sûr en R.E.P. Et je vais vous citer quelques chiffres, pas trop parce que ce n’est jamais facile.

**MME CAYEUX (SUITE°)** : Mais la performance des élèves en français est passée de 69,5 % en 2019 à 73,68 en 2023. Et en mathématiques, leur performance était de 71,86 % en 2019 et elle passe à 79,31 % en 2023. Pour les élèves de C.P. qui sont en R.E.P. plus précisément, les écarts sont encore plus importants puisque les résultats sont passés de 69,5 en 19 à 75,6 en 23 pour le français. Et de 70 % en 2019 à 82 % en 2023 en mathématiques. Et je crois que ces chiffres témoignent de l'impact positif, sur les acquisitions, de tout ce que nous avons mis en œuvre depuis des années.

Je voudrais évidemment à mon tour avoir une pensée et saluer les adjoints qui ont travaillé à mes côtés, Olivier TABOUREUX, Cécile PARAGE, et remercier Anne-François LEBRETON d'avoir pris la suite.

Je voudrais revenir sur les chiffres que je vous ai donnés parce qu'ils marquent un impact positif des enseignants et des résultats de leurs élèves, car évidemment cette réussite est collective et doit être saluée comme telle. Et puis je vais citer une nouvelle fois une phrase que Jean JAURÈS aimait à citer : « Là où il y a une volonté, il y a un chemin ». Eh bien, nous, nous avons la volonté politique, celle de notre majorité politique, et il y a eu un chemin que nous avons ouvert en mettant les moyens humains et financiers pour aboutir à ces résultats. Nous avons construit des projets, nos projets avec comme point central la transmission et l'éducation. Et je voudrais évidemment associer l'ensemble de la communauté éducative, directeurs d'école, enseignants, professeurs des écoles, parce qu'ils sont les artisans de cette transmission, ils nous ont permis d'ouvrir les yeux sur le monde et de mieux le comprendre, ainsi qu'à leurs petits élèves. Pour notre part, cet ensemble, municipalité et services de l'Éducation nationale, professeurs et directeurs, nous avons bâti, des chemins d'ouverture d'esprit, de connaissance et de libre-arbitre qui permettent aux élèves de bien grandir et de bien se construire.

Et je vais vous citer, si vous le permettez, quelques exemples des objectifs et de nos mises en œuvre. Le déploiement du plan numérique dans les écoles ; le dédoublement des classes C.P. / C.E.1 en secteur R.E.P. ; l'entretien du patrimoine bâti ; de nombreuses actions éducatives abouties ; la mise en route de l'unité de production culinaire qui produit, je ne sais pas si tout le monde s'en rend compte, mais qui produit 500 000 repas par an. Et il est à noter que la demande d'usage de ce service a augmenté entre 2021 et 2023 de 12 %. J'ouvre juste une parenthèse pour rendre hommage à Olivier TABOUREUX, qui avait été, dès 2011, visionnaire sur l'utilisation des environnements numériques de travail à l'école et qui a fait en sorte que toutes les classes en soient équipées, je dis bien toutes les classes.

En tout cas, je me réjouis de ce rapport, de son contenu, de sa qualité, parce qu'il vient saluer tout un travail pendant de longues années, notre engagement politique au sens noble du terme, c'est-à-dire une gestion efficace de l'éducation dans la cité. Il y a bien sûr des satisfecit, sur la réussite scolaire des élèves, sur l'attention que nous portons à cette réussite, sur les investissements réalisés pour dédoubler les classes de C.P. et de C.E.1 en R.E.P., investissements lourds que nous avons souhaité d'ailleurs déployer en une seule année, c'est-à-dire pour qu'à la rentrée scolaire les enfants aient tous le même environnement. On aurait pu étaler les paiements, finalement nous avons choisi de le faire pour tout le monde, pour que les parents aient tous les mêmes dispositions pour leurs enfants. Nous avons aussi mis en accessibilité les écoles pour les élèves en situation de handicap. Et puis nous avons créé une classe pour enfants autistes. Il existait déjà des classes pour malentendants et malvoyants. Et puis nous avons augmenté notre participation aux classes de découverte ; Monsieur NARZIS, j'espère que vous l'avez apprécié.

Sur les investissements majeurs et structurants de la Ville pour l'école avec la rénovation du groupe scolaire Europe à Saint-Lucien, nous allons investir 18 millions d'euros. Et nous allons construire à Argentine, aussi dans le cadre de la rénovation urbaine, un groupe scolaire Samuel Paty, pour 16 millions d'euros.

**MME CAYEUX (SUITE°)** : Toutes ces années de travail de fond pour l'école sont aujourd'hui reconnues par toutes et par tous. Je crois que je peux citer les familles, la communauté éducative, et aujourd'hui la Chambre Régionale des Comptes qui nous félicite de cet élan que nous avons donné à l'éducation primaire dont nous avons la responsabilité en tant qu'élus.

**MME LEBETRON** : Madame la Présidente, Monsieur le Maire, chers collègues, ce soir je prends la parole avec une émotion toute particulière pour présenter le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour l'école primaire.

Ce rapport, vous l'avez dit, est un moment clé non seulement parce qu'il met en lumière le travail réalisé, mais aussi parce qu'il vient reconnaître les choix politiques forts que nous avons portés avec conviction pour l'éducation des enfants beauvaisiens. Je ne le cache pas, depuis le début de ce mandat, j'ai souvent été attaquée sur ma façon de travailler, ma méthode, sur ma capacité ou plus précisément mon absence d'écoute. Attaquée sur mon engagement, parfois même sur mes intentions, voire sur mon défaut d'impartialité sur certains sujets. Pourtant, au-delà des polémiques politiciennes, je n'ai jamais perdu de vue l'essentiel, l'école est et doit rester un lieu d'apprentissage et d'émancipation pour tous, sans distinction d'origine, de milieu social ou de parcours personnel. Mon engagement a toujours été au service de cette conviction profonde. Et je remercie Caroline CAYEUX et Franck PIA de leur confiance accordée.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes vient aujourd'hui confirmer que notre action a produit des résultats concrets, vous l'avez rappelé, Madame la Présidente et Monsieur le Maire. Nous avons su anticiper les défis éducatifs, adapter nos politiques aux réalités locales et défendre une école inclusive, innovante et exigeante.

Parmi les avancées mises en avant, je tiens à souligner en effet le dédoublement des classes dans les quartiers prioritaires qui a permis un meilleur accompagnement des élèves dès le plus jeune âge, avec des petits effectifs ; la mise en place d'un demi-tarif cantine, associé à une alimentation de qualité, bio et locale, pour garantir à chaque enfant un repas sain et équilibré ; le renforcement de la politique inclusive, afin que chaque élève, quelles que soient ses difficultés, puisse bénéficier d'un parcours adapté au sein de son école de secteur ; la place du numérique dans les écoles pour réduire les inégalités et moderniser les apprentissages avec, en plus de la dotation annuelle, un appel à projets pour les classes de maternelle ; l'amélioration de la sécurisation des écoles avec la rehausse des clôtures ; l'installation de visiophones et de vitrophonie ; et prochainement, la mise en place des bipeurs anti-intrusion. Tous ces investissements garantissant un cadre sécurisé pour les enfants, les équipes éducatives et nos agents. La végétalisation des cours d'école, avec l'aboutissement d'un premier projet sur Marissel et deux projets, travaillés en totale collaboration avec les enseignants et les élèves, pour les cours d'école d'Argentine et de centre-ville. Un nouveau projet éducatif de territoire qui, bien qu'il ait pris un peu de retard, va être retravaillé pour enrichir les parcours éducatifs et renforcer la coopération entre la Ville, les enseignants, l'Éducation nationale, les agents, les associations et les familles. L'engagement de Beauvais depuis 2001 dans la cité éducative pour mobiliser tous les acteurs du territoire d'Argentine et de Saint-Jean, là aussi en faveur de la réussite des enfants.

Si ce rapport valide les actions que nous avons menées, nous félicite également, il nous conforte dans notre vision à aller plus loin, à penser l'école de demain, une école qui répond aux défis de notre époque et aux besoins de générations futures. Les 3 projets structurels de l'accueil de loisirs de Bois Brûlet, la rénovation de l'école de l'Europe et l'école Samuel Paty répondront parfaitement à ces enjeux.

Mais rien de tout cela n'aurait été possible sans l'investissement quotidien des équipes éducatives au sein des écoles et de la relation de confiance que nous avons tissée au fil des années avec les enseignants dans l'intérêt des enfants.

**MME LEBETRON (SUITE)** : Cette collaboration Ville/écoles contribue activement à la réussite des élèves. Rien n'aurait été possible non plus sans l'engagement, le professionnalisme des agents municipaux et leur détermination à faire vivre ces politiques éducatives au plus près des besoins des enfants et des familles.

Ce rapport est donc un moment fort de notre politique éducative. Il est la preuve que notre action, loin des attaques et des polémiques, repose sur une vision solide et des résultats concrets. Il nous encourage à continuer à innover, à défendre une école de qualité pour tous. Alors oui, ce soir je suis fière du travail accompli pour les enfants au sein de nos écoles, fière du travail transversal réalisé avec mes collègues de la majorité, fière de mon engagement en tant que maire adjointe à l'éducation, et plus que jamais convaincue que nous devons poursuivre sur cette voie pour que chaque enfant à Beauvais puisse grandir, apprendre et s'épanouir dans un environnement propice à sa réussite.

**M. NARZIS** : Oui, Monsieur le Maire, après cette excellente présentation à 3 voix. Justement, c'est l'avantage d'un rapport de la C.R.C., c'est qu'on a des données qui sont factuelles. Et les données qui sont factuelles, après, chacun les interprète. Mais pour moi, on a des données factuelles. Si vous me le permettez, je vais aussi être à la fois assez satisfait de ce rapport, et je vais vous dire pourquoi, et en même temps dans ce rapport tout n'est pas idyllique. D'ailleurs, Monsieur le Maire et Madame la Présidente de l'Agglomération, vous l'avez rappelé. Et c'est important qu'on en parle aussi ce soir. Je ne vais pas répondre, j'ai trouvé que Madame CAYEUX et Monsieur le Maire étaient mesurés dans leur présentation, je trouve un peu plus Madame LEBETRON, sur la question des attaques, il n'y a jamais eu d'attaques, il y a eu des situations, et on y reviendra, sur des dossiers, en particulier l'école Foëx, où je pense, et je répète que nous avons eu raison de défendre les parents, que nous avons eu raison de défendre les enseignants, dont l'un d'entre eux a été injustement attaqué, et de défendre les enfants, parce que, je ne vais pas revenir là-dessus mais quand même, cet épisode-là a laissé des traces et laisse toujours des traces. Parce que quand j'entends parler de confiance... Alors moi, je vais vous dire une chose, vous êtes la municipalité, et c'est normal que les gens s'adressent à vous de manière sereine et apaisée. Mais je ne suis pas sûr que dans la communauté éducative de Beauvais, la confiance soit aussi forte que vous le pensez. Donc je vous le dis, vous en faites ce que vous voulez, mais je sais ce que je vis et je sais avec qui je parle à ce sujet, et ils sont nombreux.

Sur le fond de ce dossier, de ce rapport de la C.R.C. Bien sûr, on peut se féliciter, et on doit se féliciter, des résultats, notamment des évaluations de C.P. et de C.E.1. Les C.M.2, c'est plus compliqué, comme ça se voit au niveau national. Après, Beauvais suit la tendance nationale. L'évolution des résultats beauvaisiens sont corrélés par les mêmes résultats au niveau national. Il y a, en France, grâce au travail des enseignants en particulier, et malgré la crise sanitaire, il faut aussi fortement remercier les enseignants qui ont eu, depuis 2019, non seulement une crise sanitaire, mais alors des changements gouvernementaux permanents de ministres, de réformes sans queue ni tête. Eh bien oui, Madame la Présidente, il faut en parler. Malgré tout ça, ils réussissent à faire un travail exceptionnel. Donc qu'ils soient à Beauvais ou qu'ils soient dans le reste de la France, c'est à saluer parce que partout ça progresse, et partout les résultats progressent. Donc ça, c'est quand même une donnée importante.

Je vais vous dire pourquoi dans ce dossier j'ai une forme de satisfecit, et je m'adresserai plus à Madame la Présidente d'Agglomération, en tant qu'ancien Maire de Beauvais. Quand vous mettez le point, et je vous remercie d'avoir mis le point là-dessus, sur les classes de découverte. Je vais vous parler des classes de découverte et aussi du demi-tarif de la cantine scolaire.

**M. NARZIS (SUITE)** : Ce rapport parle de la période 2019-2023, d'accord ? La situation en 2019, vous l'accorderez Madame la Présidente d'Agglomération, elle n'était quand même pas si exceptionnelle que ça, aussi bien sur les classes de découverte que sur la question des demi-tarifs de cantine. Pourquoi ? Sur la cantine, à la fin des années 70, la ville de Beauvais... Non, non mais laissez-moi finir parce que vous êtes dans cet héritage-là et vous l'avez préservé un certain temps. À la fin des années 70, Walter AMSALLEM décide d'attribuer le demi-tarif pour la cantine, pas pour un cadeau pour les Beauvaisiens, parce qu'il part du principe que la situation de la Ville l'exige. Ce n'est pas simplement pour les familles les plus démunies, c'est aussi pour la classe moyenne. Parce qu'à Beauvais, et vous connaissez les chiffres, on a une petite classe moyenne. Et le maire de l'époque avait dit « c'est une politique volontariste ». Là, il y avait un chemin, et il l'a emprunté, ce chemin. Et vous, vous avez continué cette politique volontariste, et c'était très bien. Jusqu'en 2014. Et en 2014, votre volonté, elle fait pschitt. Pourquoi ? Alors vous allez me dire, il y a à ce moment-là la vague de baisse de dotations de l'État, et vous auriez raison de me le dire. Mais en politique, il faut faire des choix, et donc vous avez fait des choix budgétaires. Et parmi ces choix budgétaires en 2014, vous avez décidé du jour au lendemain, j'étais là, on a eu un vrai débat là-dessus, de doubler, de mettre fin au demi-tarif et donc de doubler les tarifs de cantine scolaire pour les familles beauvaisiennes. Et en particulier pour les familles de la petite classe moyenne beauvaisienne, qui sont nombreuses. À l'époque, dans ce débat-là, je ne sais pas si vous vous en souvenez, j'avais pris l'exemple d'une famille dont les deux parents gagnaient le S.M.I.C. avec deux enfants, ça leur faisait 700 € d'augmentation à l'année. Quelle taxe ! Quelle taxe supplémentaire pour ces familles. Et pendant 5 ans, nous nous sommes battus, Monsieur LOCQUET peut en témoigner aussi, de budget en budget, pour vous demander de revenir sur cette augmentation, ce doublement des tarifs de cantine. D'année en année, à chaque fois dans le budget, on s'est battus. D'année en année, vous n'avez pas bougé d'un iota. Il aura fallu la campagne électorale de 2020, heureusement qu'il y a des élections, pour vous voir changer sur les questions de jeunesse, il a fallu la campagne de 2020 pour que vous réintroduisiez le demi-tarif de cantine en disant « regardez, on fait un effort exceptionnel » ; non, vous ne faites pas un effort exceptionnel, vous revenez à ce qui existait à Beauvais depuis 35 ans. Donc moi, je n'oublie pas que si on avait donné des éléments à la C.R.C. sur 10 ans, la C.R.C., parce qu'elle est juste dans ses analyses, elle n'aurait pas manqué de dire cette situation sur le demi-tarif de cantine, et donc elle n'aurait pas manqué de comprendre que l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire est bien sûr liée au rétablissement, et non pas à la création, ce n'est pas un cadeau beauvaisien, c'était un dû depuis 35 ans aux Beauvaisiens, c'était un dû au vu de la situation de la Ville, c'est pour cela que la restauration a augmenté et que la fréquentation a augmenté. Moi, je vous le dis, je pense que cette bataille qu'a menée l'opposition, je pense qu'à un moment donné vous avez compris que c'était une bataille de vérité. Et qu'au moment de la campagne, vous saviez que ça allait peser lourd sur les Beauvaisiens parce que vous saviez que c'était une injustice. Et c'est pour ça que vous l'avez mis en valeur dans votre campagne électorale. Donc moi, je prends ce rétablissement du demi-tarif de cantine, et on l'a toujours dit, comme on l'a voté sans état d'âme, comme une victoire de l'opposition, comme une victoire de ces combats qu'on a menés avec des parents d'élèves, aussi avec des enseignants pendant 5 ans. Vous pouvez sourire, Monsieur PIA, mais vous savez, je sais ce que j'ai vécu sur le précédent mandat sur cette question-là.

Sur la question des classes de découverte. Alors là, c'est un demi-satisfecit parce qu'il faut voir aussi la période sur 10 ans. Et quand on la regarde sur 10 ans, ce n'est pas la même histoire. Effectivement, et je vous l'accorde, Madame LEBRETON, vous avez entièrement raison, comme vous l'avez dit aussi Madame la Présidente d'Agglomération, vous avez raison de dire qu'il y a une évolution budgétaire, une augmentation budgétaire même, on peut le dire, sur le financement des classes de découverte, à partir de la deuxième partie de ce mandat.

**M. NARZIS (SUITE)** : Mais si on regarde ce qu'était la situation il y a 10 ans. Il y a 10 ans, Madame la Présidente, quand vous étiez Maire de Beauvais jusqu'en 2014-2015, il y avait plus de 500 enfants en moyenne chaque année à Beauvais qui partaient en classe de découverte, plus de 500 enfants, avec un budget en moyenne de plus de 200 000 € par an. Vous décidez, il y a 10 ans, de baisser de 100 000 € le budget des classes de découverte. Et automatiquement, c'est un effet immédiat, on a un effondrement du nombre de départs. Alors non seulement vous décidez de baisser, mais vous décidez aussi de revenir sur le nombre de jours financés. De 14 jours à 12 jours. De 12 jours à 9 jours. De 9 jours à 7 jours. Et puis maintenant, on est à 5 jours. La conséquence de ça, c'est qu'aujourd'hui on est autour de 250 enfants en moyenne par an qui partent en classe de découverte, c'est-à-dire deux fois moins qu'il y a 10 ans. Ce n'est pas une victoire, loin de là. Si franchement vous vous donnez un satisfecit là-dessus, vous manquez d'humilité. Parce que voir divisé par deux le nombre d'enfants qui part en classe de découverte, franchement il n'y a pas de quoi se donner un satisfecit. Alors vous allez me dire, parce que je connais vos arguments, c'est une baisse générale partout, nationale. Oui, il y a une baisse, c'est vrai. Ce serait injuste de dire qu'il n'y en a pas. Mais quand je regarde, parce que vous faites souvent ça, des comparatifs avec d'autres villes de l'Oise, d'autres collectivités de l'Oise, je ne vais pas chercher d'autres villes en dehors du Département, on se rend compte que ce n'est pas forcément le cas ailleurs. Quand je vois un investissement de 438 000 € par an à Creil, 35 000 habitants. Beauvais, cette année, ce qui a été budgété, je remercie Madame LEBRETON de me donner les chiffres, et ce sont des chiffres en augmentation, donc merci de me les avoir donnés, vous avez fait votre travail, vous m'avez répondu, pas de souci, on est autour de 150 000 €. Le différentiel de population, il est quand même colossal entre les deux villes. Donc il ne faut pas me dire aujourd'hui qu'on est dans une situation idyllique de ce point de vue. Et je pense que oui, l'opposition a réussi à arracher, oui, à force de combat sur ces questions-là, à force aussi de dialogue sur ces questions, on ne vous a pas lâchés, oui, et vous l'avez reconnu en partie, Madame la Présidente, vous l'avez dit à l'instant, « ça va faire plaisir à Monsieur NARZIS etc. ». Oui parce qu'on a eu ces batailles. Et à un moment donné, vous avez partiellement entendu la situation. Et partiellement, vous avez corrigé le tir. Donc c'est une bonne chose, mais on est très loin de la situation d'il y a 10 ans. Ça, ce sont les faits, c'est factuel.

Ensuite, si je lis le rapport de la C.R.C., il y a effectivement des choses intéressantes, on les a soulignées, une augmentation du budget des classes de découverte etc., le demi-tarif de cantine, je ne reviens pas sur ces batailles. Des investissements aussi, mais nous, on les a votés. À chaque fois que vous nous présenterez une rénovation d'école, une reconstruction etc., on sera pour. Tout ce qui va dans le sens d'un meilleur accueil des élèves, on sera toujours pour, et vous le savez. Donc il n'y a pas de débat là-dessus. Même si je note qu'en matière de fonctionnement, ce n'est pas moi qui le dis, c'est la C.R.C., on ne fait pas plus que la moyenne nationale, on n'investit pas plus en termes de fonctionnement que la moyenne nationale. Et vous savez, je vais vous dire une chose, je suis toujours très étonné d'entendre dire parfois il n'y a pas de souci, on a une relation de confiance, je stipule, dans les écoles, donc ça veut dire que tous les problèmes remontent et ils sont traités. Pas toujours. Moi, je suis toujours très frappé par exemple, puisque j'arrive à avoir ça qui me remonte d'un certain nombre d'écoles, de voir que très souvent par exemple il y a des élus de la majorité qui ne siègent pas dans les conseils d'école. Combien de conseils d'école sont réunis à Beauvais sans présence d'élus de la majorité, qui sont censés être un canal pour remonter l'information en plus des responsables de site scolaire ? Ça, c'est de votre responsabilité, Monsieur le Maire, de faire en sorte que vos élus majoritaires... Alors il y en a qui le font très bien dans les élus de la majorité, qui sont présents, qui bossent ; ça, je le sais, je l'ai vu. Et puis il y en a d'autres qui ne sont pas là. Et ça, c'est quand même un problème qui est souligné dans les conseils d'école.

**M. NARZIS (SUITE)** : Et moi, le nombre de fois où des parents me remontent, et pas que des parents, des Directions d'école me remontent qu'il n'y a pas d'élus de la majorité présent dans les conseils d'école pour remonter les problèmes, et donc les problèmes s'accumulent parce qu'il y a un manque de suivi, tout simplement, c'est quand même assez important. Donc Monsieur le Maire, je vous le dis, veillez à ça dans l'avenir parce que je pense que c'est un vrai sujet. C'est un vrai sujet parce que par exemple, en ce moment, je pense que Madame LEBRETON le sait parce que je sais qu'elle suit ses dossiers, mais on a des problèmes de chauffage dans les écoles en ce moment, on a des problèmes dans les chaufferies, dans les chaudières. Et pas que dans une école. J'y ai été confronté cette semaine, un membre de votre Cabinet que j'ai contacté a fait vraiment un vrai travail là-dessus et a fait son travail, en deux heures de temps c'était réglé. Mais il y a d'autres écoles dans la Ville, je pense par exemple à Saint-Jean, qui ont des problèmes de chauffage réguliers, même encore aujourd'hui. Or, on a un contrat avec Dalkia. Donc je ne comprends pas qu'on ait toujours ces problèmes-là qui s'accumulent dans les établissements scolaires. Et c'est pareil sur des remplacements de fenêtres, vraiment, on pourrait faire un sujet, je suis prêt à ce qu'on en parle sérieusement, qu'on fasse une Commission spéciale là-dessus. Mais vraiment, j'atténuerai votre satisfaction là-dessus.

Ensuite, vous parlez, Madame LEBRETON, du P.E.D.T., en disant il y a un P.E.D.T. qui va arriver etc., et c'est très bien. Ça fait 10 ans qu'on l'attend. Il date de 2014, bien sûr que les objectifs, vous les avez poursuivis. Mais je veux dire, et là-dessus, la C.R.C. vous le rappelle très clairement, vous devez refaire un P.E.D.T. Donc les choses sont très claires là-dessus.

Sur la loi Egalim, puisque vous en avez parlé, ce que pointe la C.R.C., c'est que les objectifs pour la loi Egalim ne sont pas atteints. Grosso modo, la C.R.C. dit qu'on est autour de 22 %. Alors je me doute qu'entre 2022-23 et aujourd'hui ça a dû augmenter. Vous allez peut-être me dire qu'on est autour de 40 ou quelque chose comme ça. Mais on n'est pas aux objectifs de 50 %, ce que vous souligne d'ailleurs la C.R.C. Donc moi, j'ai une question, est-ce qu'on y arrivera d'ici la fin du mandat, comme d'ailleurs les engagements avaient été pris.

Ensuite, il y a quelque chose qui m'a interrogé, pour moi c'est un peu plus lourd dans ce rapport de la C.R.C., deux points. Le premier point, vous ne l'avez pas trop évoqué et c'est normal, vous avez parlé des services de la Ville. Je suis d'accord avec vous, je pense que nos agents sont sur le terrain, ils bossent, ils travaillent. Mais là où je suis quand même assez étonné en lisant le rapport de la C.R.C., c'est qu'il a fallu 4 tableaux, 4 envois de tableaux, pour connaître concrètement le nombre d'équivalents temps plein au sein de la Direction de la Vie associative. Et je vous dis les termes de la C.R.C. : « manque de cohérence entre les différents éléments qui ont été envoyés ». On a des carences dans le suivi des effectifs. Je vous le dis. « La commune n'est à ce jour pas en mesure de fournir des données fiables concernant le suivi des équivalents temps plein du service de la vie associative sur la période 2019-2023. Cette carence dans le suivi des effectifs se retrouve dans la gestion de l'absentéisme, aucun suivi permettant d'en apprécier le niveau n'étant effectué. » Aucun suivi. Donc quand vous me dites « on gère bien les choses », je suis désolé, mais quand je lis qu'il a fallu l'envoi de 4 tableaux et que la C.R.C. dit qu'il n'y a aucun tableau qui est cohérent, notamment aucun tableau qui est cohérent avec les données du compte administratif, ça pose un peu problème. Ça reflète aussi finalement ce qui se passe dans les services de la Ville, non pas de la part des agents, mais de la part de la gestion de la Ville par cette majorité. Madame la Présidente elle a un terme en ce moment, elle aime bien répéter ce terme assez souvent, elle appelle ça la bordélisation. Elle qualifie l'opposition de bordéliser les choses. Au-delà d'être vulgaire, ce n'est pas grave, c'est de bonne guerre, mais moi, quand je vois ça, et quand on voit, nous, le nombre d'agents qu'on reçoit de toutes les Directions de la ville de Beauvais, je me dis que finalement, la bordélisation, ce n'est pas nous. La bordélisation, quand je vois comment aujourd'hui ça dysfonctionne en interne, je me dis vous faites de la bordélisation.

**M. NARZIS (SUITE)** : Et ça, ce que pointe la C.R.C., c'est un flottement et un dysfonctionnement, Monsieur le Maire. Vous pouvez rire, mais c'est écrit noir sur blanc, vous ne pouvez pas le nier ou le cacher.

Et dernière chose, et pour moi c'est le plus inquiétant, et ça revient avec la motion qu'on a votée à l'unanimité en début de Conseil Municipal. Il y a 2 ans... Je vous laisse discuter avec votre Directeur de Cabinet, Monsieur le Maire. Il y a 2 ans, je me souviens dans cette enceinte de Conseil Municipal, vous vous félicitez de l'augmentation de la population beauvaisienne, de l'attractivité de notre Ville etc. et que c'était la traduction, je reprends vos propos, de la politique municipale, qui attire et qui fait en sorte d'attirer de nouveaux habitants. Et là, qu'est-ce qu'on constate ? On constate que la population scolaire de la Ville, alors la population d'élèves, élémentaire et de maternelle, entre 2019 et 2023 a baissé de l'ordre de près de 10 %. Alors vous allez me dire, parce que je sais que vous allez me retourner le propos, c'est partout, il y a une baisse démographique générale. C'est vrai, elle est nationale, elle est européenne, elle est régionale, elle est départementale. Sauf que Beauvais a 2 points de plus de baisse que l'Oise. 2 points de plus. Elle double, en fait. Quand l'Oise baisse de 5,6 pendant cette période, Beauvais baisse de 10 %. Et ça, ça reflète quoi ? Ça reflète qu'il y a un problème sur les familles à Beauvais, sur l'accueil des familles et sur l'attractivité de la Ville pour les familles et pour les jeunes familles, les jeunes couples, ceux qui veulent fonder leur famille à Beauvais. En fait, en réalité, ils se sentent de moins en moins bien à Beauvais. Et pourquoi, alors que ce n'était pas le cas avant, parce qu'il y a une politique municipale qui n'est pas volontariste dans ce domaine. Sinon, on ne peut pas expliquer que Beauvais a le double de baisse par rapport au département de l'Oise. Je ne vais pas chercher des chiffres dans les Hauts-de-France, je ne vais pas chercher des chiffres ailleurs, je parle de notre Département, de notre zone géographique, et nous sommes la capitale de l'Oise, Monsieur le Maire. Nous, on double, on a plus du double par rapport à la moyenne départementale. Donc ça, ça interroge sur le fait que les jeunes familles quittent Beauvais. Et Beauvais vieillit. Parce que comme on a grosso modo une population à l'équilibre, on a plus de seniors et beaucoup moins de jeunes. La conséquence de ça, c'est que la motion qu'on a votée tout à l'heure, on en votera d'autres, parce que si ça continue comme ça et que ça s'amplifie, ça va être de plus en plus de fermetures de classes. Peut-être à terme même des fermetures d'écoles, non pas voulues par vous mais devant le fait accompli, parce que vraiment une baisse scolaire. Donc ça, ça doit nous interroger sur le fait que les familles quittent Beauvais, que les jeunes familles quittent Beauvais, parce que Beauvais ne leur correspond pas ou ne leur correspond plus ou il n'y a pas de politique municipale qui correspond à ces jeunes familles ; c'est un signe inquiétant. Vous pouvez me regarder en vous moquant, mais c'est quand même inquiétant pour notre Ville.

Dernière chose qui est dans ce rapport mais qui est une allusion qui n'est pas le fond du rapport. Mais je ne peux pas m'empêcher de vous le dire quand même. Et par rapport à la troisième intervention que j'ai entendue, je tiens quand même à le souligner. Quand il y a 2 ans, vous avez pris la décision, Monsieur le Maire, de fermer l'école Foëx. D'ailleurs, je reprends les propos de Caroline CAYEUX tout à l'heure, et c'est intéressant, heureusement qu'on a encore les quartiers populaires parce que c'est là où la population, dans l'effectif scolaire dans les écoles maternelles et les écoles élémentaires, baisse le moins, par rapport au reste de la Ville. Quand vous avez décidé de fermer l'école Foëx, parce que ce n'est que vous qui avez décidé de fermer l'école Foëx, vous nous expliquiez à l'époque que vous fermiez l'école Foëx pour des raisons budgétaires, parce que les travaux, c'était l'argument, le coût des travaux était trop élevé. Même si on passait un coût à 2,8 millions, après à 3,2, à 3,4, à 3,8, enfin bref, à chaque fois que la tension montait, les coûts montaient. On n'a jamais eu cette justification. On a eu une note recto verso vraiment qui était, je le dis, pas à nous présenter tellement c'était bourré d'informations contradictoires. Et mensongères, oui, totalement.

**M. NARZIS (SUITE) :** Mais à l'époque, vous justifiiez cette fermeture par le budget. Et là, quand je lis le rapport de la C.R.C., ce n'est pas la même chose. On parle de la fermeture de l'école Foëx sur des éléments qui sont communiqués par la ville de Beauvais. Vous parlez de la fermeture de l'école Foëx parce qu'il y a une baisse des effectifs scolaires. Et c'est ça qui a amené à la fermeture de l'école Foëx. Bah non. Cet élément-là dans le rapport de la C.R.C., il est faux, il est tout simplement faux. Alors je comprends que vu d'Arras, forcément on vit avec les éléments donnés par la Ville, on ne connaît pas cette antériorité, on ne connaît pas ce dossier. Enfin, quand je vois ça, je me dis tiens, c'est comme le pont AGCO. C'est-à-dire que pendant 2 ans c'est le pont AGCO, puis après ça devient le pont de l'Agglomération, ça change à chaque fois que ça arrange en fait. Là, je découvre que la fermeture de l'école Foëx, c'est sur des bases d'effectifs. Je rappelle qu'à l'époque, l'école Foëx, c'était une fermeture de classe, il n'y avait pas d'autres menaces de fermeture sur l'école Foëx. Donc je pense quand même, ce soir, encore, aux parents de l'école et aux anciens élèves de l'école qui doivent se dire « mais vraiment, dans ce dossier, on nous a baladés du début jusqu'à la fin », comme on nous a baladés pour nous également.

Je sens bien les réactions, je serai prêt à y répondre sans aucun problème. Mais ce rapport, il a des choses positives, on l'a souligné. Il y a des choses positives qui sont faites à Beauvais. La cité éducative, c'est une chose positive, bien sûr. Non mais il faut le souligner, il faut le dire quand les choses sont pertinentes et elles sont efficaces. Donc la cité éducative et son extension aujourd'hui à Saint-Jean, c'est une bonne chose. Mais je ne peux pas vous laisser dire en permanence ce que vous dites là. Vous manquez d'humilité là-dessus, par rapport à tout ce qui s'est fait, par rapport aux décisions que vous avez prises dans le passé.

**M. LE MAIRE :** Monsieur NARZIS, je ne pense pas manquer d'humilité. Ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est bon, il nous permet de démontrer que nous avons fait ce que nous devons faire pour justement permettre à nos petits Beauvaisiens de pouvoir bénéficier de services, que ce soit dans le domaine de la restauration, que ce soit dans le domaine de l'accueil de loisirs, du périscolaire. Et puis vous citez les investissements, cette année, nous le reverrons dans le budget, ce sont 11,6 millions d'euros qui vont être effectivement affectés aux écoles. Alors bien sûr, il y a les deux groupes scolaires Samuel Paty et la réhabilitation de l'école de l'Europe qui pèsent lourd, mais il y a aussi toutes les autres écoles, avec cette volonté que nous avons, et c'était salué par la Chambre Régionale des Comptes aussi, de végétaliser les cours de récréation ; et ça, ça s'inscrit sur plusieurs années, puisque l'objectif est de pouvoir donner à chaque école, du moins quand c'est possible, ce qu'on appelle des cours oasis qui iront aussi dans le sens de la préservation de l'environnement. Donc il y a une vraie ambition à Beauvais pour les écoles. Et quand vous nous expliquez qu'effectivement, il y aura toujours des difficultés sur le manque de chauffage qui sont totalement indépendantes de notre volonté, c'est vrai que ça arrive qu'il y ait des chaudières qui tombent en panne. Et c'est déplorable. Moi-même quand j'ai appris ça j'étais aussi furieux parce que je ne supporte pas qu'en ouvrant une classe il n'y ait pas de chauffage, j'ai moi-même personnellement appelé Dalkia pour avoir des explications sur ce qui se passait, ça a été vite réglé sur l'école du Bois Brûlet où je sais que vous avez vos enfants, enfin votre fils je crois. Par contre, sur Pagnol, c'était un peu plus compliqué, ça a été rétabli mais la panne était extérieure, était liée à un acte a priori de vandalisme et Dalkia n'y était pour rien. Donc si vous voulez, on est en lien toujours très étroit avec les enseignants et les services également, parce que je rappelle que dans les conseils d'école, on a toujours des agents qui sont ici présents, les élus parfois ont d'autres réunions en même temps. Il y a aussi des conseils d'école qui se tiennent en même temps, ce soir par exemple, donc du coup, oui, effectivement, nous ne pouvons pas y participer. Mais dans ce cas-là, on s'arrange toujours pour faire le lien avec les enseignants.

**M. LE MAIRE :** Et le tableau assez noir que vous portez sur les relations que nous avons avec les écoles, je n'ai pas cette impression, il y a toujours des problèmes, on n'est pas dans un monde parfait, tous les jours il peut y avoir effectivement des difficultés. Et vraiment, les services, avec Anne-Françoise qui vraiment suit aux petits oignons, dès qu'il y a un petit problème, je peux vous dire qu'elle est toujours présente, donc vraiment, je pense qu'on peut toujours s'améliorer, vous voyez, j'ai un discours d'humilité. Et d'ailleurs, vous avez vous-même, quand il y a eu ce problème de chauffage au Bois Brûlet, vous aviez appelé vous-même d'ailleurs une de nos collaboratrices qui a fait le nécessaire, vous l'avez noté, donc je pense qu'elle appréciera en tout cas qu'on ait pu réagir au plus vite.

Sur la question de la loi Egalim. Vous savez, la loi Egalim est une loi qui est un peu compliquée à appliquer pour les collectivités parce que d'abord, on a la problématique parfois d'approvisionnement aussi. Comme vous l'avez noté, effectivement, on s'approche petit à petit des 50 %, mais beaucoup d'autres communes sont en dessous.

Concernant la question du personnel, effectivement, il y a certainement des choses à améliorer. D'ailleurs, là-dessus, je reconnais, et les services, on en a discuté avec le Directeur Général des Services, pour améliorer cette question de suivi du personnel administratif.

Et concernant l'attractivité, Monsieur NARZIS, déjà, toutes les communes aujourd'hui voient une baisse de la natalité. Je vais lancer une boutade, je suis un maire protecteur, je ne suis pas non plus un maire procréateur ! On peut se permettre cette petite note d'humour. Mais si vous voulez, je fais ce que je peux pour qu'on puisse accueillir des jeunes familles. Et je crois quand même, soyons sérieux, qu'à Beauvais, on fait quand même le maximum pour rendre notre Ville attractive. Quand on voit tous les événements que nous organisons, quand on voit aussi ce qu'on fait pour le logement, l'amélioration qu'on apporte notamment sur les quartiers en termes de rénovation urbaine, et quand on voit la liste aussi de demandes de logement, ça prouve que la Ville reste attractive. La difficulté, en effet, c'est que les jeunes familles font de moins en moins d'enfants. Et ça, on le constate depuis la crise Covid parce qu'il y a une espèce d'incertitude certainement sur l'avenir, parce qu'il y a aussi peut-être d'autres aspirations. Et le problème qu'on rencontre aujourd'hui, qui est général, excusez-moi, en France, on a un taux de natalité qui est de 1,6 alors qu'il devrait être de 2,1 pour assurer le renouvellement des générations. Ce qui se passe aujourd'hui en France, on l'a observé il y a déjà des années en Allemagne, en Italie, en Espagne, et malheureusement ça nous tombe également dessus. Donc si vous voulez, moi, je veux bien être responsable de tout, mais bon, à un moment donné, voilà... En tout cas, je pense qu'on fait le maximum pour rendre notre Ville attractive. Et d'ailleurs, quand on voit les retours quand même, là encore il y a plein de choses certainement à améliorer, qu'on pourrait faire mieux, je suis d'accord, mais quand on voit le retour de ce que les gens extérieurs à Beauvais eux-mêmes voient de notre Ville, j'ai encore eu une réunion puisqu'on reçoit les nouveaux habitants qui nous disent « à Beauvais, c'est vrai qu'on ne s'ennuie pas parce que quand on voit tout ce que vous faites en termes de programme d'activités, quand on voit les services qui sont offerts, que ce soit dans le domaine du sport, dans le domaine de la culture, c'est quand même exceptionnel ». Dans le domaine de la culture, on a quand même une école d'art, le théâtre maintenant qui vient d'ouvrir. Je ne veux pas bien sûr tirer un portrait idyllique, mais quand même, je pense qu'on fait le maximum pour que vraiment notre Ville soit attractive. Donc je pense que là, je m'inscris complètement en faux avec ce que vous dites et croyez bien qu'en tout cas, nous continuerons dans ce sens.

Et moi, je suis très content de ce rapport où les enseignants ont pleinement leur part. Quand vous entendez les enseignants, ou alors on ne côtoie peut-être pas les mêmes, mais en tout cas, le retour que j'ai, c'est : franchement, à Beauvais, vous faites le maximum pour nous.

**M. LE MAIRE (SUITE)** : Je discutais encore avec un enseignant qui vient d'une école extérieure, qui vient d'être nommé, alors je ne vais pas citer son nom, mais qui me disait « honnêtement, tout ce que vous faites... », alors il y a la cité éducative, mais « toutes les actions que vous menez, je n'ai jamais trouvé l'équivalent là où j'étais », et c'est quand même une réflexion récurrente des enseignants. On ne rencontre peut-être pas les mêmes enseignants, mais je pense qu'on n'a quand même pas à rougir de ce que l'on fait à Beauvais par rapport à d'autres villes et on essaie de donner le maximum même si, je fais preuve d'humilité, j'entends qu'il y a certainement des choses qu'il faut encore améliorer, et je suis sûr que vous ne manquerez pas, Monsieur NARZIS et l'ensemble des élus ici présents, de nous en faire part.

**MME LUNDY** : Oui, je vous remercie. Simplement pour réagir sur ce qui a été dit sur l'attractivité vis-à-vis des familles. Il y a quand même un sujet derrière lequel on ne peut pas se retrancher, ce n'est pas seulement un problème global et national, c'est vrai qu'il y a une baisse de démographie et de la natalité, mais il y a aussi un sujet beauvaisien. Dans le rapport, on voit bien les chiffres, on a une baisse de 10 % sur la maternelle et l'élémentaire à Beauvais entre 2019 et 2023, alors qu'on a une baisse que de 5,6 % sur le Département. Donc la question de l'attractivité de la Ville, de son rayonnement et de notre capacité à attirer des familles, à attirer aussi des jeunes couples qui construiront leur famille à Beauvais, c'est une question centrale. C'est une question centrale parce qu'on ne peut pas simplement se dire que notre Ville serait condamnée d'une certaine manière à ne plus voir de jeunes enfants arriver dans les écoles, et on voit les conséquences très concrètes puisque nous avons, en début de ce Conseil Municipal, collectivement voté une motion contre les fermetures de classes. Je crois qu'il faut quand même regarder ce problème droit dans les yeux, Beauvais devient une ville chère pour les familles et une ville qui, il faut le dire, n'est pas très adaptée aux familles quand on voit l'explosion et l'envolée sur le prix de la vie et l'inflation. Ça devance un petit peu le sujet qu'on aura en partie dans le cadre du budget, mais on voit bien, on a un marché du logement qui est très largement en berne, donc l'accès à la propriété aujourd'hui est difficile, il est de plus en plus difficile. À côté de ça, on a eu l'occasion de mener de nombreuses batailles à l'occasion des différents programmes de rénovation urbaine, quand on vous disait que pour nous, pour un logement détruit, il fallait qu'il y ait 1,5 logements sociaux qui soit construit, de manière à agrandir, à accroître notre offre de logements sociaux qui concerne notamment un certain nombre de familles qui ont besoin de trouver les solutions pour se loger alors que la Ville fait face à un marché de l'immobilier légèrement affecté par la période actuelle et dans un contexte d'inflation important. Notamment sur les familles monoparentales, c'est aussi écrit noir sur blanc dans le rapport, nous avons de plus en plus de familles monoparentales, donc ça veut dire que quand on est une famille monoparentale, la vie est plus chère, les conditions sont plus compliquées, conditions de vie pour les enfants, et donc là il y a un travail particulier à faire pour faire en sorte que notre Ville les accompagne, qu'elles puissent avoir un logement, et qu'on puisse malgré ça avoir des conditions d'attractivité importantes. Donc je crois que cette question n'est pas simplement à regarder avec une forme de dépit à se dire on ne peut rien faire, après tout c'est une évolution nationale, il y a aussi un problème beauvaisien puisque dans l'Oise, apparemment, la globalité du Département s'en sort mieux que nous, et il n'y a pas de raisons pour que le reste de l'Oise soit plus adapté aux familles et attire plus des jeunes couples avec enfants et fasse en sorte d'avoir plus d'enfants dans les écoles. Je vous remercie.

**M. BATHILY** : Je reviens juste par rapport à l'école, pour remonter deux demandes de la part des enseignants. Je dirai ce que disait tout à l'heure Grégory, moi-même j'ai été interpellé par quelques enseignants au niveau de Saint-Jean par rapport au problème de chauffage qui devient vraiment récurrent. Elle me disait que clairement elle tombait malade à cause de ça tellement la température de la salle de classe est basse, que ce soient les enseignants ou les enseignantes, que ce soient également les élèves, pas mal d'élèves tombent malades à cause de ça.

Aussi deuxième dimension, de la part des populations, des habitants, c'est le stationnement pour déposer les enfants à l'école, aux abords des écoles, ils ont du mal à stationner, ne serait-ce 5 minutes pour pouvoir déposer les enfants à l'école. Ce qui est encore plus criant, c'est qu'à l'arrivée, très souvent, ils ont des P.V. Juste le temps de déposer. Ça dit qu'il y a en tout cas un problème de parking et de stationnement par rapport aux écoles, donc à repenser. À mon avis, il y a quelque chose à repenser autour de ça, trouver une solution autour de ça. Parce que très souvent, ces familles vont aussi au travail, le temps de quitter la maison et de venir déposer l'enfant et de repartir au boulot pour ne pas arriver en retard. En tout cas, ça, c'est un besoin qui a été affirmé par une frange de la population.

**M. LE MAIRE** : Avant de laisser la parole à Anne-Françoise LEBRETON qui va vous répondre précisément, sachez, mon cher Mamadou BATHILY, que la question de la verbalisation aux écoles, c'était demandé par le conseil d'école, auquel nous sommes présents d'ailleurs. Et rapporté par les enseignants qui n'en pouvaient plus en effet de voir bientôt des véhicules stationner, voire même pourquoi pas rentrer si possible dans l'école pour déposer leurs enfants. Donc si vous voulez, à un moment donné, là encore, il y a certainement malheureusement des personnes qui ont eu des P.V., mais le stationnement, nous, on doit aussi avant tout veiller à la sécurité des enfants. Et si ça a été demandé, c'est bien parce qu'il y avait un problème de sécurité.

**MME LEBRETON** : Oui, tout à fait. Monsieur BATHILY, on a conscience de ces difficultés devant les écoles. Et comme l'a rappelé Monsieur le Maire, notre objectif, c'est la sécurité des enfants. Et c'est vrai que les parents aimeraient déposer les enfants directement dans la cour. Donc là, on est en train de travailler sur l'aménagement devant les écoles, on a un gros projet sur Launay qu'on travaille avec Jacques, sur la sécurisation du parvis, on a aussi sur Paul Bert, sur des axes, en effet, où on a bien noté des difficultés et pour déposer les enfants, du stationnement sauvage aussi, donc on est en train d'y travailler et on travaille en concertation avec les enseignants, notamment sur Saint-Jean, on travaille avec eux pour connaître leurs habitudes. Il y a des enseignants qui ont besoin quand même de place devant pour déposer du matériel, des choses comme ça, donc on travaille en concertation avec les équipes pédagogiques pour voir comment régler ces problématiques de stationnement, de flux des voitures et puis des incivilités de parents. En effet, ils sont pressés, ils vont travailler, ils n'anticipent pas, ils ne souhaitent pas marcher non plus, donc ils se garent au plus près de l'école. Donc on est en train de travailler là-dessus avec des projets qui vont arriver dans les prochains mois.

Le jeudi 6 février 2025 à 18:00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Mamadou LY - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Sandra PLOMION à Franck PIA - Philippe VIBERT à Guylaine CAPGRAS - Jacqueline MÉNOUBÉ à Ali SAHNOUN - Farida TIMMERMAN à Mamadou LY - Catherine THIEBLIN à Jacques DORIDAM - Patricia HIBERTY à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Isabelle SOULA - Loïc BARBARAS à Vanessa FOULON - Halima KHARROUBI à Frédéric BONAL - Mohrad LAGHRARI à Thierry AURY - Marianne SECK à Mamadou BATHILY - Hatice KILINC-SIGINIR à Dominique CLINCKEMAILLIE - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS à Roxane LUNDY

Date d'affichage	13 février 2025
Date de la convocation	31 janvier 2025
Nombre de présents	30
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2024-0353*

État récapitulatif des indemnités perçues par les conseillers municipaux en 2024

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux.

Les communes et les EPCI sont concernés, aux termes de l'article L. 2123- 24-1-1 du code général des collectivités territoriales, (CGCT).

Il revient donc à la commune et à l'EPCI d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus :

- au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en leur sein,
- au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Conformément au CGCT, cette présentation doit se faire avant l'examen du budget de l'année en cours.

Cet état récapitulatif des indemnités de fonctions perçues par les membres du conseil municipal au titre de l'année 2024 est présenté en annexe, les montants s'entendent en brut annuel.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

## **2 – ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX EN 2024**

**M. CHISS** : Il suffit d'en prendre acte, Monsieur le Maire, c'est une obligation légale de porter à la connaissance des conseillers municipaux l'état récapitulatif de l'année civile 2024 des indemnités d'élus.

**M. LE MAIRE** : Je rappelle que ce sont les montants bruts.

Le jeudi 6 février 2025 à 18:00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Joséé MARINHO - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Sandra PLOMION à Franck PIA - Jacqueline MÉNOUBÉ à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Jacques DORIDAM - Patricia HIBERTY à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Isabelle SOULA - Loïc BARBARAS à Vanessa FOULON - Halima KHARROUBI à Frédéric BONAL - Mohrad LAGHRARI à Thierry AURY - Marianne SECK à Mamadou BATHILY - Hatice KILINC-SIGINIR à Dominique CLINCKEMAILLIE - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage	13 février 2025
Date de la convocation	31 janvier 2025
Nombre de présents	33
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0351**

Budget primitif de l'exercice 2025 et modification de la Programmation Pluriannuelle - budget principal et annexes

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Vu l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal,

Vu l'article L 2311-3 du CGCT qui prévoit que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu le débat d'orientations budgétaires de la ville de Beauvais qui s'est tenu le 19 décembre 2024,  
Vu le tableau des autorisations de programme et crédits de paiement joint en annexe de la maquette budgétaire,

Considérant que le budget primitif 2025 répond aux orientations définies par le conseil municipal à l'occasion du débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le document budgétaire est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M57,

Considérant la possibilité offerte aux communes et EPCI par les décrets du 29/12/2015 de neutraliser les amortissements des subventions d'équipement versées,

Considérant la nécessité de redéployer les dépenses prévues par action, lors du vote de la programmation pluriannuelle d'investissement du 11 mars 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville et des budgets annexes de l'Elispace, lotissement Longue Haie, lotissement Agel qui s'équilibrent de la manière suivante :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	100 865 598,00 €	100 865 598,00 €
INVESTISSEMENT	55 176 222,00 €	55 176 222,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>156 041 820,00 €</b>	<b>156 041 820,00 €</b>

ELISPACE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 450 712,00 €	1 450 712,00 €
INVESTISSEMENT	717 500,00 €	717 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 168 212,00 €</b>	<b>2 168 212,00 €</b>

LONGUE HAIE	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	20 000,00 €	20 000,00 €
INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>

AGEL	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €
INVESTISSEMENT	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>

- d'approuver la révision de la Programmation Pluriannuelle d'investissement telle que présentée ci-dessous :

Objectifs / actions	Dépenses votées 03/02/2022	Révision proposée
<b>1 - PRENDRE SOIN DE LA NATURE</b>	<b>28 124 366</b>	<b>23 264 374</b>
1.1.1 - Développer des aires de pleine nature	9 224 027	7 922 275
1.1.2 - Aménager et animer les trames vertes	1 718 362	1 047 960
1.1.4 - Promouvoir l'eau dans la ville	4 571 600	2 755 600
1.3.1 - Encourager les initiatives et les comportements durables	611 784	1 596 035
1.4.1 - Encourager le bas carbone	10 594 201	6 978 112
1.4.2 - Entretien durablement les espaces	1 404 392	2 964 392
2.1.3 - Promouvoir une politique inclusive des personnes en situation de handicap	1 709 055	1 686 814
2.1.4 - Développer les services à la famille	6 516 256	5 579 879
2.2.1 - Contribuer à l'équilibre emploi/formation pour les jeunes	39 084	39 084
2.2.2 - Encourager la création d'emplois	1 632 306	1 632 306
2.3.1 - Rénover les équipements de proximité	41 936 129	44 749 579
2.3.2 - Disposer d'équipements et de services adaptés aux usages	16 104 885	15 371 602
2.3.3 - Encourager la jeunesse à s'épanouir, se divertir et s'éduquer	1 531 899	1 741 899
2.4.1 - Assurer la sécurité des habitants en garantissant la tranquillité publique	5 205 787	7 179 384
3.1.1 - Aménager l'espace urbain	32 291 767	27 697 248
3.1.2 - Mettre en valeur l'espace public	5 568 282	6 069 282
3.1.3 - Promouvoir une politique vélo ambitieuse	1 713 500	1 713 500
3.1.4 - Partager l'espace public	2 235 320	2 235 320
3.2.1 - Rénover les équipements vieillissants	8 871 498	11 315 031
3.2.2 - Rénover le patrimoine historique	1 392 783	1 392 783
3.3.1 - Réconcilier économie et écologie	5 035 431	5 978 950
3.3.2 - Développer l'offre de loisirs	891 550	1 717 550

3.4.1 - Animer la ville	551 584	443 340
3.5.1 -Promouvoir les équipements rayonnants	11 092 356	11 459 000
3.5.2 -Se fédérer et obtenir la labélisation des actions reconnues	80 000	0
3.5.3 - Encourager la ville intelligente et connectée	1 044 966	1 117 069
4.1.1 -Développer une politique de prévention	191 900	274 900
4.1.2 - Garantir la sécurité pour tous	3 387 672	4 283 434
4.2.1 - Renouveler le parc de véhicules et de logements de fonctions	5 635 582	5 679 876
4.3.1 - Aménager les espaces de travail	2 986 740	3 148 494
4.4.1 -Développer les nouvelles technologies	3 206 900	3 206 900
<b>Total général coût net</b>	<b>188 977 598</b>	<b>188 977 598</b>

- d'acter la répartition des crédits de paiement telle qu'elle ressort de la nouvelle situation jointe en annexe du document budgétaire et du rapport de présentation du budget primitif 2025 ;
- de décider le versement des subventions dans le cadre du vote du budget primitif 2025 listées en annexe du document budgétaire sous réserve que les pièces justificatives relatives aux dossiers déposés soient transmises à l'autorité territoriale ;
- de décider le versement de subventions d'équilibre au budget annexe Elispace dans la limite des inscriptions budgétaires 2025, soit d'un montant maximum en fonctionnement de 850 703 € et en investissement de 366 500 € ;
- de décider le versement de la subvention au CCAS à 4 100 000 € ;
- de décider la refacturation des frais d'administration générale supportés par le budget principal au budget annexe Elispace au prorata des écritures comptables et du nombre de salariés couverts par ces budgets ;
- de décider la refacturation des dépenses payées par un budget et couvrant des activités exercées sur d'autres budgets sur la base d'un état liquidatif mentionnant la répartition des dépenses ;
- de décider la neutralisation totale des amortissements des subventions d'investissement versées.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Amendements déposés par Roxane LUNDY :

-Amendement 1 : pour un budget participatif utile aux beauvaisiens – Nature : investissement

Remplacer : 250.000 € en investissement pour le budget participatif au lieu de 50.000 €.

Pour le financer, demander à AGCO le remboursement des 1.558.000 € investis pour la requalification de l'axe Kennedy-Corot dans le cadre de l'extension du site AGCO.

Exposé des motifs : le présent amendement vise à renforcer la démocratie locale et à soutenir l'implication citoyenne des beauvaisiens en augmentant l'enveloppe dédiée aux projets dans le cadre du budget participatif. Cette hausse permet d'encourager les habitants à proposer, débattre et voter directement sur l'affectation d'une partie du budget, favorisant ainsi une gestion plus transparente et inclusive des finances publiques. L'objectif est de soutenir des projets correspondant aux enjeux écologiques et sociaux, et d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 1 est rejeté à la majorité

-Amendement 2 : pour un programme ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux – Nature : investissement

Inscrire 1M d'euros en investissement au lieu de 220.000 € pour le programme de performance énergétique des bâtiments municipaux. Pour le financer, demander à AGCO le remboursement des 1.558.000 € investis pour la requalification de l'axe Kennedy-Corot dans le cadre de l'extension du site AGCO.

Exposé des motifs : le présent amendement vise à engager une rénovation énergétique des bâtiments municipaux et s'inscrit dans une logique de transition écologique, de maîtrise des dépenses publiques et d'amélioration des conditions d'accueil des usagers, en particulier les plus vulnérables, et des agents municipaux.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 2 est rejeté à la majorité

-Amendement 3 : rénover et transformer le gymnase Briard en complexe des sports et des loisirs – Nature : investissement

Ajouter 450.000 € pour financer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux du gymnase Briard pour le transformer en complexe des sports et des loisirs

Pour le financer, demander à AGCO le remboursement des 1.558.000 € investis pour la requalification de l'axe Kennedy-Corot dans le cadre de l'extension du site AGCO.

Exposé des motifs : le présent amendement vise à engager des travaux de restauration du gymnase Briard afin de le transformer en un complexe des sports et des loisirs moderne, fonctionnel et accessible à tous. Cette transformation répond à plusieurs enjeux majeurs : l'amélioration et la diversification des infrastructures sportives dans notre ville ainsi que le développement des activités de loisirs au cœur de St Just des Marais. Cet équipement vétuste nécessite une réhabilitation urgente qui ne permet pas d'assurer un accueil optimal des usagers. Cette transformation permettra d'assurer au gymnase de continuer à être un lieu de vie et d'animation où associations, écoles et habitants pourront se retrouver autour d'événements.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 3 est rejeté à la majorité

-Amendement 4 : Financer les travaux de restauration de la façade de l'église de Marissel – Nature : investissement

Ajouter : ajouter 10.000 euros pour financer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de restauration de la façade de l'église de Marissel

Pour le financer, demander à AGCO le remboursement des 1.558.000 euros investis pour la requalification de l'axe Kennedy-Corot dans le cadre de l'extension du site AGCO.

Exposé des motifs : le présent amendement vise à engager des travaux de restauration de la façade de l'église de Marissel, édifice emblématique de notre patrimoine local. Il s'inscrit dans une démarche de préservation du patrimoine historique, d'embellissement du cadre de vie et de valorisation culturelle et touristique de notre territoire.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 4 est rejeté à la majorité

-Amendement 5 : pour une halle semi-couverte Place des Halles – Nature : investissement  
Ajouter 100.000 euros pour financer la 1<sup>ère</sup> tranche des travaux de la halle semi-couverte place des Halles. Pour le financer, demander à AGCO le remboursement des 1.558.000 euros investis pour la requalification de l'axe Kennedy-Corot dans le cadre de l'extension du site AGCO.

Exposé des motifs : le présent amendement vise à financer le début des travaux d'une halle semi-couverte sur la place des Halles afin de protéger notre marché, de valoriser les produits locaux en circuits courts et de renforcer l'attractivité de notre centre-ville. Prenant acte du financement d'études par la collectivité afin de réaliser ces travaux, cette infrastructure vise à répondre aux attentes des habitants, des producteurs et des touristes en offrant un espace convivial et fonctionnel.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 5 est rejeté à la majorité

-Amendement 6 : rémunérer plus justement nos agents : pour un plan de titularisation et déprécarisation

– Nature : fonctionnement

Ajouter 500.000 euros ligne 64111 dédiée à la rémunération principale des titulaires.

Retirer 500.000 euros à la ligne 6414 dédiée au personnel rémunéré à la vacation

Exposé des motifs : le présent amendement vise à mettre en place un plan de titularisation et de déprécarisation des agents de la ville, afin de garantir à ces derniers une plus grande stabilité de l'emploi, de reconnaître leur engagement au service public et d'améliorer l'efficacité des services municipaux. Il s'inscrit dans une démarche de justice sociale et de valorisation des compétences des agents, tout en répondant aux exigences de qualité du service rendu aux beauvaisiens.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 6 est rejeté à la majorité

-Amendement 7 : pour une voirie entretenue – Nature : fonctionnement

Augmenter de 100.000 euros la ligne 615231 dédiée à l'entretien et la réparation des voiries.

Réduire de 100.000 euros les frais de réceptions ligne 6234

Exposé des motifs : le présent amendement vise à engager un programme d'entretien et de rénovation des voiries de la ville afin de garantir la sécurité des usagers, d'améliorer la qualité du cadre de vie et d'assurer la pérennité des infrastructures routières. Une voirie bien entretenue est un élément fondamental du service public, essentiel à la mobilité des habitants, des entreprises et des services d'urgence.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 7 est rejeté à la majorité

-Amendement 8 : engager un plan de recrutement dans la Police Municipale – Nature : fonctionnement

Ajouter 200.000 euros pour la rémunération de la Police Municipale

Réduire de 200.000 euros les frais dédiés aux catalogues et imprimés

Exposé des motifs : la sécurité et la tranquillité publique sont des préoccupations majeures face à l'évolution des besoins en matière de prévention, de lutte contre la délinquance et d'amélioration du cadre de vie. Il est impératif de renforcer les effectifs de notre police municipale. Le présent projet vise à engager un plan de recrutement pour garantir une présence renforcée sur le terrain et assurer des missions toujours plus efficaces au service des habitants.

Vote : 11 voix pour – 34 contre – L'amendement 8 est rejeté à la majorité

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 34

Votes contre : 9

Abstention : 2

### 3 – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 ET MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE – BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

**M. CHISS :** Avant d'aborder le budget, je voulais revenir sur l'interpellation de Madame LUNDY sur la délibération relative à la mise à disposition de véhicules. Madame LUNDY, en fait nous avons pris une délibération le 27 mai 2021, celle qui est conforme d'ailleurs au Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit l'ensemble des dispositions relatives aux avantages en nature, et en particulier, et c'est ce que demande le Code des Collectivités Territoriales, une délibération qui précise les conditions de mise à disposition des véhicules. Cette délibération a bien été prise, c'est la seule qui est demandée par le Code Général des Collectivités Territoriales, et elle a été prise le 27 mai 2021. D'ailleurs, votre groupe s'est abstenu sur cette délibération.

Ce que je regrette simplement, Madame LUNDY, c'est que comme d'habitude, vous mettez en cause les Services sur leur travail, ça devient récurrent et c'est un petit peu fatiguant et je trouve ça dommage. Mais ce que je trouve plus dommage finalement, c'est que vous avez une information jeudi et au lieu de poser la question aux Services jeudi pour qu'on puisse vérifier éventuellement, au lieu de penser que nous aurions fait une erreur, peut-être nous demander si cette délibération a été prise, et on vous aurait répondu que oui, elle a été prise le 27 mai 2021 ; eh bien non, vous attendez ce soir pour éventuellement jeter le doute et laisser entendre que nous n'avons pas fait le travail, je trouve ça regrettable. En tout cas, nous sommes bien en règle avec le Code Général des Collectivités Territoriales.

**MME LUNDY :** C'est une délibération qui est à renouveler chaque année, puisqu'il faut fixer ces dispositions de manière annuelle. C'est la raison pour laquelle, c'est ce que je vous disais, nous avons voté, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2025 à la Région, cette délibération et nous la votons chaque année. Et j'en profite pour vous renouveler ma demande de bien nous transmettre, s'il vous plaît, l'intégralité des carnets de bord, puisque ce sont des documents publics, les carnets de bord et les notes de frais relatives et afférentes à l'usage de ces véhicules de fonction et de ces voitures de service.

Je me permets une remarque sur les agents parce que vraiment, assumez, assumez, vous êtes les élus, ça commence à devenir un peu pénible, je vous le dis. On fait des demandes à un élu qui nous explique que c'est de la faute de l'agent ! Vous pouvez quand même assumer vous-même. Je tiens à le dire, j'ai très bien travaillé, d'ailleurs je remercie Madame FARDEL, sur le budget, j'ai transmis un certain nombre de demandes, j'ai eu les réponses tout à l'heure qui m'ont été transmises. J'ai fait des demandes à beaucoup d'élus, sur un certain nombre de compétences qui les concernent. Depuis le début du mois de janvier, je tiens à le dire, je n'ai pas un seul document qui m'a été transmis. Donc qu'on ne se retranche pas derrière les Services, et derrière Madame FARDEL en l'occurrence, qui a fait un travail remarquable, qui a répondu à l'intégralité de mes questions, alors pour que l'intégralité des élus à qui j'ai formulé des demandes, je n'ai pas eu un élément de réponse qui m'a été transmis. Ce qui pose quelques petits sujets d'ailleurs dans le cadre des discussions budgétaires qu'on a, puisque parfois on va voter des délibérations, des budgets, dont je ne sais pas exactement à quoi elles correspondent puisque je n'ai pas eu les éléments chiffrés, les données que j'ai été demander aux élus concernés. S'il vous plaît, n'allez pas dire quoi que ce soit sur les agents qui font eux leur travail, et vous pouvez assumer vous, Monsieur le Premier Adjoint, c'est la moindre des choses. On est d'accord, on n'est pas d'accord, c'est la démocratie, mais qu'on n'aille pas se retrancher derrière le travail des agents, ce n'est vraiment pas correct.

**M. CHISS** : Ne vous énervez pas déjà, Madame LUNDY, ça ne vaut pas le coup. Franchement, c'est vous qui êtes en défaut parce que, je suis désolé, vous nous dites que quelque chose n'est pas fait alors que c'est fait, c'est simplement ça que je vous dis, et donc vous auriez pu le vérifier avant. Et effectivement, j'ai été en lien avec Anne-Sophie FARDEL pour vous transmettre tous les éléments, ça nous a demandé beaucoup de travail d'ailleurs, puisqu'il y a une commission de travail qui est faite pour ça mais vous avez attendu lundi à 18h pour nous poser des questions sur le budget, mais ce n'est pas grave, on vous a fourni les éléments de bonne grâce pour que vous puissiez travailler, et j'ai vu que vous avez travaillé, on va en parler tout à l'heure, donc c'est formidable. Quant aux autres demandes diverses que vous avez faites aux élus, effectivement, aujourd'hui, comme il y en avait beaucoup, elles ont été centralisées par le Directeur Général des Services qui est en train de les revoir pour qu'on puisse vous apporter l'ensemble des réponses. Je vous dis simplement, Madame LUNDY, que la manière de faire, et j'ai les agents derrière moi qui sont vraiment malheureux de ce que vous faites parce que le travail est fait. C'est simplement ce que je vous dis. Donc vérifiez avant, comme ça, ça évitera toute polémique, c'est simplement ça.

**M. LE MAIRE** : Bientôt il va falloir un agent pour pouvoir répondre à toutes les questions importantes que nous pose Madame LUNDY.

**MME LUNDY** : Je me permets, est-ce que nous pouvons donc la reprendre chaque année ? Je pose la question puisque c'est ce qui nous a été communiqué à la Région...

**M. CHISS** : Ce n'est pas une obligation légale, Madame LUNDY.

**MME LUNDY** : Donc vous ne souhaitez pas refaire en sorte que nous puissions voter cette délibération comme c'est le cas dans les autres collectivités ?

**M. CHISS** : Elle a été votée en début de mandat pour l'ensemble du mandat. Les conditions n'ont pas bougé dans la manière dont sont accordés les avantages en nature aux agents de la collectivité, donc il n'y a pas lieu de le revoter. C'est la loi, simplement. Ce n'est pas que nous ne voulons pas la revoter, c'est que nous n'avons pas à la revoter. Elle a été votée une fois, les conditions de fonctionnement n'ont pas changé, c'est simplement ça. Donc je ne vois pas pourquoi vous cherchez quelque chose, c'est très curieux finalement, parce qu'en fait on est sur quelque chose de très simple.

**M. LE MAIRE** : Honnêtement, si vous voulez qu'on revote cette délibération, on peut la revoter. Alors là, il n'y a aucun souci.

**MME LUNDY** : Il y a un problème, Monsieur le Maire, vous n'étiez pas maire en 2021.

**M. LE MAIRE** : Eh bah voilà, bah on va revoter.

**MME LUNDY** : Bah oui. Dès le début de mandat, vous n'étiez pas maire, vous n'aviez donc pas les mêmes droits...

**M. LE MAIRE** : Je n'étais pas maire mais c'était quand même la continuité du Conseil Municipal.

**MME LUNDY** : C'était Madame CAYEUX la maire. Entre-temps, elle est devenue ministre, les choses ont bougées.

**M. LE MAIRE** : Oui, bon allez. Écoutez, il n'y a pas de souci, tout est transparent ici. S'il faut revoter une délibération, on revotera une délibération, il n'y a pas de souci. Même si effectivement, légalement, on n'est pas obligés. De toute façon, ce n'est pas un problème. Je n'y vois aucun inconvénient. De toute façon, on n'a rien à cacher en plus.

**M. CHISS** : Merci Monsieur le Maire. On n'est pas à une délibération près, donc on pourra faire ça. Nous en venons au budget.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, construire un budget dans l'incertitude actuelle, liée à l'instabilité économique et à la situation politique précaire que nous rencontrons, relève de plus en plus, je dois le dire, de l'acrobatie. Il faut avouer que ces dernières années, la réflexion budgétaire devient une épreuve pour les élus locaux et les Services. Heureusement qu'ici, au sein de notre majorité, vous avez, Monsieur le Maire, fixé un cap clair et des ambitions politiques également très claires. Ce cap, c'est la continuité d'une gestion rigoureuse de l'argent public. Cette ambition, c'est de continuer à embellir Beauvais, à garantir des services locaux de qualité et peu chers, à favoriser la transition écologique, à redonner du pouvoir d'achat aux Beauvaisiens, à faire que la solidarité dans notre Ville soit concrète, accompagner et croire en notre jeunesse, à faire confiance aux chefs d'entreprises, créateurs d'emploi et de richesses, et enfin garantir la sécurité de nos habitants chaque jour.

C'est dans cet esprit, et muni de votre confiance et de celle de mes collègues, que je remercie, qu'avec mes services et l'ensemble des agents de la collectivité, nous avons engagé une réflexion, la réflexion sur le budget 2025, pour vous proposer un budget qui réponde à nos ambitions politiques, tout en restant cohérents avec notre projet de mandat. Face à l'incertitude budgétaire liée à l'instabilité économique de l'Assemblée nationale, levée depuis cette semaine, et à la fragilité politique des gouvernements, nous avons décidé de construire ce budget en tenant compte des rabots budgétaires annoncés que l'État nous imposerait très certainement. Gouvernement BARNIER et ses 5 milliards hier ; Gouvernement BAYROU et ses 2 milliards aujourd'hui, l'addition reste lourde pour nos collectivités. Mais nous ferons face avec sang-froid et détermination budgétaire.

C'est pourquoi je tiens ici à remercier vivement mes collaborateurs, et Anne-Sophie FARDEL en particulier qui est derrière moi, les Services, mes collègues élus de la majorité, merci à tous pour votre contribution et le temps que vous avez consacré, et évidemment Monsieur le Maire, pour leur confiance d'abord et pour leur engagement budgétaire à mes côtés, leur travail et l'esprit de responsabilité qui les ont animés dans le cadre de ces discussions budgétaires.

Et oui, Monsieur le Maire, nous avons un budget, et je dirais même un très bon budget. J'hérite évidemment d'une solidité budgétaire connue et reconnue depuis 20 ans. Mais depuis 2020, nous avons renforcé et accentué la fiabilité de nos comptes, de nos prévisions, et donc sécurisé la solidité de nos budgets. Le budget, au-delà des chiffres, c'est aussi de la crédibilité politique, cette même crédibilité qui crée de la confiance réciproque entre la majorité municipale et nos concitoyens. Ils savent, en particulier à travers nos deux présentations successives de la situation budgétaire de la collectivité, l'état de nos comptes, la manière dont nous utilisons l'argent de leurs impôts, et les choix politiques clairs que nous faisons, et ce budget traduit là-encore de manière cohérente nos choix et nos ambitions.

Je ne vais pas vous abreuver de chiffres mais plutôt vous donner, mes chers collègues, quelques repères fondamentaux. Le budget primitif de la ville de Beauvais, investissement et fonctionnement cumulés, totalise 158 millions d'euros en 2025 contre 149 millions en 2024, soit une augmentation de 9 millions d'euros, ce qui représente 6 % d'augmentation.

**M. CHISS (SUITE)** : L'endettement de la Ville progressera d'un point de vue budgétaire de 39,4 millions d'euros pour passer à 42,8 millions d'euros, mais c'est une dette composée à 100 % de taux non-structurés et sans risque, et une capacité de remboursement largement en dessous de la moyenne.

Les dépenses d'équipements dont on a déjà un petit peu parlé dans le cadre du débat sur l'éducation, c'est-à-dire d'investissement, s'élèveront à 45,78 millions d'euros en 2025 contre 44,36 millions en 2024, soit une hausse de 3 %. Ce sont des investissements inédits pour notre Ville, qui vont contribuer à favoriser l'économie locale, les emplois et changer profondément l'image de la Ville.

Je citerai, sur le domaine de l'éducation, première dépense de ce budget en 2025, à la fois en investissement avec 11,6 millions d'euros d'investissement sur l'année 2025 ; mais aussi globalement sur ce budget, si on cumule l'ensemble des sections et l'ensemble des budgets, le budget de l'éducation arrive en tête avec 22 % de la totalité de notre budget. Les dépenses d'investissement de l'éducation, bien sûr la construction du groupe scolaire Samuel Paty, le démarrage, 3,9 millions d'euros ; la réhabilitation du groupe scolaire Europe-Grenouillère à Saint-Lucien, 3,5 millions d'euros ; la restructuration du site scolaire Bois Brûlet, 1,8 million d'euros ; et le programme de rénovation des écoles au sens large pour 960 000 €.

Sur le domaine de la voirie et les transports, j'ai vu que, Madame LUNDY, c'est un sujet qui vous préoccupait dans vos amendements. Nous allons investir en 2025 10,66 millions d'euros, en particulier sur les travaux de requalification, d'aménagement, de circulation et l'enfouissement. Deuxième poste budgétaire, effectivement Monsieur le Maire.

Les investissements destinés à l'administration générale, 6 millions d'euros, notamment les investissements nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, la rénovation des bâtiments et des espaces de travail, l'équipement général de la collectivité des agents, et aussi des dépenses destinées au bien-être de la population, avec notamment 1,5 million d'euros pour la construction de la salle des fêtes au quartier Argentine dite Le Patio ; et 408 000 € pour l'aménagement des cimetières.

Divers travaux d'aménagement de la Ville sont aussi prévus à hauteur de 5 millions d'euros, avec en particulier des acquisitions foncières, on en parlera tout à l'heure, ce sont des délibérations qui sont à l'ordre du jour pour l'achat de parcelles sur Marissel pour 2,25 millions d'euros, pour préserver les espaces naturels. Les acquisitions foncières auprès des bailleurs et des achats d'opportunité. L'embellissement et la rénovation des espaces verts, 705 000 € ; la requalification des espaces publics en cœur de ville, 670 000 €.

Le sport n'est pas en reste, 5 millions d'euros, notamment les rénovations de gymnases, Jean Moulin, 2 millions d'euros ; gymnase Morvan, 1,4 million d'euros ; 450 000 € pour la rénovation des gymnases municipaux au sens large ; et 286 000 € pour des aménagements sur le plan d'eau du Canada.

La culture évidemment, avec la fin des travaux du Quadrilatère et donc une inscription budgétaire de 3,8 millions d'euros en 2025.

Et la sécurité, avec un montant de 2 millions d'euros inscrits en dépenses d'investissement, dont notamment 1,8 million d'euros pour la réorganisation de la Direction de la Prévention et de la Sécurité, c'est-à-dire la rénovation complète de notre hôtel de police municipale.

Vous le voyez, ces investissements majeurs pour notre Ville, nos habitants et nos quartiers, seront en 2025 le fer de lance du changement dans notre Ville, et évidemment, cela se verra. Ces investissements s'inscrivent pleinement dans notre projet municipal de prendre soin de l'Homme et de la nature et de notre Ville, en l'inscrivant dans une trajectoire vertueuse sur le plan de la lutte contre le réchauffement climatique et pour une transition écologique locale réelle et efficace.

**M. CHISS (SUITE)** : Parmi les chiffres clés que je souhaite vous livrer, j'évoquerai aussi les charges à caractère général qui s'élèvent hors fluides à 16,3 millions d'euros. Elles sont en augmentation de 9 % par rapport à 2024. Cette progression est notamment liée aux animations des 800 ans de la cathédrale, à l'augmentation du budget des illuminations des Fêtes de Noël ou à la mise en place du projet éducatif de territoire. Mais c'est surtout un choix politique fort qui fait progresser ce chapitre, l'organisation du dispositif Preum's, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement qui permettra d'envoyer à la mer ou à la montagne près de 300 enfants de Beauvais.

Dans ces dépenses, vous pourrez également constater que notre combat en faveur du pouvoir d'achat des Beauvaisiens est maintenu efficacement, avec le maintien du demi-tarif cantine dans nos écoles, le billet de transport à 1 € toute la journée, le petit-déjeuner aux écoliers gratuit, près de 46 000 petits-déjeuners gratuits pour les enfants dans 14 écoles. Je parle sous le contrôle d'Anne-Françoise LEBRETON. La non-augmentation, évidemment, du taux communal des impôts locaux pour la 15<sup>ème</sup> année consécutive. De même, la solidarité concrète s'exerce en faveur des plus fragiles, des plus faibles et des plus démunis à travers une augmentation conséquente de l'aide au C.C.A.S., qui sera augmentée de 400 000 €. Vous pourrez constater également, suite aux directives politiques de Monsieur le Maire, que le budget alloué aux associations est en progression de 14 % ; c'est un signe fort de considération et de confiance qui est dû et qui nous unit au secteur associatif de notre Ville. J'ajoute également que ce budget décline les deux axes forts du plan action jeunesse et du plan de lutte contre les discriminations voulu par Monsieur le Maire.

Bref, mes chers collègues, ce n'est pas sans une certaine fierté que je conclus mes propos car les circonstances économiques et sociales au niveau international et national, qui s'additionnent aux difficultés politiques budgétaires et sociales nationales, ont rendu extrêmement ardues la construction et la concrétisation de ce budget 2025. Et ce budget, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs, il est solide, il est ambitieux, il est rigoureux. Il respecte les fondamentaux qu'un budget doit porter, taux d'endettement maîtrisé, niveau de dépenses d'équipements élevées, charges de fonctionnement encadrées et autofinancement solide. Et il déploie par ailleurs des politiques publiques pragmatiques, utiles, et nous le souhaitons, efficaces pour les Beauvaisiennes et les Beauvaisiens. Ce budget, en un mot, il fait sens, il s'inscrit dans une cohérence politique, je dirais même philosophique de Beauvais Pour Tous, en lien étroit avec la réalité sociale et économique de notre Ville. Et je trouve qu'il s'inscrit pleinement dans la phrase d'un célèbre financier qui déclarait : « Investissez dans ce que vous comprenez ». C'est précisément le cas, ce budget est un investissement sur l'avenir de notre Ville, sur sa progression et son amélioration quotidienne, c'est un budget qui comprend la Ville et les Beauvaisiens, et surtout, c'est un budget qui les respecte. C'est la raison pour laquelle je solliciterai la confiance de notre assemblée afin de pouvoir mettre en place rapidement et dans les meilleures conditions le budget de la ville de Beauvais.

**M. LE MAIRE** : Merci Monsieur CHISS. Si vous avez des questions. Et des amendements, je crois, Madame LUNDY. Donc vous allez peut-être nous les présenter.

Il faut mettre aux voix pour vous accorder la possibilité de les présenter.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que Madame LUNDY présente ses amendements ? J'imagine que oui. Madame LUNDY, vous avez la parole.

**MME LUNDY :** Je vous remercie mes chers collègues. En effet, nous déposons une série d'amendements que nous mettons au débat et proposons donc de mettre au vote ce soir, en espérant que chacun d'entre vous pourra bien en prendre connaissance, puisque c'est une possibilité qui nous est offerte par le règlement intérieur et ça nous semblait important de pouvoir présenter des amendements budgétés, donc gagés financièrement.

Nous faisons un pas vers vous puisque nous vous proposons des choses très concrètes, financées au terme d'un travail sérieux, rigoureux. Vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Premier Adjoint, qu'on avait demandé, et que j'avais demandé beaucoup de choses. C'est vrai, on a beaucoup travaillé. Et il me semble que c'est la moindre des choses, on peut avoir des accords, des désaccords, mais la moindre des choses, c'est quand même de pouvoir avoir au moins des éléments factuels et d'être au clair sur ce que nous faisons, ce que nous ne faisons pas et sur les raisons pour lesquelles nous les faisons. Donc c'est vrai que j'ai demandé tout un tas de bilans, j'espère qu'ils arriveront, mais qui nous permettent aussi d'avoir une vision un peu globale de l'efficacité des dispositifs.

C'est la raison pour laquelle je tenais, avec les élus de mon groupe, à déposer ces amendements. Le temps du débat projet contre projet viendra, je crois que c'est normal en démocratie, mais nous avons surtout voulu mettre sur la table des propositions dont nous pensons qu'elles sont susceptibles d'être adoptées et de trouver un consensus au sein de cette assemblée. Évidemment qu'il y a des amendements qui nécessitent des dépenses en investissement, d'autres en fonctionnement, mais je crois qu'on est sur des mesures de bon sens, concrètes. Et puis on joue dans l'intérêt des Beauvaisiens, on fait le choix de ne pas attendre, de ne pas vous laisser faire simplement votre budget et de dire que nous ne serions pas d'accord parce que notre projet serait différent, mais de proposer collectivement qu'on puisse amender. Donc évidemment, sur ces amendements, si vous avez des projets, des discussions, on est tout à fait preneurs et ouverts à la discussion.

Je les présente pour que tout le monde en ait bien connaissance. Un premier amendement pour un budget participatif utile aux Beauvaisiens, qui vise notamment à remplacer le montant de 50 000 € pour le budget participatif. Je précise bien, ce sont 50 000 € en investissement qui sont prévus aujourd'hui sur le budget participatif et l'objectif est d'arriver à 250 000 € en investissement sur le budget participatif, qui nous permettraient d'arriver à un montant plus conforme à la réalité de la taille de notre Ville, puisqu'on le disait, dans presque toutes les autres communes à taille égale, on est sur des budgets qui sont entre 500 000 € et 1 million d'euros. L'idée, ce n'était pas de renverser complètement la table du budget, mais au moins de pouvoir avancer pour avancer jusqu'à 300 000 €, en comptant 50 000 € environ en fonctionnement.

Pour le financer, la proposition qui est faite, comme pour nos amendements en investissement, c'est de demander à AGCO le remboursement de 1 558 000 € qui ont été investis pour la requalification de l'axe Kennedy-Corot dans le cadre de l'extension du site AGCO, puisqu'on a souvent eu ce débat à l'Agglomération, mais c'est vrai que la Ville a contribué fortement. C'est d'ailleurs la seule chose qui est précisée dans la ligne budgétaire « encourager la création d'emplois », il y a juste cette mesure qui est proposée. Donc il me semble que dans un moment où l'argent public est rare, la moindre des choses serait de redemander une forme de contribution puisque qu'on n'a pas créé de l'emploi, on a eu l'occasion d'avoir ce débat à de nombreuses reprises.

Le présent amendement vise à renforcer la démocratie locale et à soutenir l'implication citoyenne des Beauvaisiens en augmentant l'enveloppe dédiée aux projets dans le cadre de 120 000 € pour le programme de performance énergétique des bâtiments municipaux.

**MME LUNDY (SUITE)** : Ça vise à engager cette rénovation énergétique importante qui s'inscrit dans une logique de transition écologique, mais aussi de maîtrise des dépenses publiques et d'amélioration des conditions d'accueil des usagers, en particulier des plus vulnérables et les agents municipaux. Puisque, c'est important de le rappeler, mais tous ces travaux de rénovation énergétique en investissement nous permettent aussi de faire des économies après en fonctionnement, et donc chaque année d'économiser des précieux euros, notamment sur les factures de gaz, d'électricité et de fluides.

Un troisième amendement qui propose de rénover et transformer le gymnase Briard en complexe des sports et des loisirs, et donc d'ajouter 450 000 € pour financer une première tranche de travaux du gymnase Briard. C'est un amendement qui vise à engager des travaux de restauration du gymnase pour qu'on ait un complexe des sports et de loisirs moderne, fonctionnel, accessible à tous. On aurait l'occasion d'en parler puisque nous avons organisé un évènement il y a quelque temps dans ce gymnase, il pleuvait beaucoup dehors et il pleuvait beaucoup à l'intérieur, donc on avait des seaux remplis d'eau à la fin de l'évènement et je crois que ce n'est pas au niveau pour une ville comme la nôtre. Et puis l'objectif, c'est aussi de renforcer le développement des activités de loisirs au cœur du quartier de Saint-Just.

Un quatrième amendement pour financer les travaux de restauration de la façade de l'église de Marissel. Je crois que c'est un point qu'on devrait avoir en commun, c'était dans votre projet, c'était également dans le nôtre. Ça vise à faire en sorte que nous prenions soin de notre patrimoine en ajoutant 10 000 € pour financer une première tranche de travaux de restauration. C'est un édifice emblématique de notre patrimoine local, l'objectif est d'entrer dans une logique de préservation de ce patrimoine historique et d'embellissement du cadre de vie.

Un cinquième amendement pour la création d'une halle semi-couverte place des Halles. Ce serait ajouter 100 000 € pour financer une première tranche de travaux. C'est un sujet qui ne va pas vous surprendre puisque la place des Halles et cette halle semi-couverte, c'est un sujet qui revient régulièrement. L'objectif, c'est de protéger notre marché, de valoriser les produits locaux en circuit court et de renforcer l'attractivité de notre centre-ville. En prenant acte du fait que nous avons déjà financé, notre collectivité, des études, une étude en particulier, pour réaliser ces travaux. Donc de l'argent a déjà été engagé, maintenant il faut passer à la phase de la réalisation. C'est vrai que ça fait des années qu'on nous dit que la réalisation viendra, que ça revient à chaque élection et que ça ne revient jamais entre les élections. Donc l'objectif, c'est de permettre la réalisation de ce projet qui était dans votre projet et qui était dans le nôtre également.

Un autre amendement pour rémunérer plus justement nos agents, pour un plan de titularisation et de déprécarisation. Là, c'est ce qu'on appelle du fonctionnement, c'est-à-dire que c'est de l'argent qui est investi un peu chaque année. L'objectif, c'est d'ajouter 500 000 € pour la ligne 641-11 dédiée à la rémunération principale des titulaires en retirant 500 000 € sur la ligne dédiée au personnel rémunéré à la vacation, donc d'avoir une logique de titularisation et de faire en sorte d'investir plus sur les titulaires, d'investir plus pour titulariser, donc d'avoir une enveloppe plus importante. L'objectif, c'est de garantir aux agents de notre Ville une plus grande stabilité de l'emploi et de reconnaître aussi leur engagement au service public, tout en améliorant et en valorisant leurs compétences et en améliorant la stabilité de leur emploi.

Un autre amendement pour une voirie entretenue. Vous avez parlé des dépenses en investissement sur la voirie, mais là je parle de dépenses en fonctionnement, c'est-à-dire de tout ce qui est entretien. Nous proposons d'augmenter de 100 000 € la ligne dédiée à l'entretien et à la réparation des voiries, et de réduire de 100 000 € la ligne dédiée aux frais de réception. Je crois que c'est plus important aujourd'hui de répondre aux besoins du quotidien, et on a une voirie extrêmement dégradée dans notre Ville. C'est important pour garantir la sécurité des usagers, améliorer la qualité du cadre de vie et la pérennité des infrastructures routières.

**MME LUNDY (SUITE)** : Et puis enfin, un dernier amendement pour engager un plan de recrutement dans la police municipale. Je crois que Madame PLOMION, je ne sais pas si elle est là, pourra peut-être nous en dire un mot parce qu'on a eu l'occasion d'échanger. Elle devait également nous fournir une vision d'ensemble avec l'évolution des effectifs de la police municipale et l'évolution des différents types de délinquance dans notre Ville. Les données ne nous ont pas encore été fournies, donc je pense que ce serait intéressant. Et l'objectif, c'est donc d'ajouter 200 000 € pour la rémunération de la police municipale en réduisant de 200 000 € les frais dédiés aux catalogues et imprimés, je pense qu'on en fait beaucoup. Et comme vous le savez, la sécurité et la tranquillité publique sont des préoccupations majeures dans le contexte actuel face aux besoins en matière de prévention, de lutte contre la délinquance et d'amélioration du cadre de vie. Pour cela, nous voulons renforcer les effectifs de police municipale. Le présent projet d'amendement vise à engager un plan de recrutement pour garantir cette présence renforcée sur le terrain.

**M. CHISS** : Au début, Madame LUNDY, en fait j'étais heureux de voir des propositions. Vraiment, je me suis dit c'est formidable. Bon, elles n'arrivent pas en Commission mais au moins elles arrivent en Conseil Municipal, c'est déjà pas mal. Vraiment, je me félicitais et j'étais impatient de lire la prose que vous nous avez déposée en début de Conseil Municipal. Vraiment, j'étais vraiment impatient. Et puis, comme a dit Monsieur NARZIS tout à l'heure, en fait ça fait pschitt. J'aime bien cette expression, ça fait pschitt. Pourquoi ça fait pschitt ? Parce que d'abord, je vais revenir sur le fond des propositions après, parce qu'en fait, tout ce que vous proposez, c'est soit engagé soit on le fait déjà, mais je vais vous expliquer. Ça fait pschitt surtout parce que d'abord, vous proposez de financer ça en allant demander à l'entreprise AGCO de rembourser 1 558 000 € investis, je lis, pour la requalification de l'axe Kennedy-Corot dans le cadre de l'extension du site AGCO. Mais ça, Madame LUNDY, c'est un tour de passe-passe, ce ne sont pas des finances publiques ce que vous nous proposez, c'est un tour de passe-passe. Je comprends bien que vous vouliez encore remettre le sujet sur la table, on l'a tous compris. Mais concrètement, un, ce n'est pas possible. Deuxièmement, la ville de Beauvais, alors là pour le coup, n'a absolument pas contribué à quoi que ce soit par rapport à l'ouvrage d'art qui vous fait tellement bondir sur l'avenue Blaise Pascal, puisque ce qui concerne la requalification de l'axe Kennedy-Corot pour la ville de Beauvais, c'est la construction de 3 ronds-points. 3 ronds-points qui servent bien d'ailleurs, il me semble, aujourd'hui l'ensemble de la population, qui sont extrêmement utiles. Et d'ailleurs, c'est en grande contradiction avec ce que vous écrivez parce que vous nous proposez des dépenses de voirie alors que nous, on en fait, des dépenses de voirie, on fait des ronds-points, puis en fait ce n'est pas la bonne voirie. Alors il faut faire d'autres voiries..., je ne sais pas, je ne comprends pas. Ça, ça s'appelle un tour de passe-passe, ce ne sont pas des finances publiques, ce n'est pas de la gestion budgétaire. Et puis après, pour le reste... Du coup, vous m'excuserez mais ces amendements financés par une éventuelle demande de remboursement à AGCO, je vais considérer que c'est une plaisanterie. On ne va pas les regarder parce que... Mais je reviendrai sur le fond. Mais sur le financement.

Et après, le reste, j'ai regardé les autres. Celles que je pourrais entendre, qui sont financées par des transferts de section à section, de compte à compte, pourquoi pas. Ça, ça peut être intéressant, on va regarder. Et du coup, je me suis dit, là il y a de l'ambition, j'attendais vraiment quelque chose qui claque, je m'attendais à quelque chose comme ça. Et puis en fait, quand j'ai fait l'addition de ce que vous proposiez, les 3 mesures qui ne sont pas financées par le remboursement demandé à AGCO, on parlera à Thierry LHOTTE d'ailleurs pour qu'il commence à y réfléchir, 800 000 € sur 158 millions d'euros. 0,5 %, c'est ça vos amendements, Madame LUNDY, 800 000 € sur 158 millions d'euros de budget. Du coup, là aussi je suis un peu déçu parce qu'il n'y a pas d'ambition en fait, ce n'est pas grand-chose.

**M. CHISS (SUITE)** : Et puis finalement, vous ne m'avez sans doute pas bien entendu, pas bien écouté, mais nous, on n'a pas besoin d'aller chercher de l'argent chez AGCO ou de réfléchir des sommes puisque nous, on fait tout, on fait déjà tout, il y a déjà tout dans ce budget. Vous, vous en avez rêvé. Nous, on n'en a pas rêvé, on fait les choses. Je vais les reprendre maintenant dans le détail.

Le budget participatif, on peut discuter du montant. En tout état de cause, ce budget participatif, c'est nous qui l'avons mis en œuvre, il a été mis en œuvre en 2024, on a des dossiers d'ailleurs, nombreux dossiers, ça va bientôt être présenté par le Maire. On a reconduit parce qu'on n'a pas eu plus de demandes que ça, on aurait eu des dépenses qui dépasseraient l'enveloppe qu'on avait allouée en 2024, on l'aurait réabondée, le Maire était d'accord d'ailleurs. Et puis éventuellement, on a une décision modificative ou un budget supplémentaire si on avait un afflux de demandes, on est tout à fait en mesure éventuellement d'abonder ce budget. Mais comme il est financé par un remboursement AGCO de toute façon, les 250 000 € de plus en investissement, je ne les ai pas.

Le programme ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments. Alors là, je suis surpris, investir 1 million d'euros en investissement au lieu de 220 000 € pour le programme. Mais moi, si je lis dans le budget qu'on vous a présenté, j'ai 960 000 € de rénovation des écoles, ce sont des bâtiments municipaux. J'ai 200 000 € sur le Blog 46. J'ai 3 millions d'euros sur la police municipale. J'ai 3,4 millions d'euros sur le gymnase Jean Moulin et gymnase Morvan. J'ai 450 000 € sur les gymnases. J'ai le Quadrilatère. Donc je veux bien rajouter 1 million d'euro, mais on va déjà mettre en œuvre un programme énorme de travaux de rénovation, parce que de toute façon, tout ça, à part effectivement les écoles, à part l'école Samuel Paty parce même l'école Europe, c'est un programme de rénovation, mais tout le reste, Quadrilatère, écoles, gymnase Jean Moulin, gymnases, hôtel de police municipale, tout ça, c'est de la rénovation. Et effectivement, dans le cadre des rénovations, il y a évidemment un gros travail sur la performance énergétique des bâtiments.

Le gymnase Briard, c'est une consultation qui est en cours, donc effectivement c'est quelque chose que le Maire a pris, que nous avons déjà enclenché en consultant la population pour savoir ce qu'ils souhaitent sur ce gymnase. Des études sont, je crois, lancées, ou vont être lancées sur le sujet. Donc on se rejoint, mais on l'a déjà fait.

Financer les travaux de restauration de l'église Marissel. On a dans ce budget des travaux sur l'église Marissel et sur l'église Saint-Étienne. On a 250 000 € de travaux qui sont prévus ou d'études. Donc c'est au-delà des 10 000 € que vous proposez.

La halle semi-couverte, je pense que c'est un sujet qui pour le moment pour nous est acté, il y a la piétonisation, il y a les producteurs locaux, il y a beaucoup d'actions cœur de ville. Donc effectivement, on ne se rejoint pas forcément sur le besoin. Mais de toute façon, là aussi, c'est encore financé par une demande de remboursement à AGCO.

Le plan de titularisation, alors ça, c'est intéressant, le plan de titularisation et de déprécarisation des personnels. On vous l'avait dit, je crois, et on en a parlé lors de précédents budgets, mais en fait, on l'a déjà commencé et on l'avait déjà expliqué. Il y a une première phase de déprécarisation qui a eu lieu en 2024, 30 postes. 30 postes ont été déprécarisés en 2024, 15 dans l'animation, 3 A.T.S.E.M. et 12 agents techniques. Et en 2025, on a le lancement d'une deuxième phase, je parle sous le contrôle de Jacques DORIDAM, on a 39 postes qui sont susceptibles d'être déprécarisés sur la vie éducative, le sport, la jeunesse, la petite enfance, la culture et l'Elispace. C'était une volonté à la fois de Caroline CAYEUX et de Franck PIA, d'engager ce processus de déprécarisation des agents. Donc il est lancé, il est plus que lancé.

Sur la voirie. La voirie, je vous l'ai dit tout à l'heure, on a 10,6 millions d'euros fléchés sur les travaux d'investissement sur la voirie en 2025. 10,6 millions d'euros ! Et vous me proposez d'ajouter 100 000 € en dépenses d'entretien. En prenant en plus sur les frais de réception. Oui, **M.**

**CHISS (SUITE)** : Madame LUNDY, vous savez, on ne va pas laisser croire ici que les frais de réception, c'est open bar, que c'est dispendieux. Pas du tout. Les frais de réception, c'est quoi ? Ce sont 220 000 €, effectivement, Monsieur le Maire. Et c'est quoi surtout ? C'est quoi la nature des frais de réception ? Eh bien ce sont les pots qu'on offre aux assemblées générales des associations, ce sont les pots pour la vie patriotique, c'est l'ensemble des petits événements festifs autour du monde associatif, quand on accueille les nouveaux Beauvaisiens, tout ça, c'est le lien social, c'est le vivre-ensemble. Je dirais même c'est fondamental et c'est le rôle du Maire que de faire ça et de maintenir ce niveau de dépenses. Et on a de la chance, si je puis dire, puisqu'on a une gestion tellement rigoureuse qu'on n'a pas besoin d'aller rogner sur ces postes-là, et je pense que ça, les Beauvaisiens nous le reconnaissent. Mais j'ai bien compris que, Madame LUNDY, si nous c'est la rigueur, vous, demain, si jamais c'était vous, ce serait l'austérité sur ces points-là. Nous, c'est la rigueur, pas l'austérité, c'est une grande différence.

Enfin, dernier point, le plan de recrutement dans la police municipale, ça c'est quand même savoureux. Bientôt, Madame LUNDY, vous allez nous proposer de rajouter des caméras dans la Ville ! Un plan de recrutement dans la police municipale. En tout cas, on avait, Monsieur le Maire en parlera tout à l'heure, mais on a déjà une délibération sur la modification du régime indemnitaire de la police municipale, je laisserai le Maire l'expliquer tout à l'heure. Déjà, on revoit de manière significative le régime indemnitaire de la police municipale, et c'est déjà extrêmement important. On a une police municipale extrêmement active, importante en termes d'effectif déjà sur la ville de Beauvais ; pourquoi pas revoir ça à l'avenir.

Mais là aussi, ce qui m'interpelle, c'est comment vous le financez. Vous le financez sur les frais dédiés aux catalogues et imprimés. C'est un peu la même logique que les frais de réception. C'est la même logique, je dirais insidieuse, que les frais de réception. Pourquoi aller prendre sur les catalogues et imprimés ? Les catalogues et imprimés, c'est quoi ? C'est la publication du B.N.T. notamment. Qui, c'est vrai, dans le budget 2025 augmente. Augmente pourquoi ? Parce que nous avons un prestataire qui malheureusement a fait faillite et nous avons dû relancer un marché, et il n'y a que deux acteurs qui sont capables de faire la distribution du B.N.T., La Poste et un autre acteur dont le nom m'échappe, et globalement les prix ont flambé, et effectivement on constate une augmentation de ce budget au titre de 2025. Mais au-delà de ça, c'est pareil, les catalogues et imprimés, c'est quoi derrière ? C'est la communication, c'est faire savoir ce qu'on fait. Et faire savoir ce qu'on fait... Oui, Monsieur NARZIS, je vois que ça vous fait sourire. Mais faire savoir ce qu'on fait, ça participe de la démocratie, ça participe de l'attractivité, c'est fondamental de faire savoir ce que l'on fait... Vous me laissez terminer, Monsieur NARZIS, peut-être. Donc c'est fondamental. Et effectivement, aller chercher 200 000 € sur ce poste-là, ça me semble un petit peu mesquin.

En tout cas, nous, on n'est pas mesquins, Monsieur le Maire, on a un budget qui est solide, qui permet de faire déjà tout ce qui est présenté, en tout cas quand c'est en lien avec la philosophie de Beauvais Pour Tous et avec le programme que nous déroulons.

J'avoue que je ne peux que dire que je suis déçu de ces amendements et de cette contribution et du manque d'ambition qui sont dans ces documents. Mais ce n'est pas grave, nous, le budget, on l'a, la vision, on l'a, et donc, mes chers collègues, je vous demanderai de rejeter les amendements proposés par Madame LUNDY puisque de toute façon, dans notre budget, nous avons largement de quoi faire la même chose, voire mieux.

**MME LUNDY :** Vous voyez, Monsieur le Premier Adjoint, c'est quand même terrible parce que quand on a construit les amendements, j'ai dit on ne va pas faire maintenant le débat projet contre projet qu'on a fait au moment du P.P.I., la Programmation Pluriannuelle d'Investissement. On connaît globalement, depuis maintenant le temps qu'on est élus, nos points d'accord, nos points de désaccord, donc j'ai dit on ne va pas faire un débat de 2 heures, idéologique, sur quoi on est d'accord, sur quoi on n'est pas d'accord, et on va aller jouer à montrer ce sur quoi on n'est pas d'accord. Parce que je crois que l'heure, elle n'est pas celle-ci, d'abord. Je pense qu'il y a besoin de faire en sorte d'avoir une parole un peu claire sur le budget, d'agir en transparence, de montrer qu'on a une gestion rigoureuse de l'argent. Je me suis dit, je l'ai dit à mes collègues, on va travailler des amendements qui peuvent être votés, et donc on ne va pas promettre la Lune, on sait sur quoi on n'est pas d'accord, mais par contre, très concrètement, on va partir de choses qui étaient d'ailleurs pour beaucoup, on va revenir là-dessus, dans votre programme, dans nos projets respectifs, sur lesquelles on a eu des points d'accord. Et vous me dites « je suis déçu, vous ne demandez pas des millions d'euros etc. ». Évidemment que je ne demande pas des millions et des millions d'euros. C'est vous qui faites le budget. Je vous ai dit, on aura le temps d'être d'accord, de ne pas être d'accord sur l'orientation générale du budget. Là, le sujet, c'est comment est-ce que nous, tout en étant dans l'opposition, on peut contribuer à améliorer les choses et à faire des propositions très concrètes, avec des propositions budgétaires en face, pour pouvoir avoir quelques avancées. Et donc vous me répondez « je suis déçu, comme vous ne me promettez pas des millions d'euros, bah on ne va pas les voter, et donc ça ne m'intéresse pas ». Eh bien c'est dommage, Monsieur le Premier Adjoint, parce que je vais vous dire, sur chaque sujet, je vais y revenir, il y a une logique qui est de faire en sorte d'améliorer un petit peu les choses. Je ne vais pas vous mentir, évidemment qu'on a des projets qui ne sont pas les mêmes sur tout un tas de choses. Mais je pense qu'on pouvait avoir des avancées très concrètes, et c'est dommage de ne pas saisir cette balle au bond parce que, je crois que c'était l'état d'esprit d'ailleurs qu'on a eu sur les motions, sur tout un tas de choses, faire en sorte d'être constructifs. Et même quand parfois on n'est pas d'accord sur l'orientation globale, se dire qu'on peut avoir des points d'accord. Mais ça, ça ne vous intéresse pas.

Premier amendement, pour le budget participatif aux Beauvaisiens. Bon, vous me dites « pourquoi pas, mais on va rejeter ». Oui, pourquoi pas, 300 000 €. Oui, enfin c'est un vrai sujet. C'est un outil, c'est un vrai levier aujourd'hui le budget participatif. Quand on vous propose d'augmenter de 200 000, et je vous dis, les villes de taille similaire à la nôtre, on est sur des budgets participatifs autour de 1 million d'euros. Donc j'aurais pu dire, on met nous notre proposition idéale sur tout et donc on demande 1 million d'euros tout de suite. Mais je crois que là, l'objectif, c'était d'obtenir des avancées, d'obtenir des points d'accord et donc de pouvoir voter 250 000 € ; c'est, vous l'avez dit, pas la Lune. Mais au moins, ça nous permettait collectivement d'avancer sur des choses. Alors oui, 250 000 € sur le budget participatif, vous irez expliquer qu'après tout, de toute façon vous savez mieux que les Beauvaisiens. C'est ça que vous dites, Monsieur CHISS, toujours, vous savez mieux que les Beauvaisiens, donc pourquoi faire un budget participatif pour qu'ils aient idée de choses que vous n'avez pas décidées et qu'ils ne comprennent pas à quel point votre budget est parfait, c'est vrai. Donc ça, c'est un vrai problème.

Le deuxième amendement qu'on proposait pour le programme de rénovation énergétique des bâtiments municipaux, il fait référence, de manière très explicite, dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement, dans la sous-section « encourager le bas-carbone », à la sous-sous-section qu'on a détaillée, sur laquelle on est revenus, qui s'appelle « programme de performance énergétique des bâtiments municipaux ». Il y a 220 000 € inscrits sur ce programme, c'est de ce programme que je vous parle, Monsieur le Premier Adjoint, 220 000 € proposés pour 2025. Et jusque dans le cadre du P.P.I., 208 767 € ont été réalisés, c'est de ça que je parlais.

**MME LUNDY (SUITE)** : C'est très concret, vous me dites « vous vous trompez dans les chiffres », je prends vos données, ou alors vos données sont erronées.

Un troisième amendement qui était proposé, c'était de rénover et transformer le gymnase Briard en complexe des sports et des loisirs. Ça va faire le lien avec le reste, le problème c'est que ça fait maintenant plusieurs années qu'on traîne avec des études, des contre-études, qui engagent de l'argent à chaque fois, et quand il s'agit de passer aux investissements et aux premières tranches de travaux, trop souvent, malheureusement, ça n'arrive pas. Même chose sur la façade de l'église de Marissel, et là je vous dis, j'ai pris des points de consensus, donc l'objectif était de faire en sorte que dès l'année 2025 on puisse avancer sur ces travaux, donc d'accélérer les calendriers de réalisation, et qu'on se dise qu'on va vraiment les faire.

Et je reviens sur ce sujet, parce que j'ai été un peu surprise de ce que vous m'avez dit sur la halle semi-couverte place des Halles. Vous avez dit, Monsieur le Premier Adjoint, que vous ne le feriez pas. C'est ce qu'a dit le Premier Adjoint. Il a dit que ça ne se ferait pas. Et donc je suis très surprise parce que c'était dans votre projet en 2008, en 2014, en 2020. C'est quelque chose que nous avons toujours soutenu. Une étude a été lancée à hauteur de 50 000 €, avait été réalisée pour définir les modalités de réalisation. Il y avait même eu une communication dans la presse, je me souviens des très beaux dessins dans l'Observateur du Beauvaisis qui montrent, il y a quelques années de cela maintenant, ce qu'aurait pu être, ce que devrait être cette halle. Et là, vous me dites que ce n'est pas à l'ordre du jour, que ce n'est pas un sujet et que vous ne la ferez pas. C'est quand même un vrai problème, mais ça valait le coup de poser cet amendement que je pensais être très consensuel, et je réalise que le projet que vous nous proposez à chaque élection est en fait complètement enterré, alors que ça revient vraiment à chaque grand moment électoral.

Et puis vous dites « de toute manière, pour financer, vous demandez à AGCO le remboursement des 1 558 000 € ». Je vais vous dire une chose, Monsieur le Premier Adjoint, en effet, sur les lignes budgétaires, on voit bien que dans la section « encourager la création d'emplois », la seule précision, la seule sous-section qu'on ait, c'est l'extension du site AGCO. C'est un désaccord politique qu'on a, c'est politique. Et vous me dites « mais non, ces ronds-points, ils servent aux Beauvaisiens ». Ah oui, c'est vrai, c'est le nouvel élément de langage, c'est pareil pour le pont, maintenant c'est le pont pour les Beauvaisiens, et puis au passage, AGCO peut en bénéficier. Nous contractons 9,5 millions d'euros d'emprunt sur ce budget. C'est-à-dire que tous les Beauvaisiens participent au remboursement dans les années qui viennent, vont participer au remboursement des 9,5 millions d'euros d'emprunt. Et quand je vous dis, on a donné, juste la Ville, je ne reviens pas sur l'Agglomération, sur le reste, sur le pont AGCO, 1,6 million, vous me dites « mais de toute manière, ah bah oui, on ne va pas revenir là-dessus et puis c'était très bien comme ça ». Sauf que le problème, c'est qu'avec vous, Monsieur CHISS, les investissements, c'est toujours pour les forts. Quand on est fort, quand on a beaucoup d'argent, qu'on est puissant et qu'on vous demande un pont, qu'on vous demande des ronds-points, bah vous faites et vous ne regardez pas à la dépense. Par contre, quand vous habitez n'importe quelle rue de Beauvais et que vous avez votre voirie qui est défoncée, là vous pouvez attendre. Et vous pouvez attendre longtemps la rénovation et la réparation de votre voirie. On a des marquages au sol disparus, une voirie largement dégradée. Et vous me parlez, Monsieur le Premier Adjoint, du fait que pour la voirie, vous investissez 10 millions d'euros. Mais moi, je vous parle, très concrètement avec un amendement, non pas d'un grand plan de requalification, même pas ça. Mon amendement s'appelle « pour une voirie entretenue ». Je vous propose d'augmenter la ligne budgétaire pas sur les investissements pour la voirie, gros travaux, je vous demande juste d'augmenter de 100 000 € le budget consacré à l'entretien et à la réparation des voiries. Ce sont les marquages au sol, c'est le fait de pouvoir avoir des passages piétons qui se voient, des zèbres qui se voient. C'est vraiment le minimum du minimum, des trottoirs qui ne soient pas complètement délabrés.

**MME LUNDY (SUITE) :** Et je crois que dans un moment où l'argent public se fait rare, oui, il y a des choix à faire. Vous dites que je ne suis finalement pas réaliste parce que je veux prendre de l'argent sur les frais de réception. Je ne prends pas tout l'argent consacré aux frais de réception, ouh là, il y a pour plus de 200 000 € pour les frais de réception ! Beaucoup plus. Moi, je vous prends 100 000 € sur les frais de réception pour augmenter l'entretien de la voirie. Et je pense que comme moi, il n'y a pas un jour qui passe sans que vous ayez des Beauvaisiens qui vous disent que leurs trottoirs sont déglingués, que la voirie est dans un état catastrophique. D'ailleurs, vous le savez, puisque la dernière annonce que vous avez faite, Monsieur le Maire, concernait de la voirie. Aujourd'hui, c'est un sujet de préoccupation majeure dans notre Ville. Je propose d'augmenter de 100 000 €, ce n'est pas la Lune mais ça permet d'un peu améliorer les choses. Et même ça, vous me dites « c'est démagogique, regardez, vous voulez supprimer les réceptions ». Bah je pense que si vous demandez aux Beauvaisiens de choisir entre les frais de réception et les frais pour la voirie et l'entretien pour la voirie, ils vous diront l'entretien de la voirie. C'est juste la question aussi de faire de Beauvais une ville pour tout le monde. Parce que la voirie, ça concerne tout le monde. Les réceptions, ça ne concerne pas tout le monde à Beauvais, il faut aussi dire les choses.

Je suis un peu frappée de votre défense quand vous m'expliquez que « oui, à la police municipale, on ne va quand même pas rogner dans 200 000 € pour les catalogues et les imprimés ». D'accord, mais là, je parle de reventiler les 200 000 € pour faire en sorte d'avoir un plan de recrutement dans la police municipale. Là aussi, demandez aux Beauvaisiens ce qu'ils préfèrent. Entre avoir l'album-photos du Maire... Là, on a des albums photos. Ah mais oui, quand l'argent public se fait rare, demandez aux Beauvaisiens ce qu'ils préfèrent entre l'album-photos et le fait d'avoir des policiers municipaux, je pense qu'ils vous diront ce qu'ils préfèrent. Et c'est un vrai sujet. La souffrance des policiers municipaux, parce qu'on les a entendus, on a une délibération qui va les concerner, sur le manque d'écoute qu'ils ont pu avoir, sur le traitement qui a été réservé de la part de certains vis-à-vis de ces policiers municipaux, je suis désolée, ça ne prête pas vraiment à la raillerie, Monsieur le Premier Adjoint, je ne crois pas. Non mais quand vous rigolez « ah bah oui, les catalogues, les imprimés », je vous le dis, c'est un mantra qu'on répète, peut-être pas la même philosophie que vous, moins de photos, plus de boulot. Eh bien plus de policiers municipaux et un peu moins d'albums photos. Ce n'était pas grand-chose, je n'ai même pas supprimé tous les frais dédiés aux catalogues, 200 000 €, je pense que ce n'était vraiment pas la mer à boire.

C'est un peu la même chose que pour la dernière réponse que vous m'avez faite sur la titularisation des agents, vous me dites « oui, on a titularisé ». Alors il y a eu une première vague de titularisation, une, qui concernait... très peu d'agents. Cette vague de titularisation en annonçait d'autres, ça n'a pas été le cas. Et je vais vous dire, j'ai repris les chiffres, on a travaillé, j'ai repris les chiffres année après année à partir des différentes délibérations, et c'est intéressant. Je compare à 2022 parce qu'on va dire que 2020-2021 il y avait le Covid, donc objectivement ça a impacté les finances publiques, le Covid, donc je considère que 2020-2021, pour la comparaison, c'est moins pertinent. 2022, on commence à avoir un budget qui correspond à la réalité de ce qu'on peut vivre en dehors d'une période exceptionnelle de Covid, nous avons 840 titulaires dans notre Ville et 92 non-titulaires. En 2025, on est à 833 titulaires et 117 non-titulaires. Donc très clairement, on a une progression très forte du nombre de personnes non-titulaires, et une baisse du nombre de personnes titulaires, alors qu'il y avait une promesse d'un plan de titularisation et de déprécarisation de nos agents. Pour moi, c'est un sujet qui est quand même un sujet extrêmement sérieux parce que la manière dont on traite nos agents dit aussi beaucoup de la manière dont on prend soin de nos services publics et de celles et ceux qui la font vivre. Donc oui, vous balayez ça en disant « il y a déjà eu des titularisations ». Oui, il y a eu une vague qui concernait très peu d'agents, certains secteurs n'étant même pas concernés par cette vague de titularisation.

**MME LUNDY (SUITE)** : Et depuis, les faits sont têtus, nous avons beaucoup plus de personnes non-titulaires chez nos agents que de personnes titulaires, ce qui veut dire que les emplois à la fin de votre mandat, Monsieur le Maire, les emplois des agents sont moins stables, moins pérennes qu'ils ne l'étaient au début du mandat. Vous voyez, je fais un amendement, là aussi, je prends 500 000 € sur la ligne dédiée à la rémunération principale des titulaires, ça ne correspond pas à des milliers de postes, mais ça permet d'avancer un peu sur une deuxième vague de titularisation et de faire en sorte qu'on diminue un peu la ligne budgétaire qui explose sur le personnel qui est rémunéré à la vacation. Mais je vais vous dire, c'est un état d'esprit parce que, je ne cite personne mais la personne se reconnaîtra, il y a eu une Commission où il a été dit qu'un bon agent était un vacataire plutôt qu'un titulaire, donc c'est assez logique que vous déployiez cette logique. Mais ce n'est pas la mienne, et surtout, elle n'était pas l'engagement que vous aviez pris puisque vous disiez qu'il fallait titulariser et déprécariser, ça n'a pas été fait. Donc il y a un amendement qui va en ce sens. Je pense que tout ça, c'étaient vraiment des choses de bon sens, qui vous permettaient tout simplement de dialoguer, d'avoir des petites progressions sur des sujets qui tiennent à cœur aux Beauvaisiens, et vous me riez au nez et vous me dites que vous espérez des millions d'euros d'amendements. Eh bien non, désolée, Monsieur le Premier Adjoint, on n'était pas là pour avoir des millions d'euros d'amendements, on était là pour obtenir des victoires, et ça ne semble pas être votre état d'esprit et je le regrette.

**M. LE MAIRE** : D'abord c'est vrai que vous faites des propositions pour une fois, et c'est, comme le disait Lionel CHISS, un point positif parce que ça nous permet en effet de pouvoir échanger très concrètement sur des propositions que vous faites et qui se rattachent d'ailleurs à des actions que finalement nous avons déjà menées. Mais là où on ne s'entend pas, c'est effectivement sur les montants.

Je rappelle quand même que, concernant les montants, il y a aussi des décisions modificatives qui font que, par exemple si on prend la question du budget participatif, comme je l'ai déjà expliqué quand nous l'avons mis en place, on part sur une somme, certes, de 50 000 € mais qui, en fonction des projets, si effectivement on a une demande importante, pourrait être réévaluée en décision modificative. Rien n'est jamais figé dans le marbre, mais le tout, c'est de pouvoir présenter un budget réaliste. On dit toujours qu'il faut que le budget soit sincère.

Je veux bien qu'on inscrive des dépenses, des dépenses à n'en plus finir, mais ça va être aussi après un problème d'insincérité budgétaire parce qu'on saura que finalement il y a aussi des projets, des investissements qu'on ne pourra pas mener parce que déjà la barre est élevée, on est quand même sur un budget d'investissement de plus de 45 millions d'euros. Ça ne s'est jamais tenu, et vous, vous voulez en rajouter. Alors, vous parlez de la voirie, vous rajoutez 100 000 €, ce sont 10 millions d'euros qui sont consacrés sur la voirie et sur la rénovation, et je suis d'accord avec vous, qu'il y a beaucoup à faire sur la voirie et qu'il y a beaucoup à dépenser. Mais ce que vous ne savez sans doute pas, et c'est une problématique peut-être un peu plus technique, c'est que d'abord, on a une voirie qui s'est dégradée ces dernières années, qui se dégrade en ce moment parce que les conditions météorologiques sont difficiles et qui fait qu'on voit bien une dégradation plus importante avec la pluviométrie qui existe. Et puis aujourd'hui, quand on refait une voirie, c'est facile de dire on va remettre du goudron, faire un tapis. Mais ce qu'on me dit dans les services, ce que je vous dis là, Franck PIA, ce n'est pas le Maire, c'est en fonction de l'expertise technique qui est faite, c'est qu'on ne peut plus aujourd'hui se permettre uniquement de faire un tapis. Il est nécessaire en même temps de reprendre tous les réseaux, enfin la plupart du temps. Parce qu'on a des réseaux d'assainissement d'eau potable qui, depuis parfois la reconstruction, n'ont pas été réalisés. Notre Ville, effectivement, elle vieillit, et il se trouve que tout ce qui est en souterrain a besoin d'être refait, et donc ça pèse forcément sur le coût consacré aux voiries.

**M. LE MAIRE (SUITE)** : Et surtout, si par exemple on lance la rénovation du boulevard Amyot d'Inville, avant de pouvoir refaire ces travaux d'embellissement, d'accessibilité, des travaux paysagers, de mobilités douces, on est obligés de trancher et de pouvoir intervenir sur les réseaux. Et tout ça, ça coûte énormément d'argent, Madame LUNDY. Il faut aussi l'avoir en tête, et c'est ce que j'essaie aussi d'expliquer à nos concitoyens qui ne comprennent pas parfois pourquoi ça ne va pas assez vite. Néanmoins, on va se donner le maximum, en effet, dans les prochaines années pour avoir un plan de rénovation voirie qui soit optimum, qui soit ambitieux, et c'est vrai que ce sera certainement étalé forcément sur plusieurs années parce qu'il y a du boulot sur la voirie, et plus globalement d'ailleurs sur les espaces publics. Donc on a un budget qui répond, je trouve en tout cas, à cette ambition.

Quand vous proposez, c'est là où forcément on ne peut pas être d'accord, j'ai moi-même été dans l'opposition, j'ai déjà proposé, quand j'étais dans l'opposition, des amendements, des contre-budgets, on essaie d'aller chercher des recettes, et c'est vrai que l'exercice est compliqué. Mais là, vous allez chercher des recettes qui ne peuvent pas exister parce que ce sont, quand vous parlez du remboursement par AGCO de la requalification de l'axe Kennedy-Corot, mais c'étaient de toute façon des travaux qu'il fallait qu'on réalise quoi qu'il en soit. Et comme la Présidente l'avait déjà dit en Communauté d'Agglo, comme moi je le réaffirme aujourd'hui, on est sur des ouvrages publics. Qui dit ouvrages publics dit financements publics. Donc que vous soyez d'accord ou pas, ça tombe sur la logique, et c'est complètement irréaliste que de demander à AGCO-GIMA de nous faire rembourser des travaux qui servent à un usage public. Jusqu'alors, une entreprise n'a pas à financer, à subventionner quelque part, la Ville sur des travaux qu'elle a décidé de réaliser et qui de toute façon devaient être réalisés. Je pense qu'aujourd'hui, on voit bien quand même que ces travaux notamment de ronds-points qui ont été mis en place, permettent une plus grande fluidité de la circulation, même si j'entends vos critiques sur le pont etc., la Ville a fait ce qu'elle devait faire par rapport à la fluidité de la circulation.

Vous faites des propositions, c'est intéressant, on peut en discuter, mais par contre, elles sont totalement irréalistes par rapport aux recettes que vous produisez.

Quant aux frais de réception, écoutez, Madame LUNDY, c'est le coup classique, frais de réception, frais de communication, forcément on est dispendieux, on voit la trombine du Maire partout. Bah oui, je suis Maire, donc forcément j'apparais dans les publications. Oui, c'est comme ça, il faut vous y faire, Madame LUNDY. Qu'est-ce que vous voulez ? C'est comme ça. J'entends que ça ne vous plaise pas de voir ma trombine sur les publications municipales, mais c'est comme ça dans toutes les communes, Madame LUNDY.

**M. CHISS** : D'abord, Madame LUNDY, à aucun moment, je crois, je ne me suis moqué de vous. Je respecte tout à fait vos propositions. Vous le ressentez comme ça mais absolument pas. Et d'ailleurs, je ne mets pas du tout en cause votre bonne foi quant au travail que vous avez fait par rapport à ces amendements.

Simplement, je voulais quand même vous signaler que ça fait des semaines voire presque des mois que nous travaillons sur ce budget. D'ailleurs, je voudrais revenir au Conseil Municipal d'avant, où Monsieur NARZIS avait suggéré que nous ne fassions pas le Débat d'Orientations Budgétaires puisque le budget au niveau national n'était pas encore voté. Heureusement qu'on n'a pas attendu parce qu'on vient juste de l'avoir, donc on aurait commencé le Débat d'Orientations Budgétaires en février ou en mars... Non, pas en février parce que de toute façon on n'aurait pas pu le prévoir, donc on aurait fait le Débat d'Orientations Budgétaires en avril et on aurait voté le budget en juin. Je pense que pour les services, ça n'aurait pas été formidable. On travaille depuis des mois et des semaines sur ce budget.

**M. CHISS (SUITE)** : Donc oui, vous nous sortez comme ça le jour du Conseil Municipal des propositions d'un chapeau, il y a des Commissions pour ça, j'aurais été ravi d'étudier vraiment vos demandes en Commission. Il y aura, comme l'a rappelé le Maire, des décisions modificatives, des budgets supplémentaires, on pourra, pourquoi pas, y revenir.

Par contre, ce qui me gêne, ce sont quand même les fake news. Ça, c'est un truc qui m'énerve. Vous avez dit « vous faites des investissements pour les plus forts ». Mais vous vous rendez compte, Madame LUNDY, ce que vous êtes en train de dire ? Est-ce que je dois vous refaire la liste des 45 millions d'investissements qui sont dans notre budget, des écoles, des voiries, l'hôtel de police municipale, une salle des fêtes, les parcelles foncières à Marissel pour préserver des espaces verts, la rénovation des gymnases. Ce n'est pas pour les forts, ce n'est pas pour les plus forts ça ! Ça, c'est pour tous les Beauvaisiens. Et je crois que c'est une différence fondamentale finalement entre vous et nous, c'est que nous, réellement, on parle à tous les Beauvaisiens. Jacques, Jérôme, Anne-Françoise, Ali, Antoine, Philippe, Corinne, Franck, Charles, nous, les Beauvaisiens, ils nous connaissent et nous, on parle à tous les Beauvaisiens. Et la différence, c'est que vous, vous ne parlez pas à tous les Beauvaisiens justement en parlant des plus forts.

Et puis aussi, je pense qu'il y a une différence fondamentale entre nous, et cette proposition d'amendement, elle le démontre bien, c'est que vous revenez encore une fois sur l'entreprise. Et ça, c'est une différence fondamentale avec nous. Le Maire l'a rappelé lors de ses vœux, la Présidente aussi. Nous, on aime les entreprises. Nous, on croit que c'est l'économie qui est au service du territoire, que c'est grâce à l'économie qu'on crée des emplois, que c'est grâce aux emplois qu'on crée de la richesse et que c'est grâce aux richesses qu'on déploie des politiques publiques. C'est ça la différence fondamentale. Vous, vous n'aimez pas les entreprises, vous n'aimez pas les entrepreneurs, vous n'aimez pas ceux qui créent des richesses, vous n'aimez pas ceux qui emploient les Beauvaisiens. Nous, on les aime, on les accompagne. Et c'est ça qui est inscrit dans votre amendement, demander 1,5 million à AGCO pour des ronds-points. Mais quelle ineptie ! C'est fantaisiste. Et évidemment qu'on ne peut pas accepter des amendements qui sont construits comme ça. Alors moi, demain, je vais aller demander une subvention parce que je n'arrive pas à boucler mon budget, je vais aller demander une subvention à je ne sais pas quelle autre entreprise privée du territoire, ou à un pays étranger, tiens, peut-être, pourquoi pas. Je vais dire tiens, il me manque 2 millions d'euros, je vais aller demander une subvention au Qatar, je ne sais pas. Je ne sais pas, je ne comprends pas cette logique, ça n'a aucune logique. Nous, on est là pour travailler pour l'avenir des Beauvaisiens, pour l'avenir de Beauvais et on ne va pas aller inscrire des recettes fantaisistes dans notre budget pour je ne sais quelle raison.

Je voudrais finir sur les agents. Je vais redire ce que j'ai dit tout à l'heure sur la déprécarisation. Parce que visiblement, je ne sais pas, vous ne devez pas bien m'écouter ou pas bien m'entendre peut-être, mais pourtant j'essaie de parler bien près du micro. 2024, 30 postes déprécarisés, 15 dans l'animation, 3 A.T.S.E.M., 12 adjoints techniques ; 2025, donc c'est en ce moment, c'est en cours, 39 postes. Ça fera 69 postes déprécarisés, c'est-à-dire des gens qui effectivement avaient des contrats précaires et qui deviennent des contrats titulaires. Par contre, effectivement, non-titulaire, ça ne veut pas dire précaire. Et je ne voudrais pas que vous laissiez entendre ça. Il y a des gens, des agents qui effectivement ont des contrats, pour plein de raisons, d'abord parce qu'on ne peut pas avoir 100 % de titulaires dans une collectivité locale, et vous le savez très bien, il y a des gens aussi qui choisissent d'avoir des contrats, qui ne veulent pas être titularisés. Donc je ne voudrais pas que vous laissiez entendre que parce que vous lisez qu'il y a des non-titulaires, ils seraient précaires. Ce sont deux choses absolument différentes. Donc nous, notre politique de déprécarisation, elle est réelle. Les chiffres que je vous donne sont réels, et ça, ce ne sont pas des fake news. Donc stop aux fake news, on n'investit pas pour les plus forts, on investit pour tous les Beauvaisiens, et oui, on déprécarise bien l'ensemble des agents de la collectivité.

**M. LOCQUET :** Merci pour ce budget supplémentaire. Si on avait pu le prendre, on l'aurait pris. Juste sur la halle couverte, effectivement ce projet dure un peu, mais d'abord, il n'est toujours pas abandonné, loin de là. Je voulais juste noter, comme ça vous l'aurez au moins, on a rendez-vous avec Monsieur le Maire mardi 5 mars à 16h30 sur le sujet. Et il y aura une réunion à l'Office du Commerce fin avril sur le même sujet. Juste pour vous dire, parce que vous posez toujours la question, effectivement, par deux fois, le Cabinet qui nous accompagne et qui travaille sur le sujet, a rencontré les commerçants pour savoir qui était prêt à demain pouvoir s'installer dans un tel équipement. Je vous parlerai des millions et des millions qui ont été investis dans le cœur de ville ces 3 dernières années, et on ne peut pas dire qu'on soit restés vraiment sans bouger sur le sujet. Je ne vais pas vous faire ici parce qu'on n'a pas le temps, tous les projets qui ont été avancés dans notre cœur de ville pour l'attractivité. On va aller directement aux principes. D'ailleurs, je l'avais déjà dit ici, sur le premier projet, il s'est avéré qu'entre notre première réflexion et le moment où nous allions entamer un processus, est venu s'installer, vous le savez très bien, un fromager que nous attendions, un vendeur de vin, une cave. Et c'est tant mieux, et ce n'est pas toujours facile pour eux, le producteur local. Un nouveau restaurant. Et suffisamment de commerces en cœur de ville sur des sujets alimentaires qui concernent évidemment une halle. On a fait le tour tous ensemble, et comme on le fait toujours parce qu'on est en dehors, vous le savez très bien, on est en contact avec nos commerces et nos commerçants de bouche et la Chambre des Métiers et l'Artisanat régulièrement. Il s'est avéré que nos deux bouchers à Beauvais n'étaient pas prêts à venir s'installer. Du coup, la question qui s'est posée, c'est de se dire est-ce qu'on va en chercher un autre, quitte à risquer la possibilité de ce vide-là ? Il s'est avéré que justement, l'autre s'est dit « bah non, moi, je vais reprendre une boucherie, et je vais reprendre une boucherie rue Buzenval », à quelques mètres de la place des Halles.

On a quand même cette problématique qui reste une réalité, qui est de savoir, on peut choisir de créer un bâtiment spécifique, et au final, ce qui a été fait à différentes réunions, puisqu'on a du coup relancé le projet une nouvelle fois, et les commerçants nous ont dit, finalement pourquoi ne pas travailler sur la couverture, sur un passage couvert qui serait le passage alimentaire ?

Nous avons donc rendez-vous le mercredi 5 à 14h30 avec Monsieur le Maire pour travailler ce sujet. En attendant, ce que je peux vous dire, c'est qu'il existe 3 projets spécifiques d'aménagements concernant ce passage alimentaire, avec différentes options. On a étudié toutes les options concernant la propriété des murs qui pouvaient accueillir une couverture spécifique. Il s'avère qu'il y a des réseaux, que c'est très compliqué. Évidemment, quand on voit la beauté de ce qui a été fait autour de la fontaine, évidemment que ça crée un peu des jaloux autour et qu'on est en train d'imaginer ce que pourrait devenir la rue Louvet dans cette continuité pour qu'elle soit aussi bien traitée que le reste, parce qu'évidemment cette rue est très importante.

Pour vous dire que le projet n'est pas abandonné, que, encore une fois, tous les investissements qui ont été faits, et vous le voyez parce qu'on a la chance de pouvoir bénéficier d'un cœur de ville qui va être de plus en plus attractif, et que prochainement, on pourra discuter avec vous du nouveau projet du C.A.E.P.P. qui va voir le jour avec une plage, un accès avec une partie apaisée, qui est importante pour nous. Donc on continue à avancer. Les services techniques ont travaillé sur des solutions, sur des options, et je vous le redis, on continue. Et une fois qu'on aura opté, parce qu'on va finir par opter, je ne me décourage pas sur le sujet, et Dieu sait qu'on y travaille beaucoup, encore une fois nous nous remettons autour de la table au sein de l'Office du Commerce, c'est prévu comme ça, fin avril une réunion de travail, pour voir comment on peut nourrir davantage encore ce projet avec des professionnels qui, aujourd'hui, dans les métiers alimentaires, méritent d'être soutenus.

**M. NARZIS :** Oui, par rapport à la halle et à Monsieur LOCQUET, ce qui est toujours intéressant avec vous Monsieur LOCQUET, c'est que vous rompez parfois avec certains autres membres de l'exécutif parce que les explications sont précises, sont calmes, sont sereines, je l'avoue. Et plusieurs fois on se le dit, on se le constate.

**M. CHISS :** Nous aussi on est calme.

**M. NARZIS :** Non, non, mais je vais venir à vous Monsieur CHISS, ne vous inquiétez pas. Je sais que vous attendez ça.

**M. LOCQUET :** Après, moi je peux faire une vanne si vous voulez. Vous savez, je peux en mettre des taquets, de temps en temps.

**M. NARZIS :** Non, moi ce qui me perturbe un peu dans ce que vous dites Monsieur LOCQUET, c'est que les propos que vous tenez là en fait, vous me les tenez à chaque fois et à chaque mandat. C'est-à-dire que, moi, je fais un peu l'historique, je ne sais pas si Madame la Présidente d'Agglomération est toujours là, puisque ce serait intéressant qu'elle soit là. 2005 premier projet, Pfft ! Abandonné ! 2008 deuxième projet. Pfft ! Abandonné ! On arrive en 2014, à chaque fois vous nous faites financer des études, à chaque fois vous dépensez de l'argent public. D'accord ? Vous dépensez de l'argent public. En 2014, il y a une nouvelle étude. Là aussi, c'est dans votre projet municipal. Comme en 2008, comme en 2014. Vous êtes réélu, la halle couverte passe à la trappe. Alors là encore, vous parlez de la baisse des dotations, etc., mais il n'empêche, elle passe à la trappe. Et puis là, vous êtes là Monsieur LOCQUET, on est en novembre 2018. Je ne sais pas si vous vous souvenez, on a débattu de ça ensemble. On est en novembre 2018 et là, ça nous pose problèmes parce que vous nous représentez à nouveau une proposition d'étude, à 50 000 € quand même. Parce que Monsieur CHISS, franchement quand vous parlez de bonne gestion, moi quand je vois que sur le projet de halle, au fur et à mesure, c'est 50 000 € une année, c'est 50 000 € aussi à la fin d'un autre mandat, je trouve que c'est de l'argent qui a été gâché, mal utilisé. Donc je vous dis juste, en matière de gestion. Vous me dites à ce moment-là, Monsieur LOCQUET, je vous pose la question, on reverra dans le procès-verbal mais je vous pose la question. Je vous dis : est-ce que ça ne va pas être une énième étude, alors que vous en avez fait une déjà en 2014, qu'il y en a une qui avait déjà été faite avant, qu'on a eu de l'argent public, l'argent des Beauvaisiens qui a été dépensé pour ça ? Et donc est-ce que là, cette étude qui va être lancée, va concrétiser un projet ? Parce que vous me parlez de l'opposition des commerçants, mais à chaque fois vous nous faites toujours la même chose. Je vous répète, vous parlez de l'opposition des commerçants, je me souviens bien que Madame CAYEUX nous parlait également de l'opposition des commerçants. Et donc, en novembre 2018, on vous demande si la concertation a bien avancé sur ce projet de halle, parce que la question de redépenser 50 000 € ça nous pose problèmes. Bon, et puis on a bien compris aussi, je vous le dis, c'est un clin d'œil, on commençait aussi à entrer en période électorale, donc vous nous faisiez à nouveau ressortir le projet de halle, comme à chaque élection. Et vous m'avez dit à l'époque, comme Caroline CAYEUX, « ça se fera. Là, Monsieur NARZIS, ça se fera. Il n'y a pas de demi-tour, ça se fera. » On arrive aux élections, vous l'inscrivez dans votre projet municipal, et puis vous savez ce qui est arrivé par la suite, c'est à nouveau abandonné. Alors on a eu un projet alternatif, vous vous souvenez des Halles Gourmandes qui devaient peut-être se faire, qui était porté cette fois-ci par le privé, à la place des Galeries Lafayette, etc., on en a parlé. Mais il n'empêche que l'étude s'est faite, payée 50 000 €, comme en 2014, comme en 2005, et à nouveau on enterre. Et à nouveau, l'argent public a été mal utilisé. Donc là, ce qu'on dit, nous, c'est que l'argent public qui a été utilisé, qu'on continue à bien l'utiliser.

**M. NARZIS (SUITE)** : S'il y a déjà eu des études, il y a un moment donné où il faut prendre une décision politique. Ça fait juste presque 20 ans d'atermoiements sur cette question de la halle. 20 ans. Alors vous pouvez dire à chaque fois qu'il y a une excuse pour tout, mais si au bout de 20 ans vous n'avez pas pris de décision, il y a quand même un problème. 3 études, 20 ans! Et là, vous ne nous parlez pas d'une halle. Alors, c'est intéressant le projet, ce que vous nous détaillez là c'est intéressant, non mais franchement. Je trouve que ce que vous nous présentez est plutôt pertinent pour le centre-ville. Mais là vous nous parlez d'une rue couverte. Vous ne parlez pas d'une halle couverte, sur laquelle il y a eu une étude qui a été lancée en 2019, à la veille des élections municipales, 50 000 €. Donc, c'est ça que je n'arrive pas à comprendre Monsieur LOCQUET.

Moi, je suis d'accord avec vous, vous connaissez très bien nos commerçants. Mais à chaque fois, vous nous expliquez toujours la même chose. On abandonne le projet, ah il faut réadapter. Et puis avant, il fallait les réadapter tous les 5-6 ans, maintenant on réadapte tous les 2 ans. Il faut arrêter, à un moment donné il y a de l'argent public d'engagé. C'est là où, vous savez, il y a quand même un petit problème.

Je profite de ça pour vous dire, est-ce que vous savez aujourd'hui où on en est sur la question des Galeries Lafayette ? Parce que vous êtes souvent intervenu là-dessus en nous expliquant les choses. Est-ce que vous pouvez nous le redire ce soir ?

Et la dernière chose, je vais me tourner vers Monsieur CHISS. Je vous l'ai déjà dit, je sais que vous n'avez pas un mauvais fond.

**M. NARZIS** : Non mais écoutez-moi. Vous avez toujours ce côté, là vous nous répétez, vous nous avez répété je ne sais pas combien de fois « j'attends que l'opposition fasse des propositions, j'attends qu'on en débattenne. » Et puis quand l'opposition vous fait des propositions, « circulez, il n'y a rien à voir. » D'ailleurs, au passage, quand on vous pose une question, à Monsieur le Maire et à vous, nous on a étudié nos dossiers nous-mêmes, vous voyez, parfois d'ailleurs d'autres sources d'informations au sein même de la ville de Beauvais, mais non, pas de taupes. Vous voyez, ça veut dire beaucoup de choses sur le climat au sein de la mairie de Beauvais. Pas de taupes. Des agents qui sont vraiment au service de leur Ville et qui croient en leur Ville. Mais ce que je veux vous dire par là Monsieur CHISS, c'est que moi, quand vous avez un débat comme ça et que vous nous répondez, moi je ne me retourne pas derrière vers quelqu'un. Le problème c'est qu'en permanence vous vous retournez. Moi j'attends que l' élu que vous êtes, en charge, tout à l'heure vous disiez « Madame LUNDY, toutes les demandes qui arrivent vers les élus, on les transfère au D.G.S. ». Non mais les demandes on les adresse aux élus. Moi quand j'ai fait une demande à Madame LEBRETON, je le reconnais, elle m'a répondu. Elle m'a répondu et c'est très bien, il faut le dire. Quand c'est comme ça, il faut le dire. Mais ce ne sont pas les D.G.S. qu'on interroge, c'est vous les élus. On a toujours cette impression dans cette majorité qu'en fait, il y a un problème de positionnement de l' élu. Donc, quand vous nous dites « faites des propositions » et puis finalement quand on les fait ah bah non, pfft ! Il n'y a rien à dire, on n'en parle pas. Et je vous dis, après vous avez fait une phrase sur « nous on est avec les Beauvaisiens, on connaît les Beauvaisiens ». J'aimerais qu'on revienne un peu là-dessus. Ça sous-entend, qu'est-ce que vous sous-entendez par là ? Que les autres, nous, l'opposition, etc. Parce que vous savez, il y a une différence entre percevoir Beauvais, être parfois dans des bulles, dans des réseaux, dans certains réseaux, et vivre Beauvais. Et vivre à l'intérieur de Beauvais, y vivre, y travailler, quotidiennement, pas simplement par les photos, quotidiennement. Vous voyez ce que je veux dire. Il y a des élus de la majorité, et je le dis, il y a des élus de la majorité, il n'y a aucun souci de ce point de vue-là. Mais faites attention quand vous dites ça parce qu'on est chacun à Beauvais, on vit à Beauvais, on voit une réalité et on voit tous les Beauvaisiens aussi.

**M. NARZIS (SUITE)** : Et si d'ailleurs on remonte autant de problèmes, c'est qu'on est confrontés à ces problèmes-là aussi, même nous dans notre vie quotidienne, Monsieur CHISS. Donc simplement, on n'a pas besoin toujours de se montrer dans des photos, pour faire remonter ou pour discuter avec les Beauvaisiens, vous voyez ce que je veux dire ? Donc, on peut parler mais en ayant un peu plus de respect entre nous. Parce que souvent, vous êtes un peu limite. Alors vous vous êtes un peu rattrapé, je vois parfois en arrière, vous vous êtes un peu rattrapé. Mais parfois, vous êtes un peu limite. Donc je vous le dis, non mais je vous le redis, il y a des moments ça se passe très bien et puis il y a des moments je sens que vous partez.

**M. LE MAIRE** : Vous parlez des photos mais vous savez, il y a tellement de moments où moi-même je suis en contact avec les Beauvaisiens, il n'y a aucun journaliste, personne autour de moi. C'est vrai qu'il y a des photos comme pour chaque élu, vous-même vous apparaissez en photo sur les réseaux sociaux, etc. Ça je dirais que ça fait partie du job. Mais si vous voulez, nous, honnêtement, il y a plein d'autres moments où vraiment, on fait plein de choses, on voit plein de personnes, sans qu'il y ait une photo qui soit prise.

Et puis, Monsieur NARZIS, quand Madame LUNDY fait des demandes, elle ne les fait pas directement auprès, d'ailleurs je ne m'en offusque pas, puisque j'avais la liberté de vous dire « vous avez des questions, vous pouvez tout à fait interpellier les services », les questions sont directement envoyées au Directeur Général des Services. C'est tout. Alors on en est informé bien évidemment, d'ailleurs je crois que vous en faites copie. Mais il n'y a pas de souci à cela. Et la gestion d'une ville, est tellement complexe, que heureusement que nous avons des services. Moi je dis souvent d'ailleurs, s'ils n'étaient pas là, ce serait compliqué, ce serait très difficile. D'ailleurs, j'admire les maires ruraux qui eux n'ont pas la possibilité de gérer une commune avec autant de compétences que nous pouvons avoir, même si on ne peut pas non plus comparer une commune de 500 habitants avec une commune de 58 000 habitants. Mais c'est vrai que nous avons cette chance et je considère que l'ensemble des services est à la disposition de tous les élus municipaux. Et je ne m'offusque pas que vous interrogiez, même si parfois il y a beaucoup de questions qui sont posées. Je blaguais tout à l'heure en disant qu'il allait presque falloir bientôt embaucher un agent pour pouvoir y répondre, parce qu'on n'a pas forcément toujours les éléments de synthèse. Mais en tout état de cause, je considère que les services sont au service de tous les élus, pas seulement du Maire, et que bien évidemment, on est tout à fait d'accord pour que vous ayez les informations nécessaires.

Ce sont simplement quelques réactions que je voulais avoir par rapport à vos propos.

**M. LOCQUET** : Maître NARZIS ! Oui c'est la leçon. Non parce que ça commence toujours bien mais franchement la fin, bon ok. Je vais vous dire Monsieur NARZIS, franchement, moi je suis bien dans mon truc là. Vous savez, vous m'avez dit ok, alors je suis fidèle à cette majorité, avant que je n'ai été élu ici, du coup effectivement on a lancé une étude. Mais, je n'arrive pas à comprendre cette mécanique de dire mais il y a un moment où il faut que ça sorte. Vous prenez un architecte pour votre maison, vous payez cet architecte. Dans votre poche, vous n'avez pas suffisamment et l'architecte vous dit « mais attendez, ce projet-là en fait, il ne faut pas le faire à cette dimension », et du coup vous revoyez la dimension. L'étude, elle sert à ça. Et donc, ce qui nous amène aujourd'hui à réfléchir différemment, c'est parce que le résultat de l'étude nous propose de réfléchir différemment. En fait, l'investissement qui a été fait pour des conseils, quand vous prenez un conseil, c'est justement pour qu'il vous conseille. A nous de trancher, je suis d'accord avec vous, et c'est pour ça que je vous dis qu'au moment où on se parle, le projet n'est pas abouti. Certainement que le projet dont nous rêvions était peut-être trop surdimensionné, et c'est ça que nous a dit aussi l'étude, et que du coup il fallait revoir autre chose.

**M. LOCQUET (SUITE) :** Mais, dans cette dernière étude, et là-dessus je le reconnais, puisqu'en fait nous l'avons, avec Madame le Maire et Monsieur le Maire, décidé ensemble. Il a été intégré dans cette étude ce que pourrait être le futur projet. Et le résultat de ce qui nous est proposé a fait l'objet par les Services Techniques d'une étude par elle-même, claire et nette, en interne, qui a coûté du temps aux hommes et femmes de notre collectivité mais pas plus, et pour lequel on va continuer à avancer. Alors, quel sera le résultat final. Si vous vous dites demain, on voudrait faire ce passage gourmand, qui n'est pas une rue gourmande, c'est un passage gourmand, ce qui est un peu différent parce que vous le savez très bien, un vrai passage gourmand comme on l'entend il est utile à la consommation, à la manière de vivre différemment la consommation de produits alimentaires dans notre Ville. Si on arrive, et nous le souhaitons, à cela, on aura réussi une partie de ce que nous imaginions. D'accord, ça prend du temps. Mais encore une fois, je vous le redis, on peut dire tout ce que l'on veut mais on n'a quand même pas chômé dans ce cœur de ville ces 5 dernières années. On n'a jamais eu autant de projets, autant d'investissements qui ont été faits sur ce dernier mandat dans un cœur de ville qui était stratégique pour pouvoir être attractif. On continue de travailler, on avance. Bientôt l'office du commerce ouvrira, on a des projets d'animations fortes sur ce principe, d'autres îlots de fraîcheur, d'autres lieux d'environnement, d'autres points stratégiques puisqu'en fait nous ne sommes qu'au niveau 2 du projet cœur de ville et il y en a bien d'autres à venir. Donc on avance, dans notre mesure, et parce que lorsqu'on a des budgets qui sont fléchés sur le cœur de ville et que ceux pour lesquels on a étudié ne vont pas à bout du système parce que ce n'était pas exactement ce que nous voulions et que nos conseils nous disent « il faut l'imaginer différemment », eh bien on continue à investir quand même, on ne stoppe pas. Et il y a suffisamment de choses qui se font pour contribuer à l'attractivité. Voilà Maître NARZIS.

**M. CHISS :** Alors effectivement, Charles LOCQUET m'a enlevé le mot de la bouche mais simplement je voulais dire que j'étais très content que Maître NARZIS m'ait donné un bon point et j'espère avoir des images les prochaines fois, parce que je crois que je suis à plusieurs bons points déjà, donc c'est déjà bien.

Par contre, plus sérieusement, sur la relation élus-agents, je suis vraiment extrêmement surpris en fait de vos propos parce que je vais vous dire, nous, les élus, sans les gens qui sont derrière là, on n'est rien. Sans les gens qui travaillent au quotidien avec nous tout le temps, on n'est rien. Et visiblement, vous avez du mal à le comprendre parce que vous n'arrêtez pas de leur chercher des noises à nos agents. Mais vraiment, moi je n'ai aucun problème à me retourner pendant le Conseil Municipal et à interroger Anne-Sophie FARDEL sur un sujet.

Par ailleurs, on parle du budget là, mais on voit bien qu'au travers du budget finalement, de quoi on parle ? On parle de l'ensemble des services publics qui sont fournis par la collectivité à nos habitants, aux Beauvaisiennes et aux Beauvaisiens. Donc j'ai une grosse capacité de travail, j'essaie de faire de mon mieux, mais j'avoue que je ne suis pas autant compétent que mes collègues sur leur délégation et que par moment, comme au travers du budget on aborde toutes les délégations, il faut bien quand même aller chercher un petit peu d'information auprès des services qui, je l'avoue, sont bien plus compétents que moi sur l'éducation, sur l'aménagement, ou sur le sport. Donc effectivement, c'est un travail collectif d'être élu et d'être élu dans la majorité c'est un travail collectif du quotidien. C'est une équipe, c'est presque une famille je dirais Monsieur le Maire, et encore une fois, sans eux, on ne serait pas grand-chose. Donc je leur rends hommage, vous me donnez l'occasion de leur rendre hommage au travers de vos attaques et je voulais simplement faire ce petit point pour dire que oui, on se retourne, oui on prend des conseils, mais je pense que c'est bien normal. Et vous, vous pouvez, je pense, nous en donner gage quand même.

**M. LY :** Monsieur NARZIS, vous venez de dire que dès que vous sollicitez un élu de la majorité, vous n'avez pas de réponse ou on ne vous répond pas. C'est ce que vous venez de dire, c'est ce que j'ai compris. Est-ce que vous ne m'avez pas sollicité et que j'ai répondu, oui ou non ? Vous avez répondu oui ou non ? Non mais dites-le-moi, je suis un élu de la majorité.

Monsieur NARZIS, moi, vous m'avez sollicité il y a quelque temps, vous m'avez même demandé de venir sur le terrain, et je suis venu vous voir sur le terrain, sans prendre de photo.

Et on a discuté avec vos camarades, avec vos voisins aussi. Le travail a été fait, le nécessaire a été fait, je vous ai dit, c'était en cours de toute façon...puisqu'au niveau de la voirie, on a un planning pour la rénovation des passages-piétons, et donc c'était prévu. Mais vu que c'était urgent aussi dans ce secteur-là, parce qu'à l'époque, il y avait l'école maternelle qui est à côté, il y avait beaucoup d'élèves qui passaient dessus, on a accéléré la rénovation de ce secteur-là. Mais ça a été fait. Vous m'avez sollicité dans le respect et je vous ai répondu dans le respect, je suis venu sur place, je suis venu vous voir, voir vos camarades, voir vos voisins et le nécessaire a été fait. Mais maintenant, vous venez devant tout le monde dire que quand vous nous sollicitez, on ne répond pas.

Deuxième point, concernant la voirie. C'est vrai que la voirie, nous avons des problèmes de voirie, et tout le monde le sait, ça ne date pas d'aujourd'hui de toute façon. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous savons que la voirie est complètement dégradée. Ça, on le sait. Nous avons quand même plus de 250 km de voirie. Et il faut savoir que depuis 2001, il y a eu énormément d'investissements et énormément de travail qui a été fait au niveau de la voirie. Malgré les contraintes liées à la loi de l'Environnement, liées aux contraintes budgétaires, nous avons quand même accompli beaucoup beaucoup de choses au niveau de la voirie. Je ne dis pas que tout est nickel mais je pense que nous avons fait énormément de choses par rapport aux élus qui étaient là avant, de 1977 à 2001.

**M. NARZIS :** Oui, Monsieur LY, alors je n'ai pas du tout dit, mais alors là vous pouvez revenir sur les procès-verbaux, la preuve j'ai dit que Madame LEBRETON, quand je lui envoie un mail, elle me répond, donc je ne peux pas dire plus que ce que j'ai dit tout à l'heure ! Donc, bien sûr, je n'ai jamais dit que l'ensemble des élus de cette majorité ne répondait pas. Il y a des élus qui nous répondent.

**M. LY :** Non, vous avez menti.

**M. NARZIS :** Ecoutez, c'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Vous étiez là depuis le début du Conseil Monsieur Ly ? Vous étiez là depuis le début du Conseil ? Non, mais je vous pose la question. Donc je vous le redis, je n'ai pas dit ça. Je n'ai pas dit ça, donc ne déformez pas. Je n'ai pas dit ça. Donc en ce qui vous concerne, bien sûr, c'est la preuve d'ailleurs, Monsieur CHISS, que les élus de l'opposition sont aussi au contact des Beauvaisiens parce que les problèmes nous remontent et qu'on interpelle, on interpelle les élus de la majorité quand il y a des problèmes, parce qu'on les connaît et qu'on est aussi sur le terrain. Mais je le dis, oui Monsieur LY, je n'ai jamais dit ça. Et effectivement, vous avez raison, vous pouvez me regarder, effectivement vous avez raison, quand je vous ai interpellé, on est allé ensemble sur le terrain, et effectivement on a trouvé des solutions. Mais comme avec d'autres ! Je vois Monsieur VIBERT derrière, etc. Je n'hésite pas à solliciter les élus et à les rappeler quand il faut. Je sais qu'il y a d'autres élus qui mettent un peu plus de temps, c'est clair, mais je n'hésite pas parce que je sais que quand il y a des dossiers qui remontent des Beauvaisiens, il faut les défendre.

**MME LUNDY** : Je ne rebondis pas sur ce qui vient d'être dit parce que Monsieur NARZIS a la chance d'obtenir des réponses quand il écrit à Monsieur LY, ce n'est pas le cas de tout le monde, donc c'est un bonheur ! Mais bon, je vais lui demander sa technique, peut-être que je n'ai pas la bonne technique, on verra.

**M. LY** : Oui mais la technique c'est le respect Madame LUNDY.

**MME LUNDY** : On va revenir là-dessus. Monsieur LY, s'il vous plaît.

**MME LUNDY** : Pour Monsieur LOCQUET, sur la question des halles. Simplement pour vous dire que j'ai retrouvé en effet les échanges qu'on a eus en mars 2022, où vous nous disiez justement sur les halles, alors que mon collègue déjà Grégory NARZIS posait la question et que j'étais intervenue sur le sujet, que vous pensiez que nous aurions le privilège de pouvoir voir, avant l'été, des esquisses sur l'étude et que ces études de faisabilité nous ont confirmé le fait que nous pouvions imaginer un lieu dédié à la gastronomie sur le centre-ville, que les services étaient en train d'étudier cette possibilité technique, et qu'il y aurait des assises de cœur de ville qui confirmeraient à la fin du printemps, début de l'été, où sera dévoilé cet espace et bien d'autres choses. Vous précisiez que c'était un master plan de plusieurs centaines et centaines de pages qui était en train d'être digéré et qui serait présenté à l'été aux Beauvaisiens. Donc là c'était 2022. Qu'est-ce qui s'est passé ? Parce que là vous parlez maintenant de la situation actuelle, mais qu'est-ce qui s'est passé depuis ces un peu plus de 2 ans et demi, ça va faire 3 ans pardon, entre-temps ?

**M. LOCQUET** : Pardon Madame mais le master plan, il a été présenté. Le master plan dont je parlais, c'est bien le master plan cœur de ville.

**MME LUNDY** : Non mais c'est pour que ce soit bien clair. Pardon Monsieur LOCQUET, c'est simplement pour bien préciser mon propos, qu'on soit bien sur la même longueur d'ondes sur la question. Vous précisiez à ce moment-là que dans le cadre du master plan, vous alliez présenter des esquisses des halles gourmandes. C'est pour savoir ce qui s'est passé. Parce que j'entends que maintenant il y a une évolution mais c'était il y a 3 ans.

**M. LOCQUET** : Eh bien nous avons bien les esquisses. Ça, il va falloir encore attendre un peu.

**MME LUNDY** : Que s'est-il passé pour que les esquisses ne donnent pas lieu au début des travaux ?

**M. LOCQUET** : Le temps a passé, nous avons les esquisses, on y travaille, on a rendez-vous le 5 mars. On a les esquisses !

**M. NARZIS** : Je veux juste une précision Monsieur LOCQUET. Vous nous dites, 2022, « on va vous présenter les esquisses », grosso modo on était à l'été je crois, présentation des esquisses à l'été. Donc présentation devant le Conseil Municipal, on est bien d'accord. Donc pourquoi, on ne nous a pas présenté, ah oui, il n'y a pas « devant le Conseil Municipal ». Ah ok, d'accord. Et donc il y a eu abandon ? Il y a eu abandon puisqu'il y a eu des esquisses, on est d'accord ? Non, ce n'est pas ça ?

**M. LOCQUET** : Ce sera bien dans des assises du cœur de ville qu'elles seront présentées, c'est écrit, Madame LUNDY l'a dit, elle le lit très bien d'ailleurs. Et qu'on présentera dans le cadre d'un master plan aux assises, non mais c'est écrit comme ça. Et donc nous avons bien ces esquisses mais les assises sont passées avant les esquisses que nous avons eues, et on reprend le projet parce qu'entre deux, je ne vous refais pas toute la litanie sur tout ce qui a été fait. Et nous avons rendez-vous avec Monsieur le Maire le 5 mars à 14h30 en mairie pour continuer sur le projet.

**MME LUNDY** : Non, qu'il y ait des esquisses c'est une chose, que ça ait été présenté ou pas en Conseil Municipal c'est assez peu le sujet. Ce qui m'intéresse c'est la litanie des 2-3 ans. Pourquoi est-ce qu'alors qu'on a des esquisses, qu'on a donc quelque chose d'abouti, est-ce que le projet finalement ne voit pas le jour et qu'aujourd'hui vous nous dites que ce n'est plus ce projet qui serait à l'ordre du jour. Donc vous parlez maintenant d'une rue gourmande éventuellement. Donc qu'est-ce qui s'est passé ? Qu'est-ce qui fait que vous vous êtes dit finalement que vous ne présenteriez pas, enfin que vous n'entameriez pas le début des travaux sur les halles gourmandes ? Et est-ce qu'on peut savoir les évolutions qui sont décidées ?

**M. LOCQUET** : Tout simplement parce qu'entre les esquisses et la réalisation technique, il y a des études qui sont faites par les services, ce que je vous ai expliqué juste avant, pour savoir de quelle manière ça pouvait être réalisé, en fonction du projet qui nous avait été soumis par le Cabinet. Techniquement, c'est plus compliqué que ce que nous pensions. Et donc, on a de nouveau demandé aux services de travailler sur une alternative pour pouvoir implanter une halle ou un passage couvert en centre-ville concernant nos métiers de bouche. Et que le résultat des services, qui a été travaillé techniquement, nous est rendu ces dernières semaines et je présenterai d'abord à notre Maire le résultat de ces études, pour voir ensuite si on investit un peu plus de 100 000 € sur le sujet.

**M. BATHILY** : Je reviens par rapport à ce qui a été abordé tout à l'heure par rapport au budget. Vous avez annoncé le départ en vacances pour cet été de près de 300 enfants, avec la Ligue de l'Enseignement. Aimer Beauvais s'en félicite. Je peux également dire que nous nous félicitons vraiment pour certains dispositifs en direction des jeunes, comme l'aide au permis. Mais, vous savez bien qu'il y a un mais derrière ça normalement, en effet, notre politique jeunesse ne doit pas se limiter à ces effets d'annonces d'actions, et à quelques dispositifs mis en place, car l'attente est immense. Il s'agit plutôt de développer une stratégie municipale pour la jeunesse, dont la finalité serait de mettre en place un plan priorité jeunesse. Pour y arriver, il est fondamental de donner la parole aux jeunes et recenser les difficultés qu'ils rencontrent, afin d'y répondre par une politique jeunesse plus adaptée et harmonieuse. Pour accompagner les parcours des jeunes vers l'autonomie, l'éducation, la formation, l'insertion sociale et professionnelle, le logement, la santé, la sécurité. La plupart du temps, quand on parle des jeunes, on parle souvent sur l'aspect loisirs mais il n'y a pas que les loisirs, il y a toutes ces dimensions à prendre en compte. Donc loisirs éducatifs et sportifs et culturels.

Pour ces raisons, il est essentiel de mettre enfin en place de véritables états généraux de la jeunesse. Ça fait 20 ans que la majorité est là, ça fait 20 ans que vous avez l'opportunité, l'occasion de mettre en place ces états généraux. Je l'ai toujours réclamé. C'est vrai, on entend par-ci par là telle action, telle action en direction des jeunes, mais il nous faut vraiment une politique globale en direction de ces jeunes. Comme diraient 2 célèbres citoyens du monde, GANDHI et Nelson MANDELA « tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi. » Donc il est vraiment imminent et essentiel de mettre en place ces états généraux de la jeunesse.

**M. LE MAIRE :** Alors là, excusez-moi, cher Mamadou BATHILY, mais vous avez été invité au Conseil Local de la Jeunesse, on vous a présenté un plan Action Jeunesse. Ali SAHNOUN était présent puisque c'est lui qui en a la délégation. Nous avons beaucoup avancé sur le dossier, le sujet, avec les équipes. D'ailleurs, de dire qu'il ne se fait rien sur la jeunesse ou pas suffisamment, j'entends qu'il y a certainement des choses à améliorer, mais franchement, depuis des années nous avons le Blog 46, les centres sociaux que nous avons mis en place dans les quartiers qui présentent des actions concernant la jeunesse et qui visent à mobiliser les jeunes autour d'actions, non seulement pour l'insertion mais aussi leur épanouissement, le service des sports qui est mis à contribution. J'entends qu'effectivement, il y ait encore, là aussi avec beaucoup d'humilité, des choses qui sont à améliorer. Mais franchement, vous étiez au Conseil Local de la Jeunesse, moi j'attends que vous fassiez des propositions. Allez-y, faites des propositions. On verra si, effectivement, d'abord ça corrobore aussi les attentes d'autres partenaires. Et je vous ai dit, lors de ce Conseil Local de la Jeunesse, plutôt que de faire, alors oui on pourrait faire des grandes messes, état généraux, etc., mais en l'occurrence ce Conseil Local de la Jeunesse c'était déjà de recueillir l'avis des différents partenaires et ensuite on va constituer des comités consultatifs de la jeunesse qui vont être réalisés justement, où on sera là pour écouter et entendre les jeunes.

Donc, ne nous faites pas de procès que nous ne faisons rien ou pas suffisamment. Je pense qu'on essaie de faire le maximum, de mettre les moyens, parce que quand on voit quand même au niveau des budgets, je pense qu'on met les moyens en ce sens. Et moi, ma volonté, je l'ai dit quand j'ai été élu Maire, de pouvoir avoir une politique ambitieuse en faveur de la jeunesse, c'est pour moi une question qui est fondamentale et importante parce que ce sont les jeunes qui font l'avenir de notre société et de notre Ville. Et il faut effectivement travailler aussi bien sur la question des loisirs, la question de l'insertion des jeunes, et s'adresser à tous les jeunes, je dis bien tous les jeunes. Et là où c'est ambitieux, c'est qu'on ne fait pas que, il y a les quartiers prioritaires, certes, mais il y a aussi tous les jeunes qui sont dans notre Ville, qui habitent Marissel, qui habitent le centre-ville aussi, qui habitent Saint-Just-des-Marais. Donc, c'est ça la vraie politique jeunesse que nous voulons mener, s'adresser à tous les jeunes, quels que soient les quartiers, quelles que soient leurs conditions. Parce qu'il n'y a pas de raisons, effectivement, qu'on privilégie un jeune plutôt qu'un autre. On sait aussi que parmi cette jeunesse, il y a une jeunesse qui est en difficulté, il y a des associations aussi sur lesquelles on peut s'appuyer. Vous connaissez bien, cher Mamadou BATHILY, l'I.F.E.P. qui est là pour ça, que nous aidons, par l'intermédiaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Nous mettons les moyens en face pour justement répondre à ces besoins et nous attendons en effet que les jeunes nous fassent des propositions.

Et puis, concernant le sport, j'ai ouvert les gymnases, on a fait des ouvertures pour que les jeunes puissent aller dans les gymnases. On essaie aussi, en matière de sport puisqu'il y a une forte demande, Philippe pourra peut-être compléter, mais de répondre à des demandes qui sont multiples. Sur la pratique du football, on a des projets aussi par rapport aux terrains de foot, au city-stade, il y a Saint-Jean mais il y a aussi Saint-Just-des-Marais. Alors effectivement, Lionel CHISS me soufflait les animateurs, nous avons recruté 4 animateurs supplémentaires.

Donc franchement, j'entends qu'on peut certainement améliorer, c'est bien de dire qu'on peut toujours faire plus, faites-nous des propositions concrètes, on verra si on peut les mettre en place déjà. Et puis, on verra si cela est en coordination avec ce qu'attendent aussi les jeunes.

**M. SALITOT** : Je vais parler de la culture puisqu'on est une ville où la culture est extrêmement forte, et l'Agglomération du Beauvaisis porte un certain nombre de dispositifs. Je fais partie de ces jeunes Beauvaisiens qui ont profité des dispositifs culturels et qui ont constitué ce que je suis aujourd'hui, c'est-à-dire ça m'a formé. Je suis convaincu que la culture ça va au-delà d'un loisir, ça crée les citoyens de demain, ça crée les êtres vivants que nous sommes, les êtres du sensible que nous sommes. Et je pourrais citer par exemple le théâtre du Beauvaisis qui vient d'ouvrir ses portes et dont la première grande disposition a été de faire visiter à tous les CM2 du territoire le théâtre dans son entièreté. Théâtre du Beauvaisis qui est, je tiens à le dire, gratuit pour tous les jeunes du territoire, et à l'intérieur duquel il y a des associations, il y a des professeurs qui œuvrent chaque jour, à faire en sorte que cette barrière, cette frontière psychologique d'aller au théâtre puisse être rompue et que les jeunes osent y aller et vivre. Et c'est assez drôle parce qu'hier, le Directeur justement du théâtre disait qu'il y avait une salle très jeune la veille par rapport à la salle du lendemain, et comme c'était une compagnie de cirque, il y avait une espèce d'ambiance et d'effervescence dans la grande salle qui était incroyable parce qu'à chaque prouesse des circassiens, la salle s'enflammait et applaudissait. Et le spectacle a finalement duré beaucoup plus longtemps parce qu'il fallait que les circassiens puissent retrouver un certain calme pour pouvoir évidemment retrouver leur concentration.

Donc je trouve que cette jeunesse de Beauvais, elle vibre. Je pourrais parler évidemment du dispositif DEMOS, et je pense que l'ensemble des acteurs associatifs des quartiers, qui participent à DEMOS, et on pense à eux, évidemment le Tcho Café, il y a l'association Rosalie, allez demander à Rosalie quelle importance ce dispositif DEMOS il peut avoir pour la jeunesse et dans son implication justement dans la musique. Ça existe depuis 6 ans et on espère et on va travailler demain puisqu'il puisse exister encore 3 ans de plus avec la Philharmonie.

Mais il n'y a pas que la culture, il y a énormément de choses qui sont faites pour la jeunesse. Moi je voudrais juste dire qu'il y a parfois des équipements, on peut penser qu'ils sont fermés mais en réalité, ils sont largement ouverts. On va voter la programmation de l'Elispace, moi je pense qu'on a réussi à faire quelque chose avec l'ensemble des collègues de cette majorité, c'est l'ouvrir à la jeunesse au maximum. On a créé un festival de jeux vidéos qui s'appelle le Rétro Game, qui est peut-être l'endroit qui est le plus significatif de la représentation de notre Ville. Ça va du papa qui a joué sur la Nintendo 64 jusqu'au jeune d'aujourd'hui, et c'est extrêmement fédérateur. On peut penser aussi à un projet qu'Anne-Françoise connaît bien, la cité éducative. C'était incroyable ce projet. Alors je ne sais pas si vous avez pu venir chers collègues, mais ce sont des jeunes qui ont eux-mêmes créé une programmation musicale à partir de ce qu'ils avaient envie de voir. Alors il y avait pareil une espèce d'effervescence incroyable parce qu'évidemment, pour certains jeunes c'était la première fois qu'ils allaient voir un spectacle. Il y a eu les 25 ans de l'Elispace qui ont été complètement dédiés à la jeunesse ; il y a plus de la moitié des places qui étaient offertes à travers les centres sociaux mais aussi les différentes associations qui étaient invitées, je pense par exemple à toutes les associations de danse qui ont pu danser à Elispace ce soir-là avant la consécration, l'artiste NEJ', qui est une artiste qui s'adresse à une jeunesse et une jeunesse aussi féminine j'ai envie de dire, puisque c'est un public très féminin, NEJ'. Et ça c'est important aussi, de pouvoir parler d'inégalité et de ces combats d'accès à la culture pour tous à travers aussi le féminisme, je pense que c'était important. Il y a énormément de dispositifs à travers les différentes politiques publiques que l'on mène. Evidemment Philippe va parler du sport. Il y a des difficultés sociales et je crois qu'Isabelle pourra aussi parler de tout ce qu'on fait pour protéger notre jeunesse. Mais moi je vis dans une ville, Mamadou, où notre jeunesse, contrairement à ce que j'ai pu entendre en début de Conseil, elle est extrêmement investie, elle est présente, elle est visible, et elle agit.

Donc je pense qu'on est une ville qui laisse sa place à la jeunesse et je pense qu'en tout cas on a tous les dispositifs pour réussir. S'il y a des difficultés, encore une fois, on mettra encore des moyens pour le faire, mais je suis fier des politiques publiques qu'on mène pour la jeunesse.

**M. LE MAIRE** : J'ajoute que nous aurons prochainement la quinzaine de la jeunesse et on va organiser aussi les assises de la jeunesse, justement pour faire un point. Tu voulais le dire Ali, désolé ! Par rapport à ce qu'Antoine dit, parce que c'est vrai que c'est intéressant dans le sens où la jeunesse c'est transversal, c'est-à-dire que chaque délégation doit se sentir concernée par la question de la jeunesse, que ce soit dans la culture, que ce soit dans le sport, que ce soit dans le social, que ce soit dans l'éducation. Enfin, tous les jeunes, ce sont tous les services de la Ville qui doivent être mobilisés pour mettre les jeunes en avant et pouvoir organiser des actions.

Et la dernière action qui a été mise en place, on parlait effectivement du plein épanouissement des jeunes, il y a aussi le devoir de mémoire. Je rappelle cette conférence avec Lili KELLER-ROSENBERG, 1 800 jeunes qui étaient présents. C'est Antoine d'ailleurs qui animait cette conférence. Honnêtement, ce qui m'a vraiment touché, c'est que les gamins, ils ont tenu pendant 2h, et on sentait un silence, et cette mamie qui faisait son témoignage, et cette relation avec les jeunes était absolument extraordinaire. Là on est dans le lien intergénérationnel, et c'est vrai que ce sont des bons moments. Et pour les jeunes, ils en garderont forcément quelque chose, parce que j'en entends encore parler et je pense qu'on en parlera encore longtemps.

**M. BATHILY** : Je veux revenir juste sur 2 points. Dans votre intervention, vous avez parlé de mener une politique jeunesse pour toute la jeunesse beauvaisienne. Nous, notre philosophie, c'est celle-ci également, c'est la politique beauvaisienne, c'est la jeunesse beauvaisienne. Il n'y a pas 2 jeunesses, ni 3 jeunesses, il n'y a qu'une seule jeunesse, c'est la jeunesse beauvaisienne. On est sur la même longueur d'onde sur ça. Il n'y a pas la jeunesse des quartiers, ni la jeunesse du centre-ville. Non, une jeunesse c'est une jeunesse. Quand je parle d'une politique globale jeunesse, je parle d'une politique globale qui n'a pas de frontière entre les quartiers, qui n'a pas de frontière socialement. Donc c'est une politique vraiment destinée à l'ensemble des jeunes de Beauvais, ça c'est important de le préciser.

Proposition concrète, je pense que vous venez de le dire, en tout cas moi je l'ai fait. Aimer Beauvais l'a fait à travers ma voix. Les états généraux et les assises, pour moi c'est pareil. L'essentiel c'est de faire l'état des lieux de la politique jeunesse qui existe sur notre territoire depuis un certain temps, tout simplement, de faire la photographie, de voir les problématiques, les difficultés rencontrées. Je pense que les jeunes sont beaucoup plus experts que n'importe qui parmi nous pour savoir vraiment ce dont ils ont besoin. C'est juste cette approche que je souhaitais apporter. Voilà ma contribution à travers Aimer Beauvais. Donc effectivement, ces assises, si elles auront lieu, on y participera pleinement puisque ce sont des choses auxquelles on croit. Donner la parole à la jeunesse, on sera là pour y contribuer.

**M. SAHNOUN** : Il y a quelque temps, Monsieur le Maire, nous avons reçu ici tous les acteurs en direction de la jeunesse, et merci pour ta présence Mamadou. Toutes les associations étaient présentes, la salle était occupée par énormément de monde motivé, je dis bien motivé, pour mettre en place cette politique jeunesse que nous souhaitons dynamiser.

J'aurais aimé que tu sois présent lorsque nous avons fait la rétrospective la semaine dernière au Blog 46 de toutes les actions qui ont été menées par notre Blog 46, et je te promets que le ressenti des jeunes présents était autre chose que ce que tu veux bien nous faire entendre et nous faire croire.

**M. SAHNOUN (SUITE)** : Cette rétrospective a mis en avant l'ensemble des acteurs, et nous avons multiplié par 4 le nombre d'animateurs hors les murs, nous l'avons féminisée cette équipe. Là où avant il n'y avait qu'une seule personne qui tournait sur l'ensemble de nos quartiers, nous avons maintenant 4 personnes qui vont à la rencontre des jeunes, qui recensent leurs besoins, qui les amènent dans les activités, dans les gymnases où maintenant nous avons des créneaux où nous pouvons leur proposer des activités.

Nous sommes en train de passer à la vitesse supérieure pour proposer à notre jeunesse, un avenir qui sera celui que l'on veut bien leur donner. Je suis persuadé que tous ensemble, nous allons apporter des réponses, et avec tous les acteurs bien entendu.

**MME SOULA** : Simplement pour éclairer un peu, on parlait de période de transversalité et c'est pour ça que je me permets de prendre la parole, puisqu'on a dans notre budget, cette année, augmenté nos tickets temps libre à destination de la jeunesse, pour leur permettre d'accéder à la culture un peu plus lorsqu'elle est payante, mais aussi de pouvoir accéder au sport, et les aides toutes cumulées donne quasiment un accès au sport de manière non payante. Et puis rappeler qu'on a aussi ouvert totalement notre Noël pour Tous à l'ensemble des enfants beauvaisiens sur le spectacle de Noël. Et là je vais parler pour Ali, comme j'ai le volet santé et que j'ai travaillé avec le Blog 46, ils ont édité un livret sur la santé des jeunes, les accès à la santé, savoir où s'adresser lorsqu'ils ont une problématique de santé. Et ils découvrent l'ensemble des associations et des partenaires en santé sur le territoire et ont participé au forum en santé qui a eu lieu cette année, et on en est ravi.

Et puis, je parlerai au nom des seniors, on parle toujours de transversalité, notre collègue Jacqueline MENOUBE ne pouvant être là ce soir, avec nos seniors et l'intergénérationnel puisqu'il y a des ouvertures dans nos Résidences Autonomie aux enfants des collèges, pour une chorale qui se produit une fois par an et qui est un moment très attendu. Ce sont les jeunes qui sont au collège, d'Baumont.

Voilà pour vous parler de la transversalité qui est la nôtre au sein de l'équipe et des travaux qui sont faits. Mais effectivement, il y a encore à faire.

**MME DAGDAD** : Ça va être très rapide. Je voulais juste revenir sur ce qu'a indiqué Monsieur SAHNOUN, parce que j'ai participé effectivement à la retranscription du Blog 46 pour l'année 2024, la semaine dernière, et d'ailleurs je les en remercie parce qu'ils ont fait un travail énorme. Et on a quelques chiffres, il y a eu quand même 452 bénéficiaires du permis citoyen depuis 2015, dont 52 jeunes entrés dans le dispositif en 2024 ; en 2025 ils comptent augmenter. Il y a un taux de réussite à l'examen du Code qui est de 62,5 %, les permis de conduire à peu près de 50 %. Ils sont en lien avec les centres sociaux, les différents partenaires, enfin il y a vraiment un gros travail, moi j'ai ressenti que les jeunes étaient vraiment satisfaits. Merci.

**M. VIBERT** : Je voulais juste finir pour rassurer Monsieur BATHILY. En fait, on a une vraie politique jeunesse mais en effet, ça ne concerne pas uniquement le sport, les loisirs ou la culture mais ça concerne, et c'est clairement établi et en fait on a, j'en parlerai après mais rapidement, la sécurité, l'insertion, l'éducation, la santé, l'environnement, la solidarité, l'accompagnement des jeunes notamment social ou en termes de mobilité, donc la politique jeunesse est vraiment très très large. Et en fait, aujourd'hui, d'ailleurs ça me déçoit, je me dis vivement qu'on lui change son nom si on doit évoquer ce nom-là mais Blog 46 ça ne parle pas forcément aux jeunes. Et donc on a un vrai service jeunesse aujourd'hui. On a un service jeunesse, avec une belle équipe comme Leila DAGDAD l'a signalé, avec des animateurs hors les murs. Cette équipe est féminisée et elle touche vraiment là toutes les composantes qui peuvent toucher la jeunesse.

**M. VIBERT (SUITE)** : L'année 2024 a été une transition et on va voir 2025, Monsieur BATHILY va être rassuré, avec une multitude d'actions. Et je voudrais aussi insister sur le fait que ce qui est mis en place doit être mis avec des groupes de travail de jeunes et pour les jeunes.

**M. LE MAIRE** : Merci. Donc je vais mettre aux voix les amendements qui nous sont proposés par Madame LUNDY et son groupe.  
Qui s'abstient ? Qui est contre ?

**MME LUNDY** : Il est possible d'avoir un vote séparé sur chaque amendement ?

**M. LE MAIRE** : On peut faire un vote séparé, oui.

**MME LUNDY** : Non mais on peut être d'accord avec certains amendements et pas avec d'autres.

**M. LE MAIRE** : D'accord, ok.

Pour l'amendement n° 1, le titre c'est « pour un projet participatif utile aux Beauvaisiens ».

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Ensuite, l'amendement n° 2, « pour un programme ambitieux de rénovation énergétique des bâtiments municipaux ».

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Sur l'amendement n° 3, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Amendement n° 4, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Amendement n° 5, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Amendement n° 6, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Amendement n° 7, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Et amendement n° 8, qui s'abstient ? Qui est contre ? Qui est pour ? 11

Nous allons maintenant voter le budget.

La délibération est adoptée à la majorité.

Le jeudi 6 février 2025 à 18:00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Jérôme LIEVAIN - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Sandra PLOMION à Franck PIA - Jacqueline MÉNOUBÉ à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Jacques DORIDAM - Patricia HIBERTY à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Isabelle SOULA - Loïc BARBARAS à Vanessa FOULON - Halima KHARROUBI à Frédéric BONAL - Marianne SECK à Mamadou BATHILY - Hatice KILINC-SIGINIR à Dominique CLINCKEMAILLIE - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage	13 février 2025
Date de la convocation	31 janvier 2025
Nombre de présents	34
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0350**

Budget de l'exercice 2025 - Mise à jour des autorisations de programme - autorisations d'engagement et crédits de paiement

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'Engagements (AE) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel et représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme ou d'engagement.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le conseil municipal, réuni le 21 décembre 2023 a approuvé son règlement budgétaire et financier fixant les règles budgétaires et comptables M57.

La nomenclature M57, applicable aux budgets régis jusqu'au 31 décembre 2023 par la M14, offre la possibilité d'ouvrir des AP et des AE pour les dépenses imprévues.

Pour le budget principal, il est proposé de :

- Créer une autorisation de programme pour le réaménagement des cimetières pour un montant de 11 100 000 €. Ce montant a été établi par le Cabinet BINON et la programmation prévisionnelle a été faite jusqu'en 2036.
- Créer une autorisation d'engagement pour les fluides d'un montant de 10 M€. Il s'agit de notre consommation de fluides (eau, gaz, électricité) pour 2025, 2026 et permettre de consommer les crédits avant le vote du budget 2027. Cette création permettra d'avoir une réelle consommation sur 12 mois et non plus une consommation estimée avec les rattachements de fin d'année.
- Clôturer les autorisations de programmes pour les travaux terminés :
  - o Salle des fêtes de l'Elispace (Sablier) arrêtée à un montant total de travaux de 2 636 056 €
  - o Couverture tennis Kennedy arrêtée à un montant total de 1 014 402 €

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement tels que figurant dans le tableau joint en annexe

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 36

Votes contre : 9

#### **4 – BUDGET DE L'EXERCICE 2025 – MISE À JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CRÉDITS DE PAIEMENT**

**M. CHISS** : Il s'agit de la mise à jour des Autorisations de Programme, comme on le fait classiquement après le vote du budget.

En l'occurrence, on crée une Autorisation de Programme pour le réaménagement des cimetières, pour un montant de 11 100 000 € pour des travaux jusqu'en 2036, sur la base d'une étude qui a été établie par le Cabinet Binon. On crée une autorisation d'engagement pour les fluides d'un montant de 10 millions d'euros. Et on clôture les Autorisations de Programme pour les travaux terminés, en l'occurrence pour le Sab'lier et pour la couverture des tennis Kennedy.

**M. LE MAIRE** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à la majorité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0350**

Budget de l'exercice 2025 - Mise à jour des autorisations de programme - autorisations d'engagement et crédits de paiement

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Les autorisations de programme (AP) et les autorisations d'Engagements (AE) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel et représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme ou d'engagement.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le conseil municipal, réuni le 21 décembre 2023 a approuvé son règlement budgétaire et financier fixant les règles budgétaires et comptables M57.

La nomenclature M57, applicable aux budgets régis jusqu'au 31 décembre 2023 par la M14, offre la possibilité d'ouvrir des AP et des AE pour les dépenses imprévues.

Pour le budget principal, il est proposé de :

- Créer une autorisation de programme pour le réaménagement des cimetières pour un montant de 11 100 000 €. Ce montant a été établi par le Cabinet BINON et la programmation prévisionnelle a été faite jusqu'en 2036.
- Créer une autorisation d'engagement pour les fluides d'un montant de 10 M€. Il s'agit de notre consommation de fluides (eau, gaz, électricité) pour 2025, 2026 et permettre de consommer les crédits avant le vote du budget 2027. Cette création permettra d'avoir une réelle consommation sur 12 mois et non plus une consommation estimée avec les rattachements de fin d'année.
- Clôturer les autorisations de programmes pour les travaux terminés :
  - o Salle des fêtes de l'Elispace (Sablier) arrêtée à un montant total de travaux de 2 636 056 €
  - o Couverture tennis Kennedy arrêtée à un montant total de 1 014 402 €

Il est proposé au conseil municipal d'arrêter les autorisations de programme et crédits de paiement tels que figurant dans le tableau joint en annexe

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à la majorité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 36

Votes contre : 9

## 5 – DÉFINITION DU CADRE DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE SUR LES BESOINS DE FINANCEMENT

**M. CHISS** : Délibération habituelle qui concerne la délégation au Maire pour les besoins de financement, en l'occurrence pour contracter les emprunts.

Vous avez le détail dans la délibération. Ce qui permet au Maire de contracter les emprunts qui sont prévus dans le budget.

**M. LE MAIRE** : Qui est contre ? Qui s'abstient ?

**MME LUNDY** : On s'abstiendra.

**M. LE MAIRE** : Vous vous abstenez.

La délibération est **adoptée à la majorité**.

Délibération n° 6, c'est le vote des taux d'imposition.

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2024-0318

Vote des taux d'imposition de l'année 2025

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Conformément à l'article 1636 B sexies du code général des impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux des impôts locaux.

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition de chaque contribuable Beauvaisien. Cette base est déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction de chaque bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire fixée au niveau national.

Pour mémoire, suite à la réforme de la fiscalité locale instaurée par la loi de finances pour 2020 :

- Le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est depuis 2021 l'addition du taux communal de TFPB 2020 (35,66 %) et du taux départemental de TFPB 2020 (21,54 %).
- Le taux de taxe d'habitation (TH) a été figé en 2020, 2021 et 2022 à son niveau de 2019 ; il n'y avait donc pas de vote de taux de taxe d'habitation sur cette période. Depuis 2023, il faut à nouveau voter un taux, qui s'applique uniquement aux « résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

Il est proposé de maintenir les taux en 2025 pour la seizième année consécutive. Ainsi, les contribuables Beauvaisiens ne subiront pas, à situation égale, d'augmentation de la pression fiscale communale.

En conséquence, les taux d'imposition communaux 2025 sont fixés à :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ..... 16,60 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ..... 57,20 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) ..... 68,56 %

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025. |

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **6 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNÉE 2025**

**M. CHISS** : Simplement le maintien des mêmes taux d'imposition que l'année précédente et que les 15 années précédentes. Donc pas d'augmentation.

16,60 % pour la T.H.R.S., la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires ; 57,20 % sur le foncier bâti ; et 68,56 % sur le foncier non bâti.

**M. LE MAIRE** : Merci. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0356**

Exonération en faveur des logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année d'exonération, ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie

M. Lionel CHISS, Maire Adjoint

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, sur délibération, accorder une exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties à concurrence d'un taux compris entre 50% et 100%, pour une durée de trois ans, en faveur des « logements achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable qui ont fait l'objet, par le propriétaire, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A du code général des impôts, autres que les prestations d'entretien ».

Cette exonération s'applique aux logements pour lesquels le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération est supérieur à 10 000 € par logement ou lorsque le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération est supérieur à 15 000 € par logement.

L'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties s'applique aux logements qui satisfont cumulativement aux conditions suivantes :

- les logements sont achevés depuis plus de dix ans au 1er janvier de la première année au titre de laquelle l'exonération est applicable ;
- avoir fait l'objet, par le propriétaire ou toute autre personne redevable légal de la taxe foncière en application de l'article 1400 du code général des impôts, de dépenses de prestations de rénovation énergétique et d'équipements associés mentionnées au 3° du I de l'article 278-0 bis A, autres que les prestations d'entretien ;
- le montant total des dépenses payées au cours de l'année qui précède la première année d'application de l'exonération doit être supérieur à 10 000 € par logement ou le montant total des dépenses payées au cours des trois années qui précèdent l'année d'application de l'exonération doit être supérieur à 15 000 € par logement.

Le bénéfice de l'exonération est accordé sous réserve d'une délibération prise régulièrement par les collectivités locales. L'exonération s'applique dès lors pour la seule part revenant à la commune ou à l'EPCI à fiscalité propre ayant délibéré en ce sens.

La délibération doit :

- être de portée générale et concerner tous les logements pour lesquels les conditions requises sont remplies ;
- mentionner le taux d'exonération retenu, ce taux devant être obligatoirement compris entre 50% et 100% et sans décimale.

La durée de l'exonération est fixée à trois ans.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1<sup>er</sup> octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante.

Par dérogation au I de l'article 1639 A bis, pour les impositions établies au titre de 2025, les communes et les EPCI à fiscalité propre peuvent délibérer jusqu'au 28 février 2025 pour instituer l'exonération. Elle demeure valable tant qu'elle n'est pas rapportée.

L'exonération s'applique pendant une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui suit celle du paiement du montant total des dépenses. Elle ne peut pas être renouvelée au cours des dix années suivant celle de l'expiration d'une période d'exonération.

Elle ne s'applique pas à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Par délibération du 26 mars 2021, la ville de Beauvais a décidé d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de trois ans et à concurrence de 100%, les logements construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1989 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie et répondant aux critères définis à l'article 1383-0 B du code général des impôts.

Les dispositions de l'article 1383-0 B du code général des impôts ont été modifiées pour application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (exonération pour une durée de trois ans pour les logements achevés depuis plus de dix ans remplissant les conditions du code général des impôts sur les dépenses d'équipement actualisées).

Vu l'article 1383-0 B du code général des impôts, qui modifie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les conditions d'exonération de taxe sur le foncier bâti pour les logements anciens (plus de dix ans) ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie,

Vu l'article 278-0 bis A du code général des impôts, listant les prestations de rénovation énergétique,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements répondant aux critères de l'article 1383-0 B du code général des impôts ;
- de fixer le taux d'exonération à 100% sur la part lui revenant.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

**7 – EXONÉRATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS ACHEVÉS DEPUIS PLUS DE 10 ANS AU 1<sup>er</sup> JANVIER DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXONÉRATION, AYANT FAIT L'OBJET DE DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT DESTINÉES À ÉCONOMISER L'ÉNERGIE**

**M. LE MAIRE** : Ce qui vous est proposé, c'est déjà une délibération qui avait été présentée, je crois, en 2021, c'était une délibération du 26 mars 2021. Et donc il y a un certain nombre de « toilettages » à faire compte tenu de l'évolution des dispositions législatives.

Il vous est proposé de pouvoir exonérer les personnes qui décident de faire des travaux d'amélioration thermique dans leur logement, donc l'exonération du foncier bâti, qui est exonéré pour 3 ans, et à 100 %, je rappelle.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2024-0347*

Ajustement du tableau des emplois

M. Franck\_PIA, Maire

Il convient de procéder aux ajustements suivants en vue de :

- ✓ Remplacer des agents partis (mutation, longue maladie, détachement, disponibilité, etc.)
- ✓ Création de postes :
  - 2 agents d'entretien école à la vie éducative
  - Chef d'unité conformité bâtiments à la direction du patrimoine bâti

<b>Direction/ Service</b>	<b>Emploi / grade préexistant à temps complet* à supprimer à terme dans l'attente de l'avis du comité social territorial sauf indications contraires</b>	<b>Emploi / grade créé à temps complet* (Fonctionnaires ou contractuels)</b>	<b>Nbre</b>
Direction vie éducative	Responsable adjoint site scolaire / Adjoint d'animation principal de 2 <sup>e</sup> classe	Responsable adjoint site scolaire / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux	1
Pôle Cohésion sociale / Direction vie éducative	Responsable adjoint site scolaire / Adjoint d'animation principal de 1 <sup>re</sup> classe	Responsable adjoint site scolaire/ Tous grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation	1
Direction vie éducative	Agent de distribution/ Adjoint technique	Agent de distribution / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Direction vie éducative		Agent d'entretien école / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	2
Direction vie éducative	Agent d'entretien/ Adjoint administratif	Agent d'entretien école / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	1
Pôle Cohésion sociale / Direction de la restauration scolaire	Cuisinier / Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Cuisinier / Tous grades du cadre d'emplois des adjoints techniques	1

Direction de la culture / Quadrilatère	Référent accueil Quadrilatère / adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent d'accueil Quadrilatère/ Tous grades du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine ou des adjoints administratifs	1
Direction du patrimoine bâti / unité contrôle des chantiers	Technicien conducteur de travaux / Technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe	Technicien conducteur de travaux / Tous grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1
Direction du patrimoine bâti / Service conformité et travaux de maintenance		Chef d'unité conformité bâtiments / Tous grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux	1
Direction du patrimoine bâti / Service conduite d'opérations	Responsable / Ingénieur principal à temps complet	Chef de service conduite d'opérations / Tous grades du cadre d'emplois des ingénieurs	1

\* sauf indication contraire

Tous les emplois créés sont susceptibles d'être occupés par des agents contractuels au motif de l'article 332-14 du code général de la fonction publique.

La nature des fonctions, les besoins de services et la rémunération des emplois ouverts aux agents contractuels sont ceux applicables aux emplois des agents titulaires correspondants.

Considérant l'inscription des crédits nécessaires au budget prévisionnel 2025, au chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés,

Par ailleurs, pour l'année 2025, le conseil municipal est informé de la mise à disposition de 2 agents titulaires au profit du Comité d'œuvres Sociales (COS), d'un agent titulaire au profit de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) et d'un agent titulaire au profit de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément aux dispositions de l'article L512-12 du code général de la fonction publique et du décret 2008-580 du 18 juin 2008.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## 8 – AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EMPLOIS

**M. LE MAIRE** : Il y a des créations de postes, 2 agents d'entretien école à la Vie éducative ; un chef d'unité conformité bâtiment à la Direction du Patrimoine bâti ; et puis le remplacement d'un certain nombre d'agents qui sont partis.

Il vous est demandé d'approuver les termes de ce rapport et de décider de la création des postes susvisés.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 9 – INSTAURATION DU NOUVEAU RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LES AGENTS DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE **RETIREE**

**M. LE MAIRE :** Là, mes chers collègues, nous devons effectivement aborder, dans le cadre de cette délibération, l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire de la police municipale.

Malheureusement, je suis au regret de vous informer que je dois, une fois de plus, retirer cette délibération de l'ordre du jour, dans la mesure où la C.G.T. a refusé une nouvelle fois de siéger lors du C.S.T., Comité Social Territorial, de ce mardi 4 février, entraînant malheureusement l'absence de quorum et donc l'impossibilité de pouvoir se prononcer sur la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire qui est attendu, qui était attendu en tout cas par les agents de notre police municipale.

Alors, cette décision est lourde de sens et va malheureusement priver les agents de police municipale de près de 600 € de régime indemnitaire, correspondant aux mois de janvier, février et mars, et avril, puisqu'il n'est pas prévu que notre Conseil Municipal se réunisse avant le mois d'avril.

Fin janvier, avec Sandra PLOMION, je voudrais quand même rappeler les choses, nous avons écrit à l'ensemble des agents de la police municipale, leur réitérant nos propositions, à savoir une part fixe à 30 % et une part variable à 1 500 € pour tous les agents, 500 € pour les agents de terrain, les agents de la voirie publique, qui représentent quand même 95 % des agents de la P.M., et 1 500 € pour les agents de nuit, ainsi que 500 € pour les encadrants. Je vous rappelle que ces critères sont cumulatifs. Nous avons mobilisé, vous l'avez vu dans le budget, une somme conséquente, 100 000 €, pour répondre aux attentes de ce régime indemnitaire, donc ce sont 100 000 € de ce qu'ils pouvaient obtenir avant dans l'ancien régime indemnitaire.

Avec cette évolution de leur régime indemnitaire, les agents doivent gagner en moyenne 1 867 € pour les agents de jour et 2 174 € pour les agents de nuit.

Cette décision de la C.G.T. de ne pas participer au C.S.T. est grave de conséquences puisque, effectivement, ils pouvaient bénéficier de 4 mois d'augmentation, de janvier à avril, soit de 532 € à 712 € net. Et autre point particulier important, que je tenais aussi à vous dire, parce que je me suis quand même intéressé directement avec Sandra PLOMION de savoir ce qu'en pensait réellement individuellement chaque agent. Aujourd'hui, 85 % des agents de la police municipale ont demandé à la C.G.T., avant la réunion de ce C.S.T., de siéger et de voter en faveur de ce régime indemnitaire. 85 % des agents approuvent la proposition, in fine, qui leur a été faite après moult réunions, moult concertations. La C.G.T. est restée braquée, ce n'est pas le Maire que je suis qui est resté braqué, c'est la C.G.T. qui, à un moment donné, ne comprend pas la question finalement de la négociation. On est dans une négociation, la C.G.T. c'est « je décide, tu fais ce que je demande », bah non, il y a une discussion, une négociation.

C'est une véritable trahison du syndicat à l'égard des agents de police municipale. En refusant volontairement de siéger au C.S.T., la C.G.T. montre qu'elle n'a pas le respect pour la parole largement majoritaire des agents de la police municipale qui sont furieux, en tout cas pour ceux qui voulaient que ça passe bien sûr au C.S.T., ni pour leur demande de respecter leur choix et d'accepter ce régime indemnitaire. Elle a foulé aux pieds le dialogue social, pourtant indispensable au sein de notre collectivité.

Pour ne pas léser plus encore les agents de la police municipale et ne pas attendre le Conseil Municipal du mois d'avril, mes chers collègues, et donc les priver des 4 mois de régime indemnitaire, je vous informe que je convoquerai, dans les plus brefs délais, un nouveau C.S.T., qui n'aura cette fois pas besoin de quorum pour se réunir, puisqu'au bout de la deuxième fois, comme il ne s'est pas tenu de Conseil Municipal intermédiaire, on a fait vérifier juridiquement, eh bien on pourra valider en Conseil Municipal ce régime indemnitaire.

**M. LE MAIRE (SUITE)** : Et pour cette raison, nous organiserons début mars un Conseil Municipal spécial, qui ne comportera qu'un dossier à l'ordre du jour, le vote du régime indemnitaire, pour ne pas faire perdre encore du temps sur le paiement des indemnités.

Je tiens à la disposition la lettre des agents qui nous a été envoyée et demandant à la C.G.T. d'être présente à ce C.S.T., et la C.G.T. a refusé, ce que je trouve tout à fait pénalisant pour les agents et déplorable dans le cadre du dialogue social, estimant qu'en effet, le dialogue social ça ne peut pas être à sens unique.

On retire la délibération de l'ordre du jour.

Le jeudi 6 février 2025 à 18:00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Caroline CAYEUX - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Sandra PLOMION à Franck PIA - Jérôme LIEVAIN à Christophe GASPART - Jacqueline MÉNOUBÉ à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Jacques DORIDAM - Patricia HIBERTY à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Isabelle SOULA - Loïc BARBARAS à Vanessa FOULON - Halima KHARROUBI à Frédéric BONAL - Marianne SECK à Mamadou BATHILY - Hatice KILINC-SIGINIR à Dominique CLINCKEMAILLIE - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage	13 février 2025
Date de la convocation	31 janvier 2025
Nombre de présents	33
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0343**

Présentation du rapport d'activité du crématorium de Beauvais - année 2023

MME. Isabelle SOULA, Maire Adjointe

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport d'activité, ainsi que les comptes afférents, sont présentés, au préalable, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.), pour avis.

Assurant la compétence « crémation des corps des personnes décédées », la Ville de Beauvais a conclu avec la société OGF un contrat de délégation de service public par voie d'affermage, signé le 29 mai 2017, pour une durée de dix années, prenant effet le 1<sup>er</sup> juillet, soit une échéance au 30 juin 2027.

La société OGF a remis à la collectivité le rapport d'activité du crématorium de Beauvais et le bilan financier associé au titre de l'exercice 2023, soit du 1er janvier au 31 décembre 2023.

#### **1. ANALYSE DU REGISTRE DES CRÉMATIONS**

##### **Répartition par type de crémation**

Prestations	2023
Adultes	921
Enfants de moins d'un an	8
Enfants de 1 à 12 ans	2
Crémation à la demande d'une collectivité	0
<b>Sous-total</b>	<b>931</b>
Exhumations de moins de 5 ans	0
Exhumations de plus de 5 ans	1
<b>Sous-total</b>	<b>932</b>
Pièces anatomiques	25
<b>TOTAL</b>	<b>957</b>

##### **Evolution du nombre de crémations**

2021 : 988

2022 : 977

2023 : 932

## Destination des cendres

Destination	Part
Dispersion	43.0%
Inhumation	27.3%
Columbarium	17.9%
Cavurne	7.3%
scellement sur sépulture	1.6%
Remis aux familles	2.9%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

## Elimination des déchets métalliques

Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals, qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2023, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **12 370.13 € pour 442 Kg** de métaux collectés.

## Programme contractuel d'investissements

*Sans objet pour 2023*

Autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année : Le crématorium a effectué le remplacement de la chaudière pour un montant de 47 434 €

## 2. ANALYSE FINANCIERE

### Activité et chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total augmente en passant de 586 683 € en 2022 à **621 524 €** en 2023.

Pour l'année 2023, le chiffre d'affaires du crématorium s'élève à **612 783 €**, pour **955** crémations facturées contre 577 321 € pour 995 crémations en 2022.

L'augmentation de + 10.49 % appliquée à la grille tarifaire au 1er janvier 2023 impacte le chiffre d'affaires du crématorium malgré la baisse du nombre de crémation.

Le chiffre d'affaires des autres produits se porte quant à lui à **8 740 €** sur 2023 contre 9 361 € en 2022, soit une baisse de 621 €. Il se compose essentiellement du chiffre d'affaires lié à la salle de cérémonie, aux dispersions de cendres, et aux cérémonies personnalisées.

### Charges d'exploitation

\* Charges de personnel : 128 779 €

\*Charges d'énergie :

-Gaz : 54 928 €, soit un coût par crémation de 57,52 €.

-Electricité : **21 212 €**, soit 22,21 € par crémation

### Redevance collectivité

Le montant total de la redevance est de **83 952 €** en 2023 contre 86 967 € en 2022.

Le contrat de DSP prévoit une partie fixe et une partie variable :

- Une redevance fixe pour un montant de **49 721 €** contre 48 411 € en 2022 ;
- Une redevance variable de 190 € par crémation au-delà de 750 crémations par an soit **34 232 €** pour 2023 contre 38 556 € en 2022.

## **Révision des tarifs**

Conformément à la convention pour la délégation de service public concernant la construction et la gestion du crématorium de Beauvais, les tarifs ont été actualisés le 1er janvier 2023 et ont augmenté de +10.49%

## **3. PERSPECTIVES 2024**

### **Vigilance sur l'ouverture prochaine du crématorium de NOGENT SUR OISE**

- Suivi de leur activité et démarche qualitative pour se démarquer vis-à-vis d'eux
- Proposition d'effectuer plus de cérémonie personnalisée (musiques, prise de parole et/ou lecture de textes et diffusion de diaporama) pour chaque défunt avec possibilité d'assister à l'introduction du cercueil dans l'appareil de crémation.

### **Valorisation des déchets verts**

- Souhait de valoriser nos déchets verts (compost ou autres), nous aimerions effectuer une démarche en collaboration avec la commune pour voir la faisabilité de celle-ci et dans le but de pérenniser notre partenariat avec la ville de Beauvais.

### **Portes ouvertes**

- Possibilité d'organiser des portes ouvertes afin de valoriser notre profession auprès du public ainsi que de répondre à l'intérêt des personnes qui souhaitent opter ou non pour l'acte de crémation en vue de leurs obsèques futures.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée le 21 novembre 2024.

Il est, par conséquent, proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2023, fourni par la société OGF pour le contrat de délégation de service public par voie d'affermage.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2023, fourni par la société OGF pour le contrat de délégation de service public par voie d'affermage.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

Délibération n° B-DEL-2024-0346

Règlement intérieur des cimetières beauvaisiens

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2223-1 à L2223-18-4 (dispositions générales relatives au funéraire), L2223-27 (personnes dépourvues de ressources suffisantes), R2223-1 à R2223-23 (dispositions générales relatives aux cimetières), R2213-31 à R2213-42 (inhumations, crémations, exhumations), L2213-7 à L2213-15 (police des funérailles et des cimetières), L2212-1 à L2212-5-1 (police municipale en rapport avec monuments funéraires menaçant ruine) ;

Vu le Code Civil, notamment les articles 78 à 92 (Des actes de décès) ;

Vu le Code Pénal, notamment les articles 225-17 (atteintes au respect dû aux morts), R645-6 (autorisation du Maire obligatoire pour inhumer un défunt) ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L511-1 à L511-22 (police de sécurité des monuments funéraires) ;

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment les articles L253-7 et L253-8 (utilisation des produits phytopharmaceutiques) ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L1 (personnes publiques concernées par les articles du CRPM) ;

Vu la loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 sur la législation funéraire ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 mai 2011 relative à l'organisation par la ville des obsèques des personnes isolées ;

Vu la délibération du conseil municipal du 15 octobre 2015 relative à la convention avec le Centre hospitalier de Beauvais et le Centre communal d'action sociale sur la prise en charge du corps des enfants sans vie ou nés vivants mais non viables.

Vu les délibérations du conseil municipal du 09 septembre 2022 constatant l'élection du maire et des adjoints ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 septembre 2024 actualisant les délégations de fonctions et de signature aux membres du conseil municipal ;

Considérant que les pouvoirs généraux de police du Maire l'autorisent à édicter un règlement des cimetières communaux pour prescrire toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence dans les cimetières.

Le dernier règlement en date du 10 Novembre 2016 n'étant plus adapté aux évolutions des pratiques funéraires, il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter le règlement intérieur proposé tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer ce règlement intérieur.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0339**

Environnement - Assainissement - Programme d'investissement pluvial 2025 (1ère tranche)

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Lors de la séance du bureau communautaire du 25 novembre 2024, la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB) a approuvé une quatrième liste de travaux au titre du programme d'investissement en matière d'eaux pluviales urbaines pour l'année 2024.

Les études et travaux liés à ce programme pluvial sont financés à hauteur de 50 % du montant des dépenses H.T. par les communes concernées par l'opération. 25 % du coût global est à verser avant le démarrage des travaux. Le solde (25 % des dépenses restantes) sera versé après établissement du décompte général et définitif (DGD) des opérations, suivant les dépenses réelles, et dans la limite de l'estimation prévisionnelle.

Dans le cadre de ce programme, une opération concerne la ville de Beauvais, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Le détail de cette opération est repris dans le tableau ci-après :

<b>Commune</b>	<b>Rue / hameau</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Montant € à la charge de la CAB (€) (sans déduction des éventuelles subventions)</b>	<b>Montant à la charge des communes (€) (sans déduction des éventuelles subventions)</b>
Beauvais	Rue Louis Roger	Création d'un réseau d'eaux pluviales	20 515,74	11 967,51	8 548,23

Au vu des éléments énoncés ci-dessus, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement et le lancement de cette opération d'assainissement pluvial ;
- de procéder aux paiements des titres de recettes qui seront présentés par la communauté d'agglomération du Beauvaisis selon les modalités définies ci-dessus.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0323**

Approbation de programmes de travaux en vue de réaliser des demandes de subventions :  
Renaturation des cours des groupes scolaires Jean Macé et Lanfranchi, démolition-reconstruction du groupe scolaire Morvan, réalisation d'une piste cyclable entre Unilasalle et le plan d'eau du Canada, réaménagement du Parc Kennedy

M. Franck PIA, Maire

Considérant que la Ville de Beauvais est compétente en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement des écoles publiques élémentaires et maternelles établies sur son territoire,

Considérant les projets urbains qui ont été arrêtés dans le cadre du NPNRU et qui impliquent notamment la démolition du groupe scolaire Morvan et la reconstruction groupe scolaire Samuel Paty,

Considérant la volonté de la Ville de Beauvais de s'inscrire résolument dans une démarche ambitieuse en matière de transition écologique, de renaturation de ses espaces publics, de rénovation énergétique de ses bâtiments et de développement des mobilités durables,

Considérant les opportunités d'obtenir des soutiens financiers de partenaires sur l'ensemble de ces projets et la demande de ces derniers de faire valider cette programmation par une délibération du conseil municipal,

Conformément aux articles R.2122-6, R.2131-16, R.2162-17, R.2162-22, R.2162-24 et R.2172-2 du code de la commande publique,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le lancement de la programmation d'opérations suivantes :

- La renaturation de la cour du groupe scolaire Jean Macé
- La renaturation de la cour du groupe scolaire Lanfranchi
- La démolition-reconstruction du groupe scolaire Morvan / Samuel Paty
- Le réaménagement du Parc Kennedy
- L'aménagement cyclable entre Unilasalle et le plan d'eau du Canada

- d'approuver les enveloppes financières estimées à ce jour, à savoir :

- Une enveloppe prévisionnelle de 208 333,33 € HT, soit 250 000 € TTC pour la renaturation de la cour du groupe scolaire Jean Macé et de solliciter au taux maximal le Fonds vert

- Une enveloppe prévisionnelle de 208 333,33 € HT, soit 250 000 € TTC pour la renaturation de la cour du groupe scolaire Lanfranchi et de solliciter au taux maximal le Fonds vert
- Un montant prévisionnel de 13 475 454,99 € HT, soit 16 170 545 363,99 € TTC pour la démolition-reconstruction du groupe scolaire Morvan / Samuel Paty et de solliciter la DPV et la DSIL à hauteur respectivement de 1 300 000 € et de 1 336 155.39 €
- Le réaménagement du Parc Kennedy pour un montant prévisionnel de 157 000 € HT, soit 188 400 € TTC et de solliciter la DSIL à hauteur de 80 %
- L'aménagement cyclable entre Unilasalle et le plan d'eau du Canada pour un montant prévisionnel de 166 666 € HT soit 200 000 € TTC et solliciter la DSIL et le département de l'Oise

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des projets auprès de l'ensemble de ses partenaires ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de ces affaires.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

### **13 – APPROBATION DE PROGRAMMES DE TRAVAUX EN VUE DE RÉALISER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS : RENATURATION DES COURS DES GROUPES SCOLAIRES JEAN MACÉ ET LANFRANCHI, DÉMOLITION-RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE MORVAN, RÉALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE ENTRE UNILASALLE ET LE PLAN D'EAU DU CANADA, RÉAMÉNAGEMENT DU PARC KENNEDY**

**M. LE MAIRE** : Nous avons ainsi la renaturation de la cour du groupe scolaire Jean Macé, pour un montant prévisionnel de 250 000 € T.T.C. On est concrètement dans la discussion que nous avons eue tout à l'heure sur les efforts d'investissement que nous faisons sur les écoles, n'est-ce pas Anne-Françoise. Une enveloppe prévisionnelle de 250 000 € T.T.C. pour la renaturation de la cour groupe scolaire Lanfranchi, et solliciter au taux maximum le fonds vert, s'il en reste. Un montant prévisionnel de 13 475 450,99 € pour la démolition, reconstruction du groupe scolaire Morvan Samuel Paty, et nous avons sollicité à cet effet de la Dotation Politique de la Ville, à hauteur de 1 300 000 €, et la D.S.I.L. à hauteur de 1 336 155,39 €. Nous avons aussi prévu le réaménagement du parc Kennedy pour un montant de 188 400 € T.T.C. Et nous allons solliciter la D.S.I.L. à hauteur de 80 %. Et puis nous avons aussi l'aménagement cyclable entre UniLaSalle et le plan d'eau du Canada pour un montant prévisionnel de 200 000 € T.T.C., et nous allons également solliciter la D.S.I.L. et normalement le Département.

Il vous est proposé de m'autoriser à solliciter une dérogation pour commencement anticipé des projets auprès de l'ensemble des partenaires et de signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0320**

Délibération rectificative - Cession de la parcelle AR n°737 – Ilot 3 Tisserands

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Par acte du 28 novembre 2023, la ville a acquis de l'aménageur la parcelle AR n°640 (Ilot 3) ainsi que les voiries attenantes pour un euro symbolique.

Par délibération du 11 avril 2024 le conseil municipal a autorisé la cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section AR n°640 d'une superficie de 3 264 m<sup>2</sup> à la SA HLM De l'Oise en vue d'y réaliser une opération participant à la reconstitution de l'offre foncière au titre du Programme Nationale de Rénovation Urbaine.

Suite à un mesurage effectué par un géomètre mandaté par la SA HLM de l'Oise, dans le but de définir la superficie définitive de la parcelle, modifiée notamment par la délimitation des voiries, il a été établi que la parcelle cédée est d'une contenance de 3 691 m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé de rectifier la délibération pour venir préciser la contenance définitive de la parcelle et sa nouvelle dénomination.

La parcelle cédée devient donc la parcelle AR n°737 pour une contenance de 3 691m<sup>2</sup>.

Les autres éléments de la délibération du 11 avril 2024 demeurent inchangés.

Il est proposé au conseil municipal :

- de confirmer les éléments de la délibération du 11 avril 2024 en substituant la mention de la parcelle AR n°634 d'une surface de 3 264m<sup>2</sup>, par la parcelle AR n°737 d'une surface de 3 691m<sup>2</sup> ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0315**

Foncier - Acquisition de l'immeuble situé 32 rue Carnot

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » et de la convention pluriannuelle « Action Cœur de Ville de Beauvais » signée en 2018, la ville de Beauvais souhaite promouvoir le développement économique et commercial de son centre-ville.

Le propriétaire de l'immeuble situé au 32 rue Carnot, comprenant deux locaux commerciaux, l'enseigne Maisons du Monde et un opticien, et l'ancien cinéma, a informé la ville de son intention de vendre l'immeuble.

La localisation de ce bien, son histoire (ancien cinéma), son volume particulier, en font un bien atypique, raison pour laquelle la collectivité a décidé d'engager une procédure d'acquisition.

Dans ce contexte et dans un souci de gestion optimum de ses crédits, la ville souhaite procéder directement à l'acquisition du bien situé au 32 rue Carnot à Beauvais, cadastré M n°101.

Conformément à l'avis des Domaines du 10 octobre 2024, la ville a fait une offre d'acquisition au prix de 1 300 000€.

Il est proposé au conseil municipal de :

- d'acquérir le bien situé au 32 rue Carnot, parcelle cadastrée section M n°101, d'une superficie de 922m<sup>2</sup>, au prix de 1 300 000€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0316**

Foncier - Acquisition de la parcelle cadastrée section S n°530 - Rue de Wagicourt

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

La ville de Beauvais est propriétaire d'un ensemble de parcelles situées rue de Wagicourt.

Ces terrains ont historiquement été utilisés par les services techniques municipaux pour du stockage provisoire de matériaux ou déchets inertes nécessaires ou issus de leurs activités (terre, sable, graviers...).

La reconfiguration de ce site en un espace végétalisé et durable rend opportune l'acquisition de délaissés longeant l'autoroute et jouxtant ces parcelles.

Dans le cadre de cette opération d'acquisitions foncières, la ville a pris contact avec les propriétaires des parcelles situées entre ce site et les parcelles de délaissés autoroutiers dans le but d'obtenir une maîtrise foncière répondant à la finalité de la parcelle.

Monsieur et Madame HEROUART, propriétaire de la parcelle sise à Beauvais, lieudit « Sous le clos », cadastrée section S n° 530 pour 177m<sup>2</sup> ont indiqué à la ville leur intérêt pour cette cession.

Il s'agit d'une parcelle en nature de taillis située en zone NSL du PLU.

La ville a fait une offre à 4,50€ le m<sup>2</sup>, soit 796,50€, que M. et Mme HEROUART ont accepté.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir auprès de Monsieur et Madame HEROUART la parcelle cadastrée section S n°530 d'une superficie totale de 177m<sup>2</sup> au prix de 4,50€ le m<sup>2</sup>, soit un total de 796,50€ ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0321**

Foncier – Acquisition de parcelles en nature de jardin - « Hauts de Marissel – Chemin de Surmontier»

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

Sur le secteur des Hauts de Marissel, la ville est propriétaire de nombreuses parcelles de terrains en nature de jardin, représentant une superficie de 42 143m<sup>2</sup>.

Afin de valoriser et protéger cette zone naturelle, la ville a pour objectif d'obtenir la maîtrise foncière la plus complète possible du secteur, dont la surface totale s'élève à 102 937m<sup>2</sup>, en devenant propriétaire de 136 parcelles privées situées à proximité du chemin de Surmontier et représentant 60 794m<sup>2</sup>.

Pour ce faire, la ville, a lancé en septembre 2024 une campagne d'acquisition globale, par la transmission d'une offre d'acquisition identique à chaque propriétaire, à un prix de 10 €/m<sup>2</sup>, à condition que les propriétaires répondent avant le 30 novembre 2024.

Les propriétaires de 77 parcelles, totalisant une superficie de 36 917 m<sup>2</sup>, ont accepté l'offre, ce qui va permettre à la ville d'être propriétaire de 79 060m<sup>2</sup> en 2025.

Le prix d'acquisition de ces parcelles sera au total de 369 170€.

Pour les parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un accord amiable dans le cadre de cette campagne : pour certaines des échanges sont encore en cours et pourraient aboutir à des accords, pour d'autres les situations juridiques complexes empêchent un accord rapide (successions non réglées – régime de protection des majeurs), et enfin une vingtaine de parcelles sont considérées comme des biens sans maître et vont faire l'objet d'une procédure d'acquisition spéciale prévue par le code général des collectivités territoriales dès 2025.

Afin de poursuivre les procédures d'acquisition amiable en cours, il est proposé au conseil municipal :

- d'acquérir l'intégralité des 77 parcelles dont les propriétaires ont accepté l'offre, pour un montant global 369 170€ représentant une superficie de 36917m<sup>2</sup>, propriétaires désignés dans le tableau ci-dessous,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Sections	Propriétaires	Contenance	Total	Prix
Q 168 Q 172	COULON Corinne	200m <sup>2</sup> 637m <sup>2</sup>	837m <sup>2</sup>	8 370 €
Q 169	BULTINCK Colette Suzanne Anna	290m <sup>2</sup>	290m <sup>2</sup>	2 900 €
	HANOT Daniel André Albert			
	HANOT Philippe Dominique Daniel			
Q 170	CAPRON Alain Marcel Elie	679m <sup>2</sup>	679m <sup>2</sup>	6 790 €
	LELIEVRE Catherine Odile Clothilde			
	LELIEVRE Francine Nelly			
	LELIEVRE Jacqueline Odette Georgette			
	LELIEVRE Odile Catherine Odette			
Q 198	JOUANNE Fabrice Marcel Louis	171m <sup>2</sup>	171m <sup>2</sup>	1 710 €
	JOUANNE Jérôme Michel Pierre			
	JOUANNE Nicole Jeanne Juliette			
	SAISON Annick Mauricette Raymonde			
Q 276 Q 462	MERCIER Bénédicte Marie Henriette	570m <sup>2</sup> 1643m <sup>2</sup>	2213m <sup>2</sup>	22 130 €
	MERCIER Frédéric Jean Paul			
	MERCIER Jean Edouard			
	MERCIER Olivier Robert Henri			
	MERCIER Philippe Henri Lucien			
	MERCIER Vincent Jean Michel			
	DUBOIS Monique Marie Germaine Henriette			
Q 279 Q 350 Q 358 Q 359 Q 513	GRATIA Laurent Edgard Omer Clément	169m <sup>2</sup> 310m <sup>2</sup> 202m <sup>2</sup> 208m <sup>2</sup> 436m <sup>2</sup>	1325m <sup>2</sup>	13 250 €
Q 281	GARCIA Arthur Augusto LOPES DE ABREU Maria	462m <sup>2</sup>	462m <sup>2</sup>	4 620 €
Q 285 Q 382 Q 1339	LEFEVRE Guilia Julienne Maria,	135m <sup>2</sup> 203m <sup>2</sup> 505m <sup>2</sup>	843m <sup>2</sup>	8 430 €
Q 287	BRANCO José	1240m <sup>2</sup>	1240m <sup>2</sup>	12 400 €
Q 336	GUILLAUME Christiane Edith Régine	398m <sup>2</sup>	398m <sup>2</sup>	3 980 €
Q 337 Q 475	COURTOIS-LEDRU Nicole Marie-Louise Angèle	245m <sup>2</sup> 231m <sup>2</sup>	476m <sup>2</sup>	4 760 €
	LEDRU Philippe Eugène Edgard			
Q 339	PINOT Nadège Simone Eugénie	636m <sup>2</sup>	636m <sup>2</sup>	6 360 €
	VAN WALLEGHEM Christine			
	VAN WALLEGHEM Philippe Patrick			
Q 346	BACHELIER Jean-François André Georges	236m <sup>2</sup>	236m <sup>2</sup>	2 360 €
Q 354	DEWEERDT Valérie Marguerite Renée	142m <sup>2</sup>	142m <sup>2</sup>	1 420 €
Q 355	BECHET Christine Madeleine Michaele	475m <sup>2</sup>	475m <sup>2</sup>	4 750 €

Q 360	HUMBERT Gérard André Marie-Pierre	207m <sup>2</sup>	207m <sup>2</sup>	2 070 €
Q 362	GRUMETZ Jacqueline Lucienne Maria	365m <sup>2</sup>	365m <sup>2</sup>	3 650 €
	GRUMETZ Joël			
	GRUMETZ Nadia Jeanne			
	ROUCHEZ Lucien Auguste			
	GRAZER Adonie Joseph			
	GRAZER Louis André			
	GRAZER Monique Hélène Albertine			
	PUNZANO Gérard Stanislas			
	PUNZANO Frédéric André			
	PUNZANO Laurent Fernand Raymond			
Q 368	LOUVET Daniel André,	131m <sup>2</sup>	131m <sup>2</sup>	1 310 €
	LOUVET Françoise Jocelyne			
	LOUVET Monique Madeleine Fernande			
Q 375	GAUPIN Jean-Claude Roger	325m <sup>2</sup>	325m <sup>2</sup>	3 250 €
	GAUPIN Maurice Eugène Gaston			
Q 379	LOUVET Franck Pierre André	165m <sup>2</sup>	165m <sup>2</sup>	1 650 €
	WATTELIER Julie			
	WATTELIER Edouard			
	QUESSANDIER Rose Annie Suzanne			
	LOUVET Jean Baptiste Frédéric			
	LOUVET Joseph Pierre Jean			
	LOUVET Juliette			
	DEGRAVE-LOUVET Tom Denis Frédéric			
	DEGRAVE-LOUVET Léa Marie Agnès			
	LOUVET Sébastien			
	LOUVET Lise Martine Christine			
	LOUVET Stéphanie			
	LOUVET Maxime			
	LOUVET Alexandre			
DEGRAVE Vincent Louis Denis,				
Q 380	VASSEUR Jacqueline Monique	179m <sup>2</sup>	179m <sup>2</sup>	1 790 €
Q 381	BOURGERY Paul Emile	143m <sup>2</sup>	1026m <sup>2</sup>	10 260 €
Q 387	SPICHTINGER Olivier André Michel	883m <sup>2</sup>		
Q 395	LEGRAS Dominique Albert Robert,	171m <sup>2</sup>	171m <sup>2</sup>	1 710 €
	LEROY Lucienne Marcelle Angèle			
	LEROY Suzanne Juliette Léonie			
Q 396	CAULLIER Marie-Fernande Michelle Noémie	196m <sup>2</sup>	196m <sup>2</sup>	1 960 €
	CAULLIER Mona Geneviève Aimée			
	HUBER Geneviève Mauricette Andrée			
Q 403	BOYELDIEU Michel Raymond	390m <sup>2</sup>	390m <sup>2</sup>	3 900 €
	SENECAT Louissette Aline Andrée son épouse			
Q 404	DENOROY Anne-Marie Thérèse France,	348m <sup>2</sup>	1142m <sup>2</sup>	11 420 €

Q 1302 ZE 113	DENOROY Madeleine Marie Jeanne	574m <sup>2</sup> 220m <sup>2</sup>		
	DENOROY Marie-Laure Aliette Frédérique			
	DENOROY Michel Armand Eugène			
	DENOROY Pierre Christian Raymond			
Q 405	BLONDE François Julien Edmond	405m <sup>2</sup>	405m <sup>2</sup>	4 050 €
Q 406	DEHODENG Patricia Madeleine Germaine	161m <sup>2</sup>	161m <sup>2</sup>	1 610 €
Q 446	ROMILLAT Annette Thérèse	500m <sup>2</sup>	500m <sup>2</sup>	5 000 €
	ROMILLAT Annie Thérèse			
Q 453	LOUREC René Louis	352m <sup>2</sup>	352m <sup>2</sup>	3 520 €
Q 464 R 69	SAMSON Robert Michel Elie	182m <sup>2</sup> 201m <sup>2</sup>	383m <sup>2</sup>	3 830 €
Q 470	BOCQUILLION Benjamin Paul Claude,	245m <sup>2</sup>	245m <sup>2</sup>	2 450 €
	BOCQUILLION Camille Gisline Agnès			
	BOCQUILLION Claude Georges Lucien			
	BOCQUILLION Laurent Eric			
Q 471	ALLARD Mireille Rolande	222m <sup>2</sup>	222m <sup>2</sup>	2 220 €
	LESOBRE Arnaud Jean,			
	LESOBRE Nathalie Annie			
Q 472 ZE 112 ZE 115 ZE 116	PAULE Françoise Marie-Madeleine,	198m <sup>2</sup> 220m <sup>2</sup> 250m <sup>2</sup> 450m <sup>2</sup>	1118m <sup>2</sup>	11 180 €
Q 932	VASSEUR Jacqueline Monique	140m <sup>2</sup>	140m <sup>2</sup>	1 400 €
	VASSEUR Monique Gisèle Michèle			
Q 364 Q 367 Q 927	COULON Daniel Claude	155m <sup>2</sup> 123m <sup>2</sup> 351m <sup>2</sup>	629m <sup>2</sup>	6 290 €
Q 1300	LOPEZ Michel Gaston Ferdinand,	350m <sup>2</sup>	350m <sup>2</sup>	3 500 €
Q 1322	GIRAUD André Michel	200m <sup>2</sup>	200m <sup>2</sup>	2 000 €
	GIRAUD Laurent Georges René,			
Q 1327 R 88	LEGROS Christophe Victor	280m <sup>2</sup> 1208m <sup>2</sup>	1488m <sup>2</sup>	14 880 €
	LEGROS François Serge			
	LEGROS Philippe René Etienne			
	MORLAY Claudette Jeanne Odette			
	LEGROS Annette Renée Jeannette			
Q 1593	BIBECK Jean-Jacques	315m <sup>2</sup>	315m <sup>2</sup>	3 150 €
R 68 R 449	PILLON Marie Louise	155m <sup>2</sup> 240m <sup>2</sup>	395m <sup>2</sup>	3 950 €
R 70	GRUGEON Benoit Henri Maurice,	351m <sup>2</sup>	351m <sup>2</sup>	3 510 €
	GRUGEON Daniel René Robert			
	GRUGEON Mauricette Louise Estelle,			
	GRUGEON Olivier Marceau Benoit			
	GRUGEON Sophie Alice Marguerite			

	PUJOT Denise Odette			
R 76	GRABOT Franck Fernand Louis	269m <sup>2</sup>	269m <sup>2</sup>	2 690 €
	GRABOT Jean-François			
R 82	COGNARD Suzanne Emma Claudine,	492m <sup>2</sup>	492m <sup>2</sup>	4 920 €
R 83	DE PRIESTERE Marie Thérèse Berthe Raymonde	1052m <sup>2</sup>	1052m <sup>2</sup>	10 520 €
	GRATIA Claudine Bernadette Marie-Thérèse			
	GRATIA Laurent Edgard Omer Clément			
	GRATIA Marie-Josée Louise Germaine,			
	LAINÉ Céline Marie-Thérèse Gisèle			
	LAINÉ Geoffrey René André			
ZE 106 ZE 111	BODAINÉ-GASTON Laurence Christiane	390m <sup>2</sup> 360m <sup>2</sup>	750m <sup>2</sup>	7 500 €
	BODAINÉ Claire Elisabeth			
	BODAINÉ Patrice Lucien Georges			
	FAYOLLE Françoise Elisabeth			
ZE 125	RIGAULT Maryse Suzanne Andrée,	530m <sup>2</sup>	530m <sup>2</sup>	5 300 €
ZE 89 ZE 91 ZE 92 ZE 93 ZE 96 ZE 97	ACHER Colette Isabelle Marcelle	5150m <sup>2</sup> 590m <sup>2</sup> 780m <sup>2</sup> 590m <sup>2</sup> 730m <sup>2</sup> 620m <sup>2</sup>	8460m <sup>2</sup>	84 600 €
	DESAINÉ-AMAND Simone Geneviève Gabrielle			
ZE 90	ROISIN Anne Marie Françoise	2060m <sup>2</sup>	2060m <sup>2</sup>	20 600 €
ZE 94	BINET Hervé Jean-Louis Edmond	630m <sup>2</sup>	630m <sup>2</sup>	6 300 €
	BINET Pascale Danièle Denise			
ZE 98	DEVESSEIER Catherine Jocelyne Martine	700m <sup>2</sup>	700m <sup>2</sup>	7 000 €
	DEVESSEIER Jean-Claude Henri			
	DEVESSEIER Nathalie Maryse Catherine			
	VIET Guillaume Vincent,			
TOTAL		36917m <sup>2</sup>	36917m <sup>2</sup>	369 170 €

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **17 – FONCIER – ACQUISITION DE PARCELLES EN NATURE DE JARDIN – « HAUTS DE MARISSEL – CHEMIN DE SURMONTIER »**

**M. LE MAIRE** : Je voudrais en profiter pour féliciter vraiment les services. Parce que c'est vrai qu'on voit le parcellaire qui est quand même important. Et c'est vrai que j'avais passé commande pour qu'on puisse accélérer les acquisitions foncières, de manière à compléter déjà les terrains dont nous sommes propriétaires, avec un objectif de pouvoir à la fois régulariser des terrains familiaux, qui sont occupés depuis des années, et qui sont propriétaires ou locataires. Et de pouvoir, sur le reste des terrains, faire une zone naturelle, dont les projets d'ailleurs restent encore à définir, mais je pense que là, il y aura aussi à associer les habitants, sur l'avenir de ce territoire qui concerne les hauts de Marissel.

**MME LUNDY** : Oui, simplement une question de ma collègue Dominique CLINCKEMAILLIE, au sujet de l'entretien des parcelles, comme ça représente quand même une sacrée acquisition foncière. Est-ce que vous avez prévu pour l'entretien un budget supplémentaire ? Comment est-ce que cela va s'organiser ?

**M. DORIDAM** : A partir du moment où on va les laisser en état, et notamment il y a beaucoup de parcelles qui ne sont plus jardinées, il n'y aura pas forcément dans un premier temps un entretien dans la mesure où on les préserve, et on verra s'il y aura un jardin pédagogique, des jardins familiaux. On ne sait pas, pour le moment il n'y a pas de projet. Ce que l'on sait, c'est qu'il y a un certain nombre de parcelles auxquelles on ne touchera pas, elles sont identifiées comme étant des zones de taillis et d'arbres plantés sur lesquelles il faut préserver, ça l'est déjà mais ce sera confirmé par le P.L.U.

En revanche, en ce qui concerne certaines parcelles qui posent problème avec du voisinage, oui les services interviendront pour, je pense notamment à un ou deux riverains qui sont au nord, qui ont des problèmes de plantes, d'arbres qui dépassent, là les services interviendront. Mais pour le moment, il y aura une gestion en bon père de famille, comme on fera d'ailleurs sur Villers Saint-Lucien où on veillera à ce que ça ne se dégrade pas mais pour le moment, il n'y a pas forcément nécessité d'avoir un budget important d'entretien.

**M. LE MAIRE** : De toute façon, on ne va pas tergiverser, je crois qu'il est bien évident que nous sommes propriétaires, nous avons des responsabilités à assumer en termes d'entretien, donc nous assumerons ces responsabilités. Et bien évidemment, les services propreté urbaine ou espaces verts feront le nécessaire pour que ce territoire soit entretenu et que l'on puisse aussi réfléchir à un projet opérationnel. Parce que là, c'est vrai que ces parcelles permettent de compléter de manière importante le territoire et on pourra se mettre dans la perspective de répondre à des besoins. Je souhaite que ça se fasse aussi dans un sens de consultation avec les habitants de Marissel, mais aussi peut-être plus globalement, on parle des jardiniers, jardins familiaux, etc., c'est important aussi de les consulter sur cette question, savoir ce qu'ils en pensent.

Pas d'autres questions ? Je vais mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0322**

Foncier – Désaffectation suivi du déclassement du domaine public de l'espace vert situé rue de Plouy en vue d'une vente future

M. Jacques DORIDAM, Conseiller municipal

La ville de Beauvais a été sollicitée par les riverains au niveau des numéros 6,8 et 10 rue de Plouy en vue d'acquisitions par chaque riverain de la partie de l'espace vert entre sa propriété et la voirie communale (plan ci-joint).

Il s'agit d'un terrain non cadastré appartenant au domaine public de la commune.

Les biens du domaine public sont inaliénables, aussi pour procéder à leur vente les biens doivent être sortis du domaine public communal.

La ville n'a pas d'utilité pour ce terrain qui est un décroché du domaine public au regard de l'alignement de la rue.

Le terrain n'a aucun aménagement public, il ne permet pas le stationnement, il est donc constaté le non-usage par le public de cet espace et donc la désaffectation de fait.

Par conséquent, il est envisageable de prononcer le déclassement du domaine public de ce terrain pour permettre son classement dans le domaine privé communal.

Le terrain ainsi désaffecté et déclassé appartiendra au domaine privé de la commune et pourra être cédé aux riverains.

La réintégration de ce terrain dans le patrimoine de la ville de Beauvais est sans effet budgétaire. Il convient donc de délibérer pour constater la désaffectation de la parcelle concernée et permettre son déclassement du domaine public préalablement à sa cession.

Les services techniques de la ville ont donné un avis favorable à la réalisation de cette cession.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de ce terrain en ce qu'il n'est plus affecté à l'usage direct du public ni à un service public, et ne présente pas d'utilité pour la ville de Beauvais ;
- de prononcer le déclassement dudit terrain du domaine public ;
- d'accepter la réintégration de ce terrain dans le domaine privé de la ville pour permettre sa cession.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0272**

Signature d'une convention tripartite entre la commune de Saint-Martin-Le-Noeud, Beauvais, et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel de GRDF au contrat de concession de la ville de Beauvais

M. Mamadou LY, Maire Adjoint

GRDF est concessionnaire du service public de distribution de gaz pour la commune de Beauvais par un traité de concession entré en vigueur en date du 09 juin 1998 pour une durée de 30 ans.

Pour alimenter la commune d'Auneuil à partir de Beauvais, dont le réseau de distribution était le plus proche, une canalisation de gaz, mise en gaz en 1977 et exploitée par GRDF, passe pour partie sur le domaine public de la commune de Saint-Martin-Le-Noeud qui ne dispose pas d'un service public de distribution de gaz naturel sur son territoire.

Les ouvrages implantés sur la commune de Saint-Martin-Le-Noeud ont en conséquence pour seule finalité de permettre l'alimentation de la distribution publique de gaz naturel de la commune d'Auneuil.

Aux fins de régularisation, il est proposé d'inclure, par le biais d'une convention, les ouvrages implantés sur la commune de Saint-Martin-Le-Noeud dans le périmètre des biens de la concession de Beauvais.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention entre la commune de Saint-Martin-Le-Noeud, Beauvais et GRDF relative au rattachement des canalisations et ouvrages associés de distribution publique de gaz naturel de GRDF sur le territoire de la commune de Saint-Martin-Le-Noeud (commune hors zone de gaz) au contrat de concession de la ville de Beauvais,

Vu les ouvrages sur le territoire communal : une canalisation en acier de diamètre 114 et pression 16 bars sur une longueur de 236 mètres, sur la commune de Saint-Martin-Le-Noeud,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite ci-annexée.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

Le jeudi 6 février 2025 à 18:00

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par monsieur le maire conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRESIDENT Monsieur Franck PIA

PRESENTS Franck PIA - Lionel CHISS - Yannick MATURA - Isabelle SOULA - Anne-Françoise LEBRETON - Charles LOCQUET - Corinne FOURCIN - Philippe VIBERT - Mamadou LY - Farida TIMMERMAN - Monette-Simone VASSEUR - Jacques DORIDAM - Ali SAHNOUN - Guylaine CAPGRAS - Frédéric BONAL - Cédric MARTIN - Christophe GASPART - Peggy CALLENS - Ludovic CASTANIE - Josée MARINHO - Vanessa FOULON - Victor DEBIL-CAUX - Antoine SALITOT - Mamadou BATHILY - Mohrad LAGHRARI - Thierry AURY - Dominique CLINCKEMAILLIE - Grégory NARZIS - Roxane LUNDY - Leïla DAGDAD - Marie-Christine BAUDIN-CHENU - Philippe ENJOLRAS

SUPPLEANTS

ABSENTS

POUVOIRS Sandra PLOMION à Franck PIA - Jérôme LIEVAIN à Christophe GASPART - Caroline CAYEUX à Lionel CHISS - Jacqueline MÉNOUBÉ à Ali SAHNOUN - Catherine THIEBLIN à Jacques DORIDAM - Patricia HIBERTY à Anne-Françoise LEBRETON - Charlotte COLIGNON à Isabelle SOULA - Loïc BARBARAS à Vanessa FOULON - Halima KHARROUBI à Frédéric BONAL - Marianne SECK à Mamadou BATHILY - Hatice KILINC-SIGINIR à Dominique CLINCKEMAILLIE - Mehdi RAHOUI à Leïla DAGDAD - Claire MARAIS-BEUIL à Marie-Christine BAUDIN-CHENU

Date d'affichage	13 février 2025
Date de la convocation	31 janvier 2025
Nombre de présents	32
Nombre de votants	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0355**

Cohésion sociale – Bourse aux initiatives citoyennes – Reconduction du dispositif en 2025 et approbation du règlement

MME. Farida TIMMERMAN, Maire Adjointe

### **Cohésion sociale – Beauvais Bourse aux initiatives citoyennes – Reconduction du dispositif en 2025 et approbation du règlement**

Afin de donner les moyens aux habitants de se mobiliser dans la vie de leur quartier, la Ville de Beauvais a proposé au début de l'année 2015 la création de la Beauvais Bourse aux Initiatives Citoyennes (BBIC).

L'ambition de cette bourse est d'inciter les habitants à construire des micro-projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie et au développement des échanges intergénérationnels.

Pour l'année 2025, la BBIC s'adresse à la fois aux associations et aux groupes d'habitants.

Pour les projets associatifs, il s'agit au travers de ce dispositif, d'encourager à nouveau les actions de lien social et de vivre ensemble au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

Le financement de projet d'habitants s'attache à favoriser la poursuite de la prise d'initiative citoyenne et s'adresse à l'ensemble des Beauvaisiens, de manière à encourager la mixité sociale entre les quartiers.

Les modalités de fonctionnement de la bourse sont précisées dans le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif de la bourse aux initiatives citoyennes impliquant une participation financière de 22 000 euros inscrite au budget primitif 2025 ;
- d'approuver le règlement de la bourse portant les modifications suivantes :
  - élargissement de la possibilité de soutien financier pour des projets sur le territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis,
    - actualisation des membres du comité de sélection comme suit :
      - l' élu en charge de la vie associative,
      - l' élu en charge des centres sociaux,
      - l' élu en charge de la jeunesse,
      - deux élus choisis parmi les membres du conseil municipal (autres que les élus précédemment cités).

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville durable et responsable » réunie le mercredi 29 janvier 2025.

Madame Leïla DAGDAD et Monsieur Mohrad LAGHRARI ont été désignés parmi les membres du conseil municipal afin de siéger au sein du comité de sélection.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **20 – COHÉSION SOCIALE – BOURSE AUX INITIATIVES CITOYENNES – RECONDUCTION DU DISPOSITIF EN 2025 ET APPROBATION DU RÈGLEMENT**

**M. LE MAIRE** : Concernant la délibération 20, avant de laisser la parole à Farida TIMMERMAN, je voudrais vous dire quelques mots sur l'évolution de ce dispositif lancé en 2015.

Son ambition est en effet d'inciter, c'était l'objectif de cette B.B.I.C., les habitants et les associations à construire des micro projets qui contribuent à l'animation de leur quartier, à l'amélioration du cadre de vie, et au développement des échanges intergénérationnels, en un mot on pourrait dire le bien-vivre-ensemble au sein des quartiers politique de la ville.

Ce dispositif va être reconduit cette année, en 2025, et nous avons souhaité apporter quelques modifications au règlement intérieur. Tout d'abord, ces modifications concernent l'augmentation de l'enveloppe octroyée pour soutenir les projets retenus dans le cadre de l'appel à projets. Ensuite, la possibilité de soutenir des projets qui se déroulent sur le territoire de l'Agglo ; l'actualisation de la composition du comité de sélection des projets, avec l'intégration des adjoints au sport, à la jeunesse et aux centres sociaux. Et je vous rappelle que ce jury est présidé par l'élu en charge de la démocratie participative, en l'occurrence Farida TIMMERMAN. Il est composé de représentants aussi des institutions, organismes ou collectivités qui abondent ou participent à la B.B.I.C., et de représentants des quartiers, à savoir les associations, les habitants, collectifs d'habitants et centres sociaux. Donc c'est assez ouvert en soi. C'est important de pouvoir entendre tous ces acteurs de territoire.

Par ailleurs, nous avons ouvert le jury à un membre de l'opposition municipale. Jusqu'à présent c'est Marianne SECK qui en était membre. Il se trouve que nous avons reçu la candidature également de Madame DAGDAD qui souhaite y participer. Moi ce que je vous propose, sur ce comité de sélection des projets, c'est que nous maintenions la candidature de Marianne SECK, qui s'est investie sur ce comité de sélection, si bien sûr elle en est d'accord mais elle est absente aujourd'hui. Et puis, puisqu'il y a la volonté de Madame DAGDAD de participer, je vous propose qu'on modifie le règlement et qu'on fasse rentrer Leila DAGDAD dans ce comité de sélection des projets. Mais je vais laisser le soin à Farida de vous présenter le détail de cette délibération.

**M. LAGHRARI** : Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez constaté, Marianne SECK étant absente, Marianne SECK, comme vous le savez, est salariée de l'association L'Ecume du Jour, et souvent L'Ecume du Jour dépose des dossiers et ça l'empêche parfois d'être présente au comité de sélection. Donc, on vous propose, comme on est à l'heure des modifications, que je puisse la remplacer et que je sois un des membres, si ça ne pose problème à personne, de remplacer Marianne SECK dans cette commission.

**M. LE MAIRE** : Je voulais simplement m'assurer qu'elle soit d'accord quand même.

**M. LAGHRARI** : Ecoutez, je suis son chef de file, représentant d'aimer Beauvais, et je pense que vous savez que si on a parlé c'est ensemble et c'est sa proposition.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Il n'y a pas de souci Monsieur LAGHRARI. Et Leila DAGDAD, ok. Farida, tu présentes le projet ?

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0326**

Convention d'objectifs et de financement "Animation globale de coordination et animation collective" avec la CAF de l'Oise

M. Franck\_PIA, Maire

Dans le cadre des finalités de la politique d'action sociale et familiale, les caisses d'allocations familiales apportent leur soutien aux centres sociaux.

A cet effet, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Oise reconnaît à travers l'action sociale de la branche famille le centre social Saint-Lucien – Malice. Cette reconnaissance permet d'attribuer un agrément à la structure sociale Malice et de bénéficier du soutien technique et financier de la CAF de L'Oise.

La convention d'objectifs et de financement définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention « Animation globale et coordination » pour les projets menés par le centre social Malice.

La commission d'action sociale de la CAF de l'Oise, lors de sa séance du 02/10/24, a émis un avis favorable pour le renouvellement de l'agrément du centre social Malice pour la période du 01/09/24 au 31/12/28 au titre de "l'Animation globale et coordination".

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour le centre social Malice,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer cette convention pour la période du 01/09/2024 au 01/09/2028,
- d'inscrire au budget les recettes correspondantes.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **21 – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « ANIMATION GLOBALE DE COORDINATION ET ANIMATION COLLECTIVE » AVEC LA C.A.F. DE L'OISE**

**M. LE MAIRE** : Vous avez une convention d'objectifs qui est annexée à cette délibération.

Et l'objectif aujourd'hui, c'est d'approuver le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement pour le centre social Malice ; d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer cette convention.

**M. LAGHRARI** : Alors, comme ça parle de convention, je voudrais revenir sur un point en fait, parce que j'ai suivi en direct le Conseil, il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Suite à la bienveillance de mon collègue Mamadou BATHILY, qui vous tend la main et qui vous félicite sur des efforts que vous avez faits au niveau de la jeunesse, la seule réponse qu'il a eue c'est qu'il a été renvoyé dans les cordes, ou vous n'arrivez même pas à apprécier les petits messages de félicitations où on vous dit « bravo pour les efforts que vous avez effectués ». La seule chose que vous faites c'est, il n'a jamais dit que rien n'était fait, comme vous avez pu le dire Monsieur le Maire, je ne peux pas vous laisser dire à Monsieur Mamadou que rien n'a été fait, etc.

Autre chose, vous lui avez dit « mais Monsieur BATHILY, lorsqu'on parle de jeunes, il faut parler de tous les jeunes, pas simplement aux jeunes des quartiers ». A quel moment Mamadou BATHILY a-t-il parlé de la jeunesse des quartiers politique de la ville ? A quel moment, et reprenez le P.V., à quel moment, Mamadou BATHILY, lorsqu'il parle des jeunes, il parle des jeunes des quartiers ? Vous avez une mauvaise habitude, c'est lorsque l'on parle des jeunes, lorsque ça vient de notre bouche, vous avez l'impression qu'on ne parle que des jeunes de Saint-Jean, d'Argentine, alors je ne sais pas sur quels critères vous vous reposez, mais ça me pose questions. Donc à aucun moment... Je vais vous rappeler une chose quand même.

**M. LE MAIRE** : Je ne voudrais pas vous couper Monsieur LAGHRARI mais je crois qu'on est complètement en dehors...

**M. LAGHRARI** : Et vous m'avez coupé.

**M. LE MAIRE** : De cette question.

**M. LAGHRARI** : Ce n'est pas grave. Mais ce n'est pas grave.

**M. LE MAIRE** : Il fallait être présent et pouvoir défendre votre camarade.

**M. LAGHRARI** : Et donc, Monsieur le Maire, je veux juste vous rappeler une chose, lorsque j'étais maire en 2014, adjoint à vos côtés, c'est quoi les délégations que vous m'avez données ? Tout le monde pourra le vérifier. Vous m'avez donné maire adjoint au sport et à la jeunesse des quartiers. Alors qu'il y avait un maire adjoint au sport, qui était Philippe VIBERT, tu t'en rappelles Philippe, il y avait une maire adjointe à la jeunesse qui était Corinne CORILLION, et moi j'étais maire adjoint au sport et à la jeunesse des quartiers. Et en avril 2016, je démissionne de cette délégation, en vous disant quoi ? La sémantique utilisée en réalité pose problèmes. Il m'a fallu quand même 2 ans pour me rendre compte que, pourquoi moi on m'a mis à la jeunesse et au sport dans les quartiers. Donc en fait, ce que vous reprochez à Mamadou BATHILY c'est vous qui l'effectuez. Il n'y a aucune différence dans nos paroles lorsqu'on parle des jeunes. Vous avez l'impression que nous, quand on parle, on ne parle qu'à certains Beauvaisiens. Comme un certain de vos collègues a dit que vous vous parlez à tous les Beauvaisiens, c'est le contraire.

**M. LAGHRARI (SUITE)** : Lorsque nous on parle, on parle de toute la jeunesse beauvaisienne, qu'elle soit de Saint-Just-des-Marais, comme vous l'avez dit, de Voisinlieu, de Saint-Jean, d'Argentine. Et comme le dit notre collègue Premier Adjoint, qu'il soit n'importe quel élu de la majorité ou de l'opposition, on représente tous les Beauvaisiens. Donc moi j'ai envie de vous dire, quand on parle de la jeunesse, Monsieur le Maire, permettez-nous de nous adresser à toute la jeunesse beauvaisienne, comme dans tous les sujets. Ne nous cornérisez pas. N'essayez pas de nous donner l'impression qu'on est là pour être les porte-paroles que de certains, on parle au nom de tous. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Et profiter de cette délibération pour revenir sur ça, parce que ce n'est pas nous qui faisons la différence entre la jeunesse des quartiers et la jeunesse de manière générale. C'était juste une petite chose qui m'avait un peu égratigné et je me suis dépêché et la chance a fait que vous avez réussi à terminer avant que je ne m'asseye.

**M. LE MAIRE** : Ne vous inquiétez pas, avec Mamadou BATHILY, je crois qu'il n'y avait pas du tout l'ombre d'un désaccord parce que nous sommes tous tombés d'accord pour dire qu'il fallait s'adresser à toute la jeunesse. Et le plan d'action avait en effet vocation à s'adresser, à élargir son périmètre d'action, parce qu'effectivement il y a les centres sociaux, il y a le Blog, mais c'est vrai que dans les autres quartiers il n'y a pas forcément l'équivalent. Et c'est pour cette raison qu'on a voulu étendre le champ d'action de la Ville sur tous les quartiers. Mais n'y voyez aucunement un jugement. Et si effectivement Mamadou BATHILY a peut-être mal pris ce que je lui ai dit, je suis complètement d'accord avec la première partie de son intervention, mais la deuxième était quand même, à supposer qu'on ne faisait pas tout à fait ce qu'il fallait faire, ou alors je me suis peut-être mépris, mais je pense que quand même il y avait cette volonté de dire qu'il faut aller plus loin, et c'est précisément ce qu'on fait avec le Plan Action Jeunesse.

Maintenant, on va revenir sur la délibération qui nous occupe, la délibération 21. Est-ce que vous avez des questions sur cette convention ? Pas de questions, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0338**

Autorisation de signature d'une convention annuelle d'objectifs entre la ville de Beauvais et la ligue de l'enseignement de l'Oise, dans le cadre du projet économique d'intérêt général, relatif au départ en séjour d'enfants beauvaisiens durant l'été 2025

M. Franck PIA, Maire

Premier organisateur de colonies de vacances, avec Vacances pour tous, la Ligue de l'enseignement plaide pour la démocratisation de cette expérience hors du cadre familial, propice à l'approfondissement d'une passion, à l'exploration de nouveaux centres d'intérêt et à l'apprentissage du « vivre ensemble ». Leur ambition (projet éducatif en annexe V) est de faire vivre toutes les mixités : culturelles, sociales, territoriales et culturelles. Pour la Ligue de l'enseignement et la Ville, les spécificités de chacun(e) sont une richesse ; elles favorisent les échanges, permettent de construire des relations différentes et créent des rencontres inattendues. Reconnues et respectées, elles participent à la dynamique du groupe et à l'enrichissement de chaque participant(e).

Forte de son expérience avec les collectivités territoriales, notamment dans le cadre des vacances apprenantes, la Ligue de l'enseignement de l'Oise a proposé à la Ville de Beauvais de favoriser, durant l'été 2025, le départ en séjour de nombreux enfants de Beauvais, séjours de découverte de différentes régions de France (mer et montagne). Les séjours se dérouleront durant l'été 2025 pour 280 enfants de Beauvais âgés de 6 à 11 ans.

Toute la force d'un séjour collectif où chacun(e) a une place permet de :

- Reconnaître et valoriser les compétences de chacun.e
- Lutter contre toutes les discriminations en éduquant à nos valeurs, à l'altérité
- Faciliter l'accessibilité aux séjours à tous les publics
- Rendre les participants acteurs de leur séjour

Considérant le projet d'organisation de séjours d'été, initié et conçu par la Ligue de l'enseignement de l'Oise et conforme à son objet statutaire ;

Considérant les orientations éducatives de la Ville de Beauvais, ses nombreuses actions dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse, notamment dans le cadre des vacances apprenantes, et la conviction qui est la sienne de la fonction éducative et émancipatrice des séjours d'enfants ;

Considérant que le projet joint en annexe par la Ligue de l'enseignement de l'Oise participe de cette politique publique ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué, à signer la convention annuelle d'objectifs avec la ligue de l'enseignement dans le cadre de l'organisation de séjours pour des beauvaisiens de 6 à 11 ans durant l'été 2025
- d'arrêter les tarifs entre 50€ et 150€ par voyage et par enfant et liquidés individuellement selon la progressivité du quotient familial du foyer fiscal de rattachement;
- d'inscrire au budget 2025 la dépense correspondante.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **22 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE BEAUVAIS ET LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OISE, DANS LE CADRE DU PROJET ÉCONOMIQUE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, RELATIF AU DÉPART EN SÉJOUR D'ENFANTS BEAUVAISIENS DURANT L'ÉTÉ 2025**

**M. LE MAIRE** : Avec cette délibération, nous allons concrétiser un projet qui est le fruit d'un choix politique pour la majorité, j'espère que vous le partagerez également tous ici ce soir, qui est important, qui est puissant par rapport aux montants du budget, sur lequel je reviendrai.

Je suis en effet très heureux de vous présenter ce projet Preum's. Preum's c'est Mes premières vacances. Il s'inscrit pleinement dans notre projet de mandat, dont l'ambition est de prendre soin de notre Ville et de ses habitants. Et puis prendre soin, c'est aussi permettre, on parle beaucoup de jeunes pendant ce Conseil et c'est très bien, de permettre aux jeunes, et cette fois-ci peut-être aux plus jeunes que ceux que nous visions dans le Plan Action Jeunesse, de s'extraire de leur quotidien et de s'épanouir en découvrant d'autres paysages, d'autres environnements, d'autres univers.

L'un des objectifs principaux du projet Preum's, c'est d'offrir aux primo vacanciers, ces enfants, qui n'ont jamais eu, je dis bien jamais eu, la chance de partir en vacances, une première expérience enrichissante, sans les parents, et qui pourra leur permettre de s'épanouir pendant une semaine.

Le nom Preum's fait référence à l'idée de donner à ces enfants leur première fois en vacances, de leur offrir ainsi une chance de découvrir de nouveaux horizons, de rencontrer d'autres enfants et de développer des compétences sociales et personnelles. Ce projet s'adresse aux enfants âgés de 6 à 11 ans. Pour le concrétiser, nous avons choisi de nouer un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de l'Oise. Pourquoi la Ligue ? C'est un opérateur que nous considérons expérimenté dans ce domaine, il a l'habitude, notamment grâce au dispositif Vacances pour tous que l'on connaît. A travers lui aussi, la Ligue de l'Enseignement plaide pour la démocratisation de cette expérience hors du cadre familial, propice à l'approfondissement d'une passion, à l'exploration de nouveaux centres d'intérêts, et à l'apprentissage du vivre ensemble.

Concrètement, ce dispositif va permettre à 280 petits Beauvaisiens de découvrir la mer ou la montagne dès cet été, et de vivre forcément des moments qui seront privilégiés, dont je crois ils se souviendront à vie. Ils pourront participer à une expérience collective, que nous souhaitons enrichissante, et puis aussi formatrice pour chacun. Comme je vous l'indiquais tout à l'heure, ces séjours sont organisés dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, partenariat qui est l'objet de cette délibération, d'où cette convention que je vous propose de voter. Elle s'accompagne d'un geste budgétaire qui est important, puisqu'en effet le budget consacré, ça a été indiqué dans le budget primitif, 200 000 € pour le réaliser ; il y aura bien sûr une contribution des parents mais qui reste modeste. Et je forme le vœu que le résultat soit à la hauteur à la fois des rêves des enfants qui partiront et de ce que nous voulons leur offrir.

Et puis, il y a un point qui me semble devoir être souligné, le projet Preum's met en avant des valeurs de diversité, d'inclusion, en permettant aux enfants de participer à des séjours accessibles, quel que soit leur milieu social, culturel ou géographique. A travers un large éventail d'activités, les enfants auront l'occasion de se découvrir, d'apprendre à vivre ensemble et de développer leur passion. C'est, à nos yeux, important car j'ai la conviction que c'est dès l'enfance que nous pouvons et que nous devons semer les graines du bien vivre ensemble et de faire germer.

Ainsi, nous travaillons pour le présent mais aussi pour l'avenir. Nous faisons en quelque sorte nôtre l'affirmation d'Albert CAMUS, il écrivait Albert CAMUS : « La vraie générosité envers l'avenir consiste à tout donner au présent ».

Permettez-moi maintenant de vous donner quelques détails pratiques. D'abord, les séjours se dérouleront dans plusieurs centres situés dans des environnements variés.

**M. LE MAIRE (SUITE)** : Vous avez, comme c'est indiqué, le centre des Sables d'Or à Gouville-sur-Mer, qui est un séjour forcément au bord de la mer avec des activités nautiques et puis des moments de détente sur la plage. Il y a le centre de Collignon à Tourlaville, qui est un cadre plus rural, idéal pour les enfants souhaitant découvrir la nature et participer à des activités de plein air. Nous avons le centre le Domaine de Laurière à Villefranche-de-Rouergue, un centre qui offre un environnement calme et propice à la découverte des traditions locales. Et le centre le Chalet du Rouergue à Laguiole, un centre situé en moyenne montagne où les enfants pourront s'initier à des activités de montagne et profiter du grand air. Et puis enfin, il y a le centre La Roche à Stosswihr, un centre en Alsace, idéal pour une immersion en pleine nature, dans un cadre apaisant et rafraîchissant. Afin de garantir l'accessibilité, nous demanderons bien sûr une participation comprise entre 50 et 150 €, qui sera demandée aux familles. Et conformément à notre volonté, le montant de cette participation sera ajusté en fonction du quotient familial de chaque foyer, permettant ainsi de tenir compte des ressources de chaque famille. Cette mesure vise à rendre les séjours accessibles, tout en prenant en compte la situation sociale de chacun.

Je suis vraiment très fier qu'on ait pu débloquer, mon cher Lionel, les financements nécessaires. Et je crois que toute l'équipe de la majorité est acquise à cette cause et j'espère que, mes chers collègues, vous viendrez nous rejoindre.

**M. LAGHRARI** : J'aimerais vous dire qu'on vous rejoint naturellement. C'est toutes mes félicitations pour cette initiative, donc bravo à l'équipe de la majorité pour cette démarche. Mais j'aimerais aussi vous dire que cette action, je ne peux pas m'empêcher de penser qu'elle s'inspire grandement de ce que le parti communiste français fait. Et je tiens à remercier notre collègue Thierry AURY, et je le félicite, parce que c'est ce qu'ils font depuis tant d'années, et je ne sais pas comment ils appellent ça, le droit aux vacances ou quelque chose comme ça, de toute façon je pense qu'il en parlera certainement. Et donc s'inspirer de ce que le parti communiste français fait, je trouve que c'est bien, je trouve que c'est beau.

On sent que cette année vous faites un effort, que Monsieur le responsable Premier Adjoint, responsable des sous, a réussi à débloquer un peu de budget pour la jeunesse, donc je trouve ça bien. On ne peut pas être contre, bien entendu. On est à un an d'une échéance importante et on voit qu'on réalise que la jeunesse est importante, je ne sais pas si c'est dû à la dernière mobilisation des législatives et on s'est peut-être dit, c'est un électorat qui devient important, il faut qu'on fasse attention. Alors je vois, certains soufflent derrière, non non, on est en plein dedans, donc maintenant si personne ne met les pieds dans le plat, moi je ne suis pas là pour ça et je ne suis pas là pour faire de la décoration, je ne suis pas là pour enfiler des perles. Il y a des choses qui se passent. Monsieur le Maire, enfin vous réalisez qu'il y a une jeunesse dans cette Ville. Quand vous étiez Premier Adjoint, je m'en souviens, cette fameuse réunion au troisième étage, franchement on avait fait tout un plan sur le domaine de la jeunesse, on avait une Directrice à l'époque qui n'était pas trop en accord avec ce que les adjoints et les élus de la jeunesse avaient proposé. Je vois quand même qu'en 2 ans vous faites des efforts donc on ne peut pas être contre. Vous avez mis un peu de temps Monsieur le Maire, mais en tout cas vous allez dans le bon sens.

Donc je tiens à vous féliciter, à vous dire que c'est très bien, c'est un bel effort, il faut continuer dans ce sens. Je ne vais pas vous demander d'aller plus loin, il ne reste plus qu'un an, on prendra la relève rapidement, mais en tout cas, faites ce qu'il faut cette année et au moins vous poserez les premiers jalons pour qu'une nouvelle équipe, quand elle arrivera, elle puisse aller encore plus loin que ce que vous faites déjà. Donc félicitations à vous Monsieur le Maire pour cette belle initiative.

**M. LE MAIRE** : Et nous poursuivrons au-delà de 2026, bien sûr.

**M. AURY** : Merci Monsieur le Maire. Merci à Mohrad pour ses mots sympathiques d'encouragement. Et donc, je vais un peu renfoncer le clou par rapport à son intervention. Effectivement, vous le savez, nous sommes très attachés à cette exigence, cette revendication du droit aux vacances pour toutes et tous et en particulier pour les enfants, pour les jeunes. Aujourd'hui, le droit aux vacances est devenu une exigence en termes de construction des personnes, d'éducation, d'émancipation, qui est absolument incontournable. Et comme l'a rappelé Mohrad, effectivement, c'est ce qui me conduit depuis maintenant plus de 30 ans à organiser, avec le Parti Communiste, cette journée à la mer pour le droit aux vacances, qui permet, chaque année, à 1 000, 1 800 personnes, enfants, familles, de découvrir la mer pour des gens, des enfants souvent privés de vacances.

Donc bien évidemment, comme lui, nous voterons cette délibération, qui vient, il l'a souligné, mais ça doit être tout à fait le fruit du hasard, pile à un an des municipales, parce que malheureusement il faut bien constater, et ça appuierait un peu un propos de tout à l'heure de Grégory NARZIS sur d'autres sujets, qui concernaient aussi d'autres domaines de l'enfance. Malheureusement, il faut bien constater que depuis pas mal d'années, beaucoup de dispositifs, d'outils, de mesures qui existaient auparavant ont, au fil des années, disparu. Et de dispositifs, d'outils, de mesures, qui permettaient le départ il y a une décennie, deux décennies, trois décennies, de beaucoup plus d'enfants beauvaisiens en vacances. Mais donc effectivement, on va le voter et, il m'a retiré là aussi les mots de la bouche, évidemment que nous, l'an prochain, à la tête de cette municipalité, nous développerons sur cette base mais avec une ambition beaucoup plus importante en faveur du droit aux vacances pour les petits Beauvaisiens, pour l'enfance, pour la jeunesse Beauvaisienne.

**M. LE MAIRE** : On va peut-être quand même attendre les élections ! Ce sont les électeurs qui décident Monsieur AURY. Mais en tout cas, merci de nous rejoindre.

**M. LAGHRARI** : Je voulais juste rajouter une chose parce que franchement vous allez dans le bon sens et quand vous allez dans le bon sens, il faut vous le dire, même si on vous pique un peu, c'est le jeu de toute façon. En fait, c'est très bien mais c'est juste que c'est dommage que ça ne vienne pas en complément de ce qui existait déjà. Moi je me rappelle quand j'étais animateur, quand j'étais jeune, dans les A.L.S.H., je ramenait les jeunes en camping, ça s'est arrêté je ne sais plus en quelle année, 2015, on ne ramène plus les jeunes en camping. On emmenait déjà des jeunes Beauvaisiens en vacances, donc j'aurais aimé que ça, ça reste et que ça, ça vienne en complément. Je ne sais pas si vous voyez ce que je veux dire. C'est que c'est très bien, il ne faut pas cracher sur ce qui arrive, bravo, mais c'est dommage qu'il y ait des choses qui existaient qui ont été arrêtées. C'étaient les vacances, les campings, dans les A.L.S.H., qui ont été arrêtés. Mais bon, on ne va pas faire les médisants quand vous faites quelque chose de positif, c'est bien de le faire. Continuez comme ça, vous êtes sur la bonne voie.

**M. LE MAIRE** : Eh bien voilà, c'est l'esprit Beauvais pour Tous, chers collègues !

**MME LUNDY** : Oui, alors il y a un peu mieux que l'esprit Beauvais pour Tous, oui, l'esprit de Beauvais au Cœur c'est plutôt de s'inspirer de ce qui se fait à Trappes où ce sont 3 000 petits Beauvaisiens, pour une ville bien plus petite que la nôtre, qui partent pour un budget de 10 € par enfant. Donc je crois qu'on peut en effet avoir une ambition plus forte mais ne vous en faites pas, Monsieur le Premier Adjoint, vous pourrez également faire des amendements si jamais nous avons la chance et le bonheur de l'emporter dans cette ville et nous serons très constructifs, donc toutes les propositions que vous pourrez faire seront les bienvenues. En tout cas, on cherche à aller un peu plus loin mais c'est un bon début donc on s'en félicite.

**M. LE MAIRE** : Eh bien je vous propose qu'on vote cette délibération. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais mettre aux voix.  
Qui est contre ? Qui s'abstient ?  
La délibération est adoptée à l'unanimité.  
Et merci pour les petits Beauvaisiens !

## VILLE DE BEAUVAIS

### Délibération n° B-DEL-2024-0340

Subvention aux associations dans le cadre de la mise à disposition de l'Elispace

M. Yannick MATURA, Maire Adjoint

Jusqu'en 2022, il était d'usage d'accorder la gratuité de la location (hors prestations annexes) de l'Elispace aux associations beauvaisiennes.

Conformément au règlement financier de l'établissement, il a été mis fin aux mises à disposition gratuites par son conseil d'exploitation.

Les associations peuvent solliciter une subvention destinée à couvrir les frais de location via la plateforme en ligne de demande de subvention. Elles sont alors soutenues au titre de la politique sectorielle concernée.

La « MEF – Maison de l'Emploi et de la Formation du grand Beauvaisis » a déposé une demande de soutien à la prise en charge de la location de l'Elispace pour l'organisation de "**La journée du recrutement** » le mercredi 23 avril 2025.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 4 680€ à l'association « MEF » pour la location de l'Elispace le 23 avril 2025.

Cette somme sera prélevée sur les crédits non répartis et inscrits au budget 2025.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

Délibération n° B-DEL-2024-0341

Subventions exceptionnelles : coup de pouce « manifestations »

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

La stratégie évènementielle de la Ville de Beauvais se décline selon deux ambitions principales :

- d'une part, proposer des évènements vecteurs d'attractivité pour le territoire ;
- d'autre part, animer l'espace public, et notamment le Cœur de Ville à travers une programmation cohérente, dynamique et transversale impliquant l'ensemble des services mais également les porteurs de projets évènementiels du territoire,

A cet effet, lors de sa séance en date du 19/02/2024, le conseil municipal a approuvé le règlement du dispositif « Coup de pouce Manifestations » qui vise à accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de manifestation dans les domaines de la sécurité, de la promotion de l'image de la ville ainsi que dans le développement des bonnes pratiques en matière de développement durable et d'écoresponsabilité.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution d'une subvention sur projet de 600 € à l'association "délire d'écrire" pour l'organisation de brocante du livre afin de prendre en charge les coûts liés à la sécurité. Le budget total de la manifestation est de 2 250 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les conventions ci-annexées

Cette subvention sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2025.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2024-0342*

Sports - Subventions sur projets

M.Philippe\_VIBERT, Maire Adjoint

La ville de Beauvais a reçu des demandes de subvention sur projet de la part d'associations à vocation sportive.

L'intérêt des projets et leur attractivité justifient une aide financière, il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accorder une subvention sur projet de 26 000 € à l'association BEAUVAIS WOLF BASKET pour l'accueil de la Proleague Basket 3x3 qui se déroulera le samedi 29 et dimanche 30 mars 2025 et samedi 5 et dimanche 6 avril 2025 à l'Elispace.
- d'accorder une subvention sur projet de 11 000 € au Comité UFOLEP de l'Oise pour le déménagement de la Maison Sport-Santé de la ZAC de THER vers le centre commercial du Jeu de Paume nécessaire pour le développement du Sport-Santé sur le territoire.
- d'accorder une subvention sur projet de 3 000 € à l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré pour son projet d'« Héritage des JO Paris 2024 » auprès des jeunes beauvaisiens sur l'année civile 2025.
- d'accorder une subvention sur projet de 500 € à l'association Ken Gaku Kan pour l'organisation d'un stage inter-régional de Kendo au Gymnase d'Allonne le 23 février 2025.
- d'approuver les termes de la convention à passer avec les associations ;
- de prélever les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet sur les budgets 2025 (sous réserve de son adoption par le conseil municipal) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025..

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## 25 – SPORTS – SUBVENTIONS SUR PROJETS

**MME MARAIS-BEUIL :** J'aurais quelque chose à vous proposer pour le sport. Concernant le sport et les subventions, là j'ai bien entendu. J'ai actuellement dans la salle une personne qui est un athlète handisport, et qui a observé que des aménagements dans le milieu sportif et dans la ville de Beauvais n'étaient pas adaptés au handicap. En effet, des interrogations se posent par exemple sur la piste d'athlétisme ou sur des conditions d'accès aux infrastructures sportives qui soit ne sont pas adaptées, soit sont dangereuses. La piste d'athlétisme pouvant causer des blessures aux chevilles. Concernant le sport, il est également difficile de ne pas remarquer qu'il n'y a pas suffisamment d'aides et d'accompagnement des athlètes en situation de handicap, que ce soit pour des entraînements, des déplacements officiels, concernant les agréments, ou encore les déplacements lors des compétitions sportives, qui ont pourtant lieu, pour certaines compétitions, concernant les valides. Cela renvoie également aux différents dispositifs inadaptés pour les personnes en situation de handicap dans la ville de Beauvais. Je signale que Beauvais est une ville pilote sur le handicap depuis 2003.

Quelles sont les propositions de la ville de Beauvais afin de favoriser l'accès au sport pour les personnes en situation de handicap ?

**M. LE MAIRE :** Oui, je vais laisser la parole bien sûr à Philippe VIBERT. Je suis désolé parce que Jérôme LIEVAIN, en charge de l'accessibilité, il a une charge de travail et il a dû partir précipitamment. Donc, sachez quand même que globalement, sur tout ce qui concerne l'accessibilité, il y a effectivement des équipements sportifs, il y a la voirie, etc. Donc aujourd'hui, dès qu'on le peut, bien évidemment on essaie de rendre les espaces publics accessibles. Et je ne retrouve plus mais dans le budget, vous avez bien un chapitre réservé à l'accessibilité sur l'ensemble des espaces publics, de la voirie, etc. Sur le sujet sur lequel vous interpellez, je laisserai peut-être Philippe préciser les choses. Je ne sais pas s'il y a des travaux de prévus là prochainement.

**M. VIBERT :** Alors, comme il y a eu plusieurs points, je vais commencer par, le stade Ladoumègue ; il est neuf, donc il n'y a pas de problèmes de sécurité, la piste est neuve, elle a été inaugurée il y a maintenant 5 ans. Concernant la possibilité d'accéder sur cette piste, notre volonté c'est d'ouvrir les équipements le plus possible, pas seulement aux clubs sportifs mais également à tout public, y compris les personnes en situation de handicap. Et donc la piste est ouverte le midi, et donc on peut aller courir le midi sur cette piste en accès libre. D'ailleurs, je pense que cette demande provient d'une certaine personne qui a dû vous contacter, et on a même mis en place un créneau le soir spécialement pour cette personne, pour qu'elle puisse courir.

De plus, concernant les aides qu'on met à disposition des personnes en situation de handicap ou tout sportif, on a ce qu'on appelle des subventions sur projet, ou des subventions de fonctionnement pour les associations sportives, qui permettent à la Ville d'aider dans le cadre de sportifs de tout niveau et de tout genre, c'est-à-dire en situation de handicap ou pas, donc de les aider. Ça a été fait avec le Beauvais Triathlon, Coline GRABINSKI, les dispositifs existent et passent par l'association, et bien entendu, on aide et on soutient les athlètes dans ce cas-là. Il y a aussi un niveau sportif qui doit être atteint pour obtenir ce type d'aide, qu'on soit handicapé ou pas.

Ensuite, concernant ce que l'on souhaite mettre en place, il y a un vrai travail avec Jérôme LIEVAIN, pour qu'il y ait une communication auprès des personnes en situation de handicap et vers les associations sportives, on les encourage justement, donc ça fait partie des critères d'attributions de subvention, à accueillir des personnes en situation de handicap. En effet, c'était un vrai sujet, il faut qu'on puisse rendre accessible au plus grand nombre, y compris les personnes en situation de handicap, la pratique sportive.

**M. SAHNOUN** : Je ne prendrai pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Ah oui, d'accord, pour l'U.F.O.L.E.P.

Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

Délibération n° B-DEL-2024-0327

Sports - Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles - ASPTT - BBCO - BOUC HANDBALL

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Depuis la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les collectivités territoriales ont l'obligation de conclure une convention avec les organismes de droit privé qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € annuel.

Ainsi, depuis plusieurs années, la Ville de Beauvais a entrepris une démarche de conventionnement avec les associations les plus importantes de son territoire bénéficiant d'une aide financière supérieure à 15 000€.

Pour les clubs évoluant dans des divisions les plus importantes à des niveaux quasi professionnels, les subventions dédiées au " sport de haut niveau " sont votées au début de l'été sur une saison sportive et non sur une année civile, à la différence de toutes les autres associations sportives.

Force est de constater aujourd'hui que les associations ont besoin de visibilité pour construire un projet sportif qui s'inscrit dans la durée et la stabilité.

C'est pourquoi, il a été proposé de déterminer le montant des subventions pour 3 années, à travers la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens, et de donner ainsi aux associations une visibilité sur les moyens qui leur seront alloués.

La situation sportive de certaines associations sous convention pluriannuelle a évolué et nécessite une revalorisation du montant de la subvention indiqué dans la convention 2024-2026.

Il est proposé de modifier le montant des subventions de fonctionnement de 3 associations :

- ASPTT :

Montant de la subvention de fonctionnement 2024 : 23 000 €

Proposition de subvention de fonctionnement pour 2025 et 2026 : 25 000 €

- BBCO :

Montant de la subvention de fonctionnement 2024 : 30 000 €

Proposition de subvention de fonctionnement pour 2025 et 2026 : 50 000 €

- BOUC HANDBALL :

Montant de la subvention de fonctionnement 2024 : 30 000 €

Proposition de subvention de fonctionnement pour 2025 et 2026 : 50 000 €

Il convient donc de signer un avenant à la convention d'objectifs et de moyens avec ces 3 associations (ASPTT, BBCO, BOUC HANDBALL) pour modifier les montants de la subvention annuelle de fonctionnement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes des avenants aux conventions d'objectifs et de moyens ci-annexées ;
- de prélever les dépenses sur le chapitre budgétaire correspondant chaque année ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ces dossiers.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

**26 – SPORTS – AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS PLURIANNUELLES –  
A.S.P.T.T. – B.B.C.O. – B.O.U.C. HANDBALL**

**M. BATHILY** : C'est pour revenir aux subventions accordées aux associations sportives. Je pense que pour aider toutes les associations à mieux remplir les objectifs qu'elles se sont fixées, ce serait bien de fixer des critères, par exemple par rapport au nombre de licenciés dans un club, dans une association sportive. Si je le dis, c'est parce qu'il y a des clubs qui accueillent pas mal d'enfants et de jeunes beauvaisiens et qui ne sont pas du tout aidés. Quand je dis du tout aidés, c'est que la subvention est minime, c'est moins de 500 € alors qu'il y a des centaines de jeunes qui fréquentent ces associations sportives. Donc ce serait bien de fixer des critères par rapport au nombre de licenciés dans ces associations sportives, merci.

**M. VIBERT** : Non, les critères existent bien. Après, concernant les nouvelles associations, il y a un certain temps et une certaine réactivité de la collectivité, ce qui est normal, il faut aussi que l'association fasse ses preuves. Ce qui est le cas, s'il y a là aussi derrière une ou des associations qui sont visées par cette intervention. Et justement, il est voté une augmentation de subvention vers ces clubs-là une fois qu'elles ont fait leurs preuves. Donc on est vraiment attaché à accompagner de cette façon-là et avec des critères qui existent bien, il n'y a pas uniquement le nombre de licenciés, il y a également par exemple le nombre d'entraîneurs ou de coachs qui sont formés, si je prends juste ces quelques critères-là. Mais il y a aussi le nombre de jeunes Beauvaisiens, etc.

**M. LE MAIRE** : Je vais mettre aux voix, s'il n'y a pas d'autres questions.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

### **Délibération n° B-DEL-2024-0345**

Sports - Présentation du rapport annuel d'activités de la concession de service public de la patinoire - année 2023

M. Philippe VIBERT, Maire Adjoint

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les Présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur assemblée délibérante un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

Ce rapport d'activité, ainsi que les comptes afférents, sont présentés à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.), pour avis.

La ville de Beauvais a conclu, à compter du 14 décembre 2018, avec la société les Patinoires Modernes, un contrat de concession, sous forme de délégation de service public, pour le financement, la construction et l'exploitation de la Patinoire Municipale. L'équipement a été mis en service le 23 décembre 2019. La durée de la concession est de 26 ans.

La société les Patinoires Modernes a remis à la collectivité le rapport d'activité de la patinoire et le bilan associé au titre de l'exercice 2023, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, dont les principaux éléments sont présentés ci-dessous.

#### **1. FREQUENTATION**

**Fréquentation : 47 645 usagers**

Répartis comme suit :

- Billeterie : 24 301
- Groupes-CE : 6 805
- ALSH : 3 237
- Scolaires : 3 222
- Visiteurs : 3 222
- Abonnement : 2 769
- Cours : 2 252
- Réductions : 1 822
- Divers : 15

Variation : - 18,6% par rapport à 2022 qui s'explique en partie par la comptabilisation imparfaite des membres des clubs sportifs.

Pic de fréquentation saisonnier : + de 3000 usagers pendant les vacances de fins d'année et celles d'hiver.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2023, les deux associations sportives résidentes (patinage artistique et hockey) assument à présent leur développement sportif.

## 2. TARIFS

La grille tarifaire a été révisée au 1<sup>er</sup> septembre 2023 par application de la formule d'indexation prévue au contrat.

Ainsi, le contrat de concession a fait l'objet d'un avenant n°2 qui a notamment réajuster les éléments suivants :

- Restructuration de la grille tarifaire dont :
  - o Création Entrée visiteur : 3€
  - o Créations locations : salle de conférence, mezzanine sportive, terrasse extérieur, installation son et lumière, matériel matchs hockey sur glace, glace stage d'été
  - o Suppressions réductions : de 1€ pour les étudiants et demandeurs d'emploi, tarifs réduits pour les adhérents clubs avec location / sans location, gratuité pour un enfant chaussant du 23 à 29 si accompagné d'un adulte plein tarif
- Intégration d'un prix complémentaire aux prestations d'activités des ALSH (tarifs locations luges) à 2,5€

Le **tarif moyen d'entrée** pour un adulte (avec location de patin) est de : **10,70 €**

## 3. EVENEMENTS

**17 évènements thématiques** ont été mis en place tout au long de l'année 2023 pour dynamiser le site de la patinoire.

+ un évènement sportif de compétition avec l'organisation des **Championnats de patinage artistique (Ligue Hauts de France) les 7 et 8 mai 2023**.

## 4. RESULTATS FINANCIERS

- **Produits d'exploitations 2023 : 842 296 € HT**
- **Charges d'exploitations 2023 : 1 001 219 € HT** (en 2022 : 902 638 €) cette augmentation s'explique majoritairement par les fluides qui ont subi une augmentation de +264% compensée par une contribution exceptionnelle de la ville.
- Meilleure maîtrise des charges de personnel et une légère baisse des amortissements
  
- Chiffre d'affaire 2023 : 613 986 € HT
- Marge brut : 526 084 € HT (+28%)
- Excédent brut d'exploitation 176 952,96 € (+250%)
- Résultat d'exploitation 56 934,86 € (+375%)

L'expert-comptable conclut à un résultat de – 148 234 € HT (amélioration de 46%)

Mise en œuvre du plan de redressement établi en 2022 :

- Diminution sensible de la masse salariale à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023. Les effets seront véritablement sensibles sur l'année pleine 2024
- Une baisse importante des charges d'entretien et de maintenance qui prendront leur plein effet en 2024
- Le transfert des investissements liés au développement d'activités de restauration sur une société

## **5. EXPLOITATION, MAINTENANCE, GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT**

**Consommation d'électricité : 794 214 kWh**

**Variation par rapport au prévisionnel : +14%** qui s'explique par un été 2023 marqué par de fortes chaleurs et une augmentation de l'amplitude d'ouverture en fin d'année pour accompagner le développement de la pratique sportive

Maintenance courante :

- Groupes de production d'eau glacée : intervention sous garantie
- Surfaceuse : vidanges et entretien courant

Dépannages sous garantie

2 propositions de pistes d'amélioration :

- Proposition n°1 : autoproduction d'électricité photovoltaïque
- Proposition n°2 : modification du réseau hydraulique

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) a été consultée le 21 novembre 2024.

Il est, par conséquent, proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2023, fourni par la société les Patinoires Modernes pour l'exploitation de la patinoire municipale.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir débattu, le CONSEIL MUNICIPAL, décide de prendre acte du rapport d'activité pour l'année 2023, fourni par la société les Patinoires Modernes pour l'exploitation de la patinoire municipale.

## 27 – SPORTS – PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DE LA CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DE LA PATINOIRE – ANNÉE 2023

**M. BATHILY** : C'est juste une précision par rapport à mon intervention de tout à l'heure. Effectivement, Philippe vous disiez que les associations nouvellement créées c'est normal, effectivement une partie de ma pensée c'était vers ces associations-là mais pas entièrement. Il y a également des associations qui datent depuis des années. Et quand on regarde le ratio nombre d'adhérents, nombre de jeunes accueillis dans ces clubs-là, et la subvention accordée, le ratio est très bas. Je peux donner un exemple. L'association qui existe depuis longtemps, c'est Saint-Just-des-Marais par exemple.

**M. VIBERT** : Alors justement, par rapport à cette association en particulier, on n'aide pas uniquement par le biais d'une subvention mais également de mise à disposition d'équipements, donc ça a été le cas pour cette association en particulier, avec des nouveaux locaux, en tout cas la réattribution de locaux ces dernières années. Et une augmentation progressive de la subvention, parce qu'en effet, il est logique qu'on accompagne, et qu'il n'y ait pas de disparité entre les différentes associations. Il faut être, c'est vrai, le plus juste possible vis-à-vis de l'ensemble des associations sportives.

**M. LE MAIRE** : Alors, est-ce qu'on peut revenir sur la délibération qui était en cours, concernant la patinoire.

Pas de questions, je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **VILLE DE BEAUVAIS**

Délibération n° B-DEL-2024-0344

Elispace - programmation prévisionnelle de l'année 2025

M. Antoine SALITOT, Conseiller municipal

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Elispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

### Programmation complémentaire des manifestations 2025 :

Du 6 au 26 janvier : Repas des Aînés

Jeudi 30 janvier : conférence Lili Keller-Rosenberg

Jeudi 6 février : spectacle d'Artus

Samedi 8 février : spectacle de Dany Boon

Les 15 et 16 février : Coupe du Monde d'Épée Dames Juniors

Les 21,22 et 23 février : Salon du Camping-car

Les 26,27 et 28 février : répétitions de la tournée du Festival Montreux Comedy

Samedi 1<sup>er</sup> mars : spectacle Festival Montreux Comedy

Samedi 8 mars : spectacle Olivier de Benoist

Samedi 15 mars : spectacle The World of Queen

Du 21 au 23 mars : Salon de l'habitat

Jeudi 27 mars : spectacle Gad El Maleh

Vendredi 28 mars : spectacle de Gus l'illusionniste

Les 29 et 30 mars et les 5 et 6 avril : Tournoi Proleague de Basket 3/3

Mercredi 2 avril : spectacle Irish Celtic

Les 8,9 et 10 avril : répétitions et concert de Singuila

Dimanche 13 avril : spectacle Les Comédies Musicales La Tournée

Mercredi 23 avril : la Journée du recrutement de la MEF

Samedi 26 avril : Festival de Fanfares TAPTOE

Les 17 et 18 mai : 2<sup>ème</sup> Salon de l'agriculture du Beauvaisis

Samedi 24 mai : Gala de Kick Boxing

Samedi 31 mai : Gala de danse NO MADE

Dimanche 1<sup>er</sup> juin : spectacle Lords of the Sound

Mercredi 4 juin : Assemblée générale de l'enseignement catholique de l'Oise

Samedi 7 juin : Festival des pratiques urbaines

Les 14 et 15 juin : Salon du Tatouage

Jeudi 26 juin : La nuit des alternantes

Samedi 5 juillet : Gala de danse Evi'danse

Samedi 23 août : Repas d'arrivée de l'EuropRaid

Samedi 6 septembre : Forum des associations

Du 14 au 19 septembre : Répétitions et spectacle Génération Céline

Dimanche 28 septembre : élection de Miss Picardie

Jeudi 2 octobre : le Défi Inter entreprises

Samedi 4 octobre : spectacle de Paul Mirabel

Samedi 25 octobre : spectacle Ahmed Sylla

Mardi 4 novembre : Rencontres des Entreprises et Territoires

Les 7,8 et 9 novembre : le Festival Retro Game

Vendredi 14 novembre : concert David Hallyday

Dimanche 16 novembre : Gala La Vaillante

Mercredi 19 novembre : spectacle de Booder

Jeudi 20 novembre : spectacle de Jeff Panacloc

Dimanche 23 novembre : spectacle d'Issa Doumbia

Jeudi 27 novembre : spectacle Les 10 commandements

Samedi 29 novembre : Arbres de Noël multi CE

Dimanche 30 décembre : Noël du COS

Mardi 2 décembre : La nuit de l'orientation

Jeudi 4 décembre : spectacle Nawell Madani

Les 6 et 7 décembre : Noël pour Tous

Dimanche 14 décembre : concert d'Amir

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation d'Elispace le 22 octobre 2024.

Le rapport a été présenté pour information à la commission « ville attractive et solidaire » réunie le mercredi 22 janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **VILLE DE BEAUVAIS**

*Délibération n° B-DEL-2024-0357*

Culture - Signatures d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens signées avec les associations ASCA -Association culturelle Argentine- et La Batoude -Centre des arts de la rue et du cirque-

MME. Corinne FOURCIN, Maire Adjointe

Le développement des projets artistiques et culturels portés par les deux associations citées en référence s'inscrit dans le cadre d'un partenariat contractualisé avec la Ville donnant lieu à la signature de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sur une durée de 3 ans.

Les conventions avec ces deux associations sont arrivées à échéance au 31/12/2024.

L'élaboration des nouvelles conventions pour les 3 prochaines années n'ayant pu aboutir dans les délais, il est proposé de prolonger par avenant les conventions pour l'année 2025 afin d'assurer la continuité de fonctionnement de l'ASCA et de la Batoude et de libérer le versement d'un premier acompte dans le mois suivant le conseil municipal.

Acteurs majeurs et structurants de la politique culturelle souhaitée par la ville dans le champ des musiques actuelles, du cinéma et du multimédia pour l'ASCA et des arts du cirque et de la rue pour la Batoude, ces deux associations bénéficient du soutien financier de la Ville depuis de nombreuses années.

Au titre de l'année 2025, la Ville souhaite renforcer les moyens financiers de ces deux associations qui sont particulièrement actives et contributives au projet culturel de territoire, au développement du territoire et qui sont aussi soutenues par les autres partenaires publics.

Il est donc proposé au conseil municipal

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les deux avenants ci-annexés ;

- d'allouer, au titre de l'exercice 2025, une subvention de fonctionnement :
  - de 135 000 € au bénéfice de l'association la Batoude
  - de 475 000€ au bénéfice de l'association ASCA

Ces montants seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 45

## **29 – Culture - Signatures d'avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens signées avec les associations ASCA -Association culturelle Argentine- et La Batoude -Centre des arts de la rue et du cirque-**

**MME FOURCIN** : Avant d'aborder le sujet de la délibération, parce que je vais peut-être oublier quand j'aurai fini de la présenter, je voulais lancer une invitation, qui a déjà été lancée par voie de mail, à savoir l'invitation à tous les membres du Conseil Municipal à visiter le Quadrilatère en avant-première. Vous savez que le Quadrilatère, Lionel CHISS en a parlé, on termine l'opération de requalification du Quadrilatère et on inaugure le nouveau Quadrilatère le 5 avril. Et donc Monsieur le Maire a souhaité que l'ensemble du Conseil Municipal puisse découvrir cet équipement municipal en avant-première. Donc je vous espère nombreux le lundi 24 février à 18h.

La délibération 29 vise à apporter à 2 acteurs majeurs de la politique culturelle beauvaisienne, à savoir l'A.S.C.A. et la Batoude, les moyens de travailler, de fonctionner. Le partenariat que nous avons avec ces 2 associations est fixé dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens. Et là, en fait, ce qui est proposé au Conseil Municipal, c'est d'adopter des avenants à des conventions qui sont arrivées à échéance au 31 décembre 2024. Donc des avenants pour 2025, ce qui nous permettra de travailler à l'élaboration des nouvelles conventions pour les années 26, 27 et 28.

Je voudrais souligner une chose importante. Dans le cadre de cet avenant, l'effort important que la ville de Beauvais réalise à l'attention de ces 2 acteurs majeurs de la culture à Beauvais, des hausses de subventions, je pense qu'elles doivent être vraiment saluées. Parce que dans l'époque dans laquelle on vit, pour la culture ce n'est pas du beau temps. Les acteurs culturels sont menacés de toutes parts, de coupe budgétaire, comme les collectivités d'ailleurs. Il y a aussi des décisions au niveau de l'État qui sont très inquiétantes, comme le gel du pass culture collectif. Et donc, les associations comme la Batoude et l'A.S.C.A. sont inquiètes pour leur avenir, pour leur pérennité. Et la ville de Beauvais répond présente, elle répond présente avec une augmentation de 22 % de la subvention octroyée à la Batoude, elle va passer de 110 000 € à 135 000 €. Et une augmentation de 5,3 % de la subvention accordée à l'A.S.C.A., elle va passer de 451 000 € à 475 000 €, donc plus 24 000 €, + 5,3 %. En ce moment, vous avez dû entendre parler d'un mouvement qui s'appelle Debout pour la Culture. Et je pense qu'à Beauvais, on a toujours été debout pour la culture, sous l'impulsion de Caroline CAYEUX, aujourd'hui sous l'impulsion de Franck PIA, et je pense qu'on peut être fiers de ça. On est debout et on est fiers. Merci.

**M. LE MAIRE** : Bravo Corinne. Et tout notre soutien bien sûr aux acteurs culturels. Je crois qu'on est dans une situation aujourd'hui, la culture est d'autant plus importante, je le dis souvent. Le sport est important bien sûr, n'est-ce pas, mais la culture aussi.

**M. SALITOT** : Non, juste pour dire que je ne prendrai pas part au vote.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**M. ENJOLRAS** : Je voudrais juste poser une question à Philippe VIBERT, je ne voulais pas interrompre le Conseil. C'est une vraie question.

**M. ENJOLRAS** : J'ai entendu dire récemment qu'il y avait un problème sur le synthétique de la rue Pierre Omet. Est-ce que c'est vrai ? Est-ce que c'est faux ?

**M. VIBERT** : Le terrain synthétique, il y en a 2. L'ancien, le nouveau ? Un problème récent ou pas ?

**M. ENJOLRAS** : Ah bah un problème récent, suffisamment important, d'après ce qui m'a été dit, mais enfin bon après, ce que les gens disent. Je voulais poser la question.

**M. LE MAIRE** : Je pense qu'on va vérifier cette question Monsieur ENJOLRAS.  
Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne nuit. Merci.

## COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le conseil municipal m'a donnée par délibération en date du 9 septembre 2022.

1. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur Nagib BENGHEZALA, pour la location à titre précaire des parcelles à usage de jardin d'une contenance de 298 m<sup>2</sup>, cadastrées section AX n° s 81, 82 et 83 rue Jean-Jacques Fénot. La convention est conclue pour une durée de 1 an, du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
2. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec madame Marina CASTANER, pour la location des parcelles de terre cadastrées section S n°s 154, 155, 156, 161 et 162 sur Beauvais « Les Clozeaux » d'une surface de 1 987 m<sup>2</sup> afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
3. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec madame Axelle LATRASSE, pour la location à titre précaire d'une parcelle à usage de jardin d'une contenance de 227m<sup>2</sup>, cadastrée section Q n°298 sise lieudit « La Haute Pauvrette ». Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
4. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur et madame Dominique CAMUS, pour la location d'une parcelle en nature d'espace vert cadastrée section W n° 352 lieudit « La Lyrette » à Beauvais. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
5. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur FESSARD Jean-Luc pour la mise à disposition à titre précaire de parcelles de terre à Beauvais cadastrées section AX n°s 89 et 93 d'une superficie totale de 1 442 m<sup>2</sup> afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
6. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur Michel GILLON pour la mise à disposition à titre précaire des parcelles de terre cadastrées section AX n°s 602 et 604 sises sur Beauvais rue Jean-Jacques Fénot d'une superficie de 115 m<sup>2</sup> afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
7. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur et madame HERON, pour la mise à disposition à titre précaire d'un terrain à usage de jardin d'une contenance totale de 220 m<sup>2</sup>, cadastré section BF n° 270p rue des Philosophes. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.

8. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur et madame DELATTRE, pour la mise à disposition à titre précaire d'un jardin d'une contenance totale de 833 m<sup>2</sup>, cadastré section BF n°270p rue des Philosophes. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
9. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur Jean-Jacques GAUTIER, pour la mise à disposition à titre précaire d'une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section BV n°87, « Les Panses Molles », d'une surface de 1 950 m<sup>2</sup> afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
10. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur Lucien BRUZEAU, pour la mise à disposition à titre précaire d'une parcelle à usage de jardin d'une contenance de 110m<sup>2</sup> environ, cadastrée section AN n°88p sise lieudit « Le plat du Haut Pothuis ». Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
11. **12 novembre 2024** : Passation d'une convention avec monsieur Michel BENOIT, pour la mise à disposition à titre précaire d'une parcelle de terre sise sur Beauvais cadastrée section Q n° 1556 d'une surface de 486 m<sup>2</sup> afin d'y exercer à titre personnel une activité de jardinage. Cette convention est conclue pour une durée de 1 an du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2024, moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 15 euros.
12. **14 novembre 2024** : Passation d'une convention – portant définition des droits et devoirs de chacun et déterminant les conditions d'utilisation – avec chaque utilisateur bénéficiant d'une mise à disposition dans les équipements sportifs municipaux (de droit commun ou en autonomie), dont la liste est présentée comme suit :

Nom de l'équipement	Nom de l'utilisateur	A/C
Gymnase André AMBROISE	Association BOUC Handball	A
	Collège Jean-Baptiste Pellerin	A
Gymnase Raoul AUBAUD	Association Shotokan Karaté Traditionnel	C
	Association Beauvais Judo Jujitsu Brésilien	C
	Association Beauvais Fight Club	C
	Association TKD 60	C
	Association Beauvais Basket Club Oise (BBCO)	C
	Association BOUC Handball	C
	Association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis	C
	Association Beauvais United Communeau	C
DOJO ET/OU PLATEAU	Association Sportive Beauvais Oise (ASBO)	A
	Association Beauvais GR	A
	Association Sportive Beauvais Oise (ASBO)	A
	Association Beauvais Ritmica	A
	Association BOUC Athlétisme	A
	Association Club Beauvaisis Retraite Sportive	A
	Association Judo Beauvais Oise	A
	Association On Veut Du Sport (OVDS)	A
Gymnase Jean-Baptiste COROT	Association Sportive du Lycée Jean-Baptiste COROT	A
	Association Fitness Club Beauvaisien	A
	Lycée Jean-Baptiste Corot	A

	Association Beauvais Wolf Basketball	A
	Association Tennis de Table de Beauvais	A
Centre sportif Pierre de COUBERTIN  DOJO, PATEAU, SALLE DE MUSCULATION ET SALLE DE RECEPTION	Association Aïkido Club de Beauvais	C
	Centre Intercommunal de Services à Domicile	C
	Ecole primaire Saint Paul et Notre Dame	C
	Association Ecole de Judo de Beauvais	C
	Association Judo Beauvais Oise	C
	Association Olympique Karaté Club Beauvais	C
	Association BOUC Volley Ball	C
	Association Club Beauvaisis Retraite Sportive	C
	Association American Gym	C
	Association de Gymnastique Volontaire du Beauvaisis	C
	Association Bellovaque Boxe Savate	C
	Association Essentiel Style Beauvais	C
	Association Forme Plaisir dans le Monde Moderne	C
	Association H-Dance	C
	Association Tai Chi Harmonie	C
Gymnase Félix FAURE	Association Beauvais GR	A
	Association Beauvais Oise Badminton	A
	Lycée Félix Faure	A
Centre Sportif Léo LAGRANGE  DOJO, PETIT PATEAU, PATEAU, SALLE DE BOXE ET SALLE DE CATCH	Association Shotokan Karaté Traditionnel	C
	Collège Charles Fauqueux	C
	Association Falcao Bahia Capoeira	C
	Association Fitness Club Beauvaisien	C
	Association Judo Beauvais Oise	C
	Association Abil Roller	C
	Association de Gymnastique Volontaire du Beauvaisis	C
	Association Shotokan Karaté Traditionnel	C
	Association Beauvais Wolf Basketball	C
	Association Twirling Danse Beauvais	C
	Association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis	C
	Association Savate Boxing Club de Beauvais	C
	Association Kung Fu Wushu Beauvais Club	C
	Association Beauvaisienne de Catch et d'Athlétisme	C
Gymnase MORVAN	Association Beauvais Basket Club Oise (BBCO)	C
	Association Club Beauvaisis Retraite Sportive	C
	Association Beauvais Fight Club	C
	Association Compagnie d'Arc Jeanne Hachette	C
	Association Franco Kossavare	C
	Association Maïwa	C
	Association Sportive Beauvais Oise (ASBO)	C
	UFOLEP	C
	Communauté Thérapeutique de Flambermont – Sato Picardie	C
	Association Tennis Club de l'Agglomération du Beauvaisis	C
Gymnase Annexe de l'ELISPACE	Association Club d'Escalade du Beauvaisis	C
	Association TKD 60	C
	CFAI-PROMEO Oise	C
Gymnase Robert PORTE	Association Beauvais Basket Club Oise (BBCO)	C
	Association UNAPEI de l'Oise – IME Les Papillons Blancs	C
Centre sportif Louis Roger + Salle d'armes JB WIART	Lycée François Truffaut	A
	Collège Charles Fauqueux	A
	Lycée Jean-Baptiste Corot	A
	Association FC Beauvais	A
	Association Académie Beauvaisienne d'Escrime (ABE)	A
Gymnase George SAND	Association Beauvais Basket Club Oise (BBCO)	C
	Association BOUC Athlétisme	C
	Association Beauvais BOUC Sport Tambourin	C
	Association Twirling Danse de Beauvais	C

	Association ASPTT – Pansard Hockey Club de Beauvais	C
	Collège George Sand	A
	Association UNAPEI de l'Oise – IME Les Papillons Blancs	C
	CSE ISAGRI	C
Gymnase François TRUFFAUT	Association Beauvais XV Rugby Club	A
	Association BOUC Volley Ball	A
	Association BOUC Tambourin	A
	Lycée François Truffaut	A
	Centre de Secours Principal de Beauvais	A
Complexe sportif Léopold LOUCHARD + Anneau de vitesse	Association Abil Roller	A
	Association FC Beauvais	A
	Association de Courses à Pied et des Athlétiques du Beauvaisis	A
	Association La Vaillante	A
	Lycée F. Truffaut	A
Stade Benoît BARBIER	Association de Courses à Pied et des Athlétiques du Beauvaisis	A
	Association FC St Just des Marais	A
Bois QUEQUET	Association Arlequins Beauvais	A
Centre Sportif Bruno METSU	Association Lam Sai Wing	C
Stade Marcel COMMUNEAU	Association Beauvais USAP	A
	Association Beauvais XV Rugby Club	A
Stade Jules LADOUMEGUE	Association de Courses à Pied et des Athlétiques du Beauvaisis	C
	Association Beauvais Triathlon	C
	Association BOUC Athlétisme	A
	Association Run In Beauvais	C
	Association Course à Pied Beauvais Oise	C
	Association UNAPEI de l'Oise – IME Les Papillons Blancs	C
	Lycée Félix Faure	A
	Collège George Sand	A
Stade Pierre OMET	Association Sportive Beauvais Oise (ASBO)	C

La mise à disposition de l'équipement est consentie à titre gratuit pour les associations sportives et moyennant une redevance pour les autres utilisateurs.

La convention est consentie sur l'année scolaire 2024/2025. Le planning annuel des créneaux, est attribué sur l'année scolaire (du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin, hors vacances scolaires et jours fériés). La convention est reconductible annuellement sans excéder trois (3) années, après confirmation de la réattribution des créneaux.

13. **14 novembre 2024** : Passation d'une convention avec l'association Les Quartiers Parlent A La République, pour la mise à disposition à titre gracieux du gymnase Raymond Briard, dans le cadre d'un projet de sensibilisation au secourisme.
14. **20 novembre 2024** : Passation d'un contrat avec la société EET, pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation du salon Rencontres Entreprises et Territoires. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques au devis est estimé à 7 920.00 € TTC.
15. **22 novembre 2024** : Autorisation donnée à l'association Beauvais Oise tennis emphytéote (BOT) de la parcelle cadastrée section BO n° 933 sur Beauvais, à hypothéquer les droits réels qu'elle détient du bail sus mentionné en vue de la réalisation de trois (3) terrains de padels tennis, objet du bail emphytéotique administratif. Le montant de cette hypothèque est évalué à 390 000 € + les accessoires. L'inscription sera faite au service de la publicité foncière compétent par les soins du notaire, laquelle hypothèque prendra date à compter de son inscription au fichier immobilier conformément à l'article 2418 du code civil et jusqu'au 10 septembre 2037.

16. **25 novembre 2024** : Passation d'un accord-cadre d'entretien des espaces verts dans divers quartiers de la ville de Beauvais, avec les sociétés suivantes sans minimum et avec les montants maximums annuels suivants :
- Lot n°1 : entretien paysager secteur nord : groupe Loiseleur – 100 000 € HT annuel
  - Lot n°2 : entretien paysager secteur sud : groupe Loiseleur – 250 000 € HT annuel
- La durée du marché est fixée à 1 an à compter de sa notification. Il est reconductible 3 fois.
17. **25 novembre 2024** : Passation d'un contrat avec la société Exposition KLG, pour la mise à disposition de l'Elispace dans le cadre de l'exposition Le monde des dinosaures. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 10 697.50 € HT.
18. **25 novembre 2024** : Passation d'un contrat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Oise, pour la location de l'Elispace pour l'organisation de son séminaire. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 9 227.50 € HT.
19. **25 novembre 2024** : Passation d'un contrat avec l'association La Vaillante, pour la location de l'Elispace, pour l'organisation d'un gala annuel de gymnastique. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 6 548.40 € TTC.
20. **25 novembre 2024** : Passation d'un contrat avec le COS de la ville de Beauvais pour la location de l'Elispace, pour l'organisation de l'arbre de Noël du personnel. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 5 697.60 € TTC.
21. **28 novembre 2024** : Passation d'un avenant, au contrat de mise à disposition de bennes et de collecte des pneumatiques usagés, conclu avec la société Gurdebeke modifiant la date maximum du contrat au 31/12/2026, date de l'échéance de fin de marché avec le collecteur Aliapur.
22. **02 décembre 2024** : Passation d'un contrat avec le CCAS de la ville de Beauvais, pour la location de l'Elispace, pour l'organisation des Noël pour tous. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 12 705 € TTC.
23. **02 décembre 2024** : Passation d'une convention avec le Comité Ufolep de l'Oise, pour la mise à disposition à titre gracieux du matériel sportif appartenant à la ville de Beauvais, dans le cadre d'une formation encadrée sur l'équipement « plan d'eau du Canada ».
24. **02 décembre 2024** : Passation d'une convention avec l'association Beauvais au cœur, pour la mise à disposition du gymnase Raymond BRIARD, dans le cadre d'une soirée rencontre avec buffet.
25. **02 décembre 2024** : Renouvellement de l'adhésion à l'association l'Union des Maires de l'Oise (U.M.O). Le montant annuel de cette adhésion est fixé à 13 499.05 €.
26. **02 décembre 2024** : Passation d'un contrat avec la société LFP Events, pour la location de l'Elispace, pour l'organisation des Arbres de Noël multi CE. Le coût de la location est établi en fonction des besoins du preneur et la durée d'exploitation du site. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 11 084.40 € TTC.

27. **02 décembre 2024** : Modification n°2 portant transfert des accords-cadres à bon de commande de contrôle technique et de coordination et de protection de la santé enregistrés sous les numéros 2022V287G et 2022V288G et notifiés le 22 mars 2022, au profit de la société APAVE Infrastructure et construction France.
28. **02 décembre 2024** : Passation d'un contrat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, pour la location de l'Elispace pour l'organisation du salon « La Nuit de l'Orientation ». Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 9 582 € TTC.
29. **03 décembre 2024** : Passation d'un contrat avec Lucille BATAILLE, designeuse et graphiste, pour la réalisation et la conception d'une malle à jeux pour le café du quadrilatère dans le cadre de la réouverture du centre d'art Le Quadrilatère. Le montant de la prestation s'élève à 14 000 € TTC.
30. **06 décembre 2024** : Modification n°4 lot 1 de l'accord-cadre de prestations de nettoyage et d'entretien des locaux et des vitres des bâtiments communautaires passé avec la société Absolu Services propreté, afin d'ajouter le site Campus Connecté sis 21 rue des Jacobins 60000 Beauvais – CAB locaux RDC.
31. **06 décembre 2024** : Achat de 14 cartes cadeaux Illico Fnac, d'une valeur unitaire de 50 euros, pour un montant total de 700 € TTC, dans le cadre de l'organisation de la Winter Cup 2024 (tournoi de futsal à destination des jeunes de 13 à 16 ans visant à promouvoir le vivre-ensemble, la cohésion sociale et les valeurs sportives), afin de remettre des récompenses sous forme de cartes cadeaux aux équipes gagnantes et à l'équipe la plus fair-play.
32. **06 décembre 2024** : Révision tarifaire 2025 pour le crématorium de Beauvais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025  
Les tarifs du délégataire sont indexés chaque année par la formule suivante :

$$\frac{T}{T_0} = 0.33 + 0.26 \frac{140.30}{118.50} + 0.03 \frac{207.72}{125.50} + 0.06 \frac{196.21}{96.79} + 0.32 \frac{166.10}{124.10}$$

Et,

$$\frac{T}{T_0} = 1.23742$$

Le coefficient de révision pour l'année 2025 ressort à 1,23742.

Le coefficient de la précédente révision était de 1,22577.

Le coefficient de variation par rapport à la dernière révision ressort donc à 1,23742/1,22577 soit 1,0095.

La variation des tarifs qui est proposée est donc de + 0,95 % par rapport à ceux de la précédente révision.

33. **11 décembre 2024** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 € TTC.

34. **11 décembre 2024** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 € TTC.
35. **11 décembre 2024** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 € TTC.
36. **11 décembre 2024** : Octroi d'une aide financière à un agent de la collectivité, pour l'achat d'un vélo électrique permettant d'effectuer des déplacements domicile-travail. Le montant maximum de l'aide accordée s'élève à 250.00 € TTC.
37. **12 décembre 2024** : Renouvellement du contrat de maintenance et d'abonnement avec la société SESIN, pour les applications Posactes et Posactes élus. Le contrat prend effet au 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de 12 mois, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 4 ans. La redevance est fixée à 1 591.93 € HT jusqu'au 31 décembre 2024 puis au 1<sup>er</sup> janvier 2025 la redevance annuelle sera fixée à 6 507.13 € HT.
38. **12 décembre 2024** : Passation d'un contrat avec le service des relations publiques de la mairie de Beauvais, pour la location de l'Elispace dans le cadre de l'organisation de la conférence Lili KELLER ROSENBERG. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 8 704.80 € TTC.
39. **12 décembre 2024** : Passation d'un contrat avec le CCAS de la Ville de Beauvais, pour la location de l'Elispace, dans le cadre de l'organisation des repas des Aînés. Le coût total de la location des espaces et des prestations techniques chiffré au devis est estimé à 37 275.00 € TTC.
40. **13 décembre 2024** : Passation d'un marché pour la création du Jardin du Moulin Neuf en lieu et place de l'ancien Caapp à Beauvais, avec les sociétés suivantes :  
Lot 1 : CHARPENTIER PM, pour un montant de 116 899,92 € HT soit 140 279,90€ TTC.  
Lot 2 : GROUPE LOISELEUR HAUTS DE FRANCE, pour un montant de 335 480,78 € HT soit 402 546,94 € TTC.  
Le marché est conclu pour une durée de 4 mois pour le lot 1 et 5 mois (dont 4 semaines de préparation) pour le lot 2, à compter de la date de l'OS.
41. **17 décembre 2024** : Passation d'un avenant au bail professionnel conclu avec l'association UNAPEI pour les bureaux n°219-223 situé au 2<sup>ème</sup> étage de la MSIH, suite à la reprise par la ville de Beauvais de la gestion de cet immeuble au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le montant de la location mensuelle au 1<sup>er</sup> janvier 2024 s'élève à 3 228.85 € TTC charges et places de parking comprises.
42. **17 décembre 2024** : Passation d'un avenant au bail professionnel conclu avec l'association UNAPEI pour les bureaux n°307 – 316 situés au 3<sup>ème</sup> étage de la MSIH, suite à la reprise par la ville de Beauvais de la gestion de cet immeuble au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le montant de la location mensuelle s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2024 à 2 819.74 € TTC charges et places de parking comprises.

43. **19 décembre 2024** : Attribution d'une subvention à l'association les amis des fêtes Jeanne Hachette, pour la prise en charge des fluides pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 31 mai 2024 et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2024 d'un montant de 800.00 €.  
(Délibération du conseil municipal n° B-DEL-2024-0117 du 20 juin 2024 autorisant le versement pour diverses associations bénéficiant de la mise à disposition gratuite de locaux municipaux, d'une subvention pour la prise en charge des fluides correspondant au montant de leur facture – 10%)
44. **20 décembre 2024** : Passation d'une convention avec madame Keïla DILO, pour la mise à disposition du logement sis à Beauvais, 50 rue de Sénéfontaine (logt 2), propriété de la commune de type F3 de 76.3 m<sup>2</sup> (Loi Carrez), dépendant de l'enceinte scolaire Marcel PAGNOL, pour une durée de une année du 6 janvier 2025 au 5 janvier 2026, moyennant une redevance d'occupation mensuelle de 584 € + charges et fluides.
45. **24 décembre 2024** : Relance de la procédure pour l'entretien des terrains synthétiques suite à la déclaration sans suite pour motif d'intérêt général de la procédure de passation de marché relatif à l'entretien des terrains synthétiques.
46. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 12 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite chariot élévateur R489 catégorie 3 ». Le montant des formations s'élève à 3 049.20 € TTC.
47. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 4 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite engin de chantier tracteur initiale ». Le montant des formations s'élève à 1 464.00 € TTC.
48. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 4 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite engin de chantier tracteur recyclage ». Le montant des formations s'élève à 732.00 € TTC.
49. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 2 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite grue de chargement R490 type ampiroll ». Le montant des formations s'élève à 732.00 € TTC.
50. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 9 agents de la collectivité à la formation « Initiale habilitation véhicules ou engins électriques et hybrides BOL ». Le montant des formations s'élève à 816.00 € TTC.
51. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec Monsieur Ramdane MOKHTARI (EI), pour la participation de 5 agents de la collectivité à la formation « service de Sécurité Incendie et d'assistance à Personne remise à niveau ». Le montant des formations s'élève à 1 650.00 € TTC.
52. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 6 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite tracteur option brosse hydraulique ». Le montant des formations s'élève à 732.00 € TTC.
53. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 4 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite compacteur R 482 catégorie D ». Le montant des formations s'élève à 1 464.00 € TTC.

54. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM ; pour la participation de 2 agents de la collectivité à la formation « Autorisation de conduite chariot de manutention tout-terrain R 482 catégorie F ». Le montant des formations s'élève à 1 464.00 € TTC.
55. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM pour la participation de 3 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite pelles hydrauliques recyclage ». Le montant des formations s'élève à 1 464.00 € TTC.
56. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 10 agents de la collectivité à la formation « recyclage autorisation de conduite plates formes élévatrices mobiles de personnes R 482 catégorie A et B. Le montant des formations s'élève à 1 464.00 € TTC.
57. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 4 agents de la collectivité à la formation « autorisation de conduite tondeuse »/ Le montant des formations s'élève à 366.00 € TTC.
58. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 3 agents de la collectivité à la formation « recyclage autorisation de conduite grues auxiliaires de chargement de véhicules R 490 ». Le montant des formations s'élève à 732.00 € TTC.
59. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 10 agents de la collectivité à la formation « habilitations électriques personnel chargé d'intervention de remplacement et de raccordement – BS et chargé d'opérations manœuvres – BE initiale ». Le montant des formations s'élève à 2 410.80 € TTC.
60. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 11 agents de la collectivité à la formation « habilitations électriques personnel exécutant non électricien BO-Ho-HOV ». Le montant des formations s'élève à 1 001.40 € TTC.
61. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 35 agents de la collectivité à la formation « recyclage habilitations électriques personnel chargé d'intervention de remplacement et de raccordement – BS et chargé d'opérations manœuvres – BE ». Le montant des formations s'élève à 5 254.00 € TTC.
62. **24 décembre 2024** : Passation d'une convention avec LSM, pour la participation de 4 agents de la collectivité à la formation « recyclage habilitations électriques personnel électricien BR BC ». Le montant des formations s'élève à 1 314.00 € TTC.
63. **24 décembre 2024** : Participation des cadres du pôle cohésion sociale à la « journée cohésion Teambuilding », pour un montant de 2 112.00 € TTC.

Le conseil municipal a pris acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.